

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

### 7<sup>e</sup> Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983  
(59<sup>e</sup> SEANCE)

## COMPTE RENDU INTEGRAL

2<sup>e</sup> Séance du Lundi 8 Novembre 1982.

### SOMMAIRE

#### PRÉSIDENCE DE M. ALAIN VIVIEN

1. — **Loi de finances pour 1983 (deuxième partie).** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6865).

#### Recherche et industrie, énergie.

M. le président.

M. Charzat, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la recherche.

M. Sueur, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la recherche.

M. Chapuls, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour la recherche.

M. Rodet, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'énergie.

M. Chaubard, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour l'énergie.

M. Germon, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'industrie.

M. Billardon, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour l'industrie.

MM. Weisenhorn,  
Ansart,  
Birraux.

#### PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ

M. Georges Sarre.

M. Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.

M. Hervé, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie.

MM. Bassinet,  
Vial-Massat,  
Gilbert Gantier,  
Giovannelli,  
Desgranges,  
Tavernier,

M<sup>me</sup> Goeurlot.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — **Ordre du jour** (p. 6892).

#### PRÉSIDENCE DE M. ALAIN VIVIEN, vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### LOI DE FINANCES POUR 1983 (DEUXIEME PARTIE)

##### Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983 (n<sup>os</sup> 1083, 1165).

#### RECHERCHE ET INDUSTRIE, ENERGIE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la recherche et de l'industrie et du ministère de l'énergie.

Les temps de parole prévus pour cette discussion sont de :

Une heure quinze pour les commissions ;

Trois heures vingt-cinq pour les groupes et une heure vingt pour le Gouvernement, interventions principales et phase des questions comprises.

La parole est à M. Charzat, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la recherche.

M. Michel Charzat, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de la recherche et de l'industrie, monsieur le ministre chargé de l'énergie, mes chers collègues, sous l'impulsion du chef de l'Etat, le Gouvernement, on le sait, a décidé de faire du développement de la recherche et de la technologie une grande ambition nationale pour que la France devienne d'ici à dix ans la troisième puissance scientifique du monde.

Qu'il s'agisse de l'engagement du Président de la République de fixer les crédits alloués à la recherche à 2,5 p. 100 du produit intérieur brut d'ici à 1985, de la loi d'orientation et de programmation pour la recherche ou du projet de budget civil pour la recherche de 1983 que nous débattons aujourd'hui, les moyens nécessaires à cette grande ambition me semblent mis en œuvre.

En effet, en dépit de son contexte, ce projet de budget est dynamique et il respecte les engagements qui ont été inscrits dans la loi d'orientation et de programmation de la recherche.

En augmentation de plus de 28 p. 100 par rapport à 1982, ce budget se situera dans la continuité de l'effort de redresse-

ment qui a été engagé dans la seconde moitié de 1981 et poursuivi cette année. En dépit de la brièveté du délai qui s'est écoulé entre l'adoption de la loi d'orientation et la présentation de ce projet de budget, les objectifs qui ont été déterminés par cette loi sont respectés.

Au total, l'ensemble des dépenses civiles et militaires de recherche devrait, en 1983, dépasser 60 milliards de francs, contre environ 50 milliards de francs cette année. Avec une croissance de 17,8 p. 100 en volume de son budget civil, la priorité de la recherche au sein des dépenses budgétaires se voit donc clairement affirmée, puisque le pourcentage moyen de progression des dépenses de l'Etat dans leur ensemble ne sera que de 11,8 p. 100 en 1983.

Par conséquent, la part de la dépense nationale de recherche dans le produit intérieur brut, qui avait recommencé à croître à partir de 1980, qui était estimée à 2,05 p. 100 en 1981, à 2,12 p. 100 en 1982, sera vraisemblablement portée à 2,20 p. 100 en 1983. Les objectifs du Plan intérimaire sont donc ainsi atteints et les 2,5 p. 100 d'augmentation qu'a fixés la loi d'orientation, ne paraissent pas hors de portée.

Ensuite, il convient de souligner que l'instruction relative à la préparation du budget civil de la recherche pour 1983 respecte l'accent qu'avait mis la loi du 15 juillet 1982 sur la programmation : chaque organisme de recherche a présenté ses demandes à la fois par nature de charge, selon la présentation traditionnelle, et dans la nomenclature des quatorze catégories de la programmation.

Cette répartition des crédits par nature de charge fait apparaître deux orientations positives.

En premier lieu, 2 462 emplois seront créés, dont 696 postes de chercheur et 1 766 d'ingénieur, de technicien et d'agent administratif.

Ainsi, les effectifs de la recherche pourront-ils croître de 4,3 p. 100 et le taux de progression envisagé — 4,5 p. 100 — sera-t-il pratiquement respecté.

En second lieu, la progression des dépenses d'investissement accompagne — c'est heureux — trois grandes priorités : la remise à niveau des moyens opérationnels des laboratoires ; le financement des grands équipements scientifiques ; enfin, le soutien à la recherche industrielle, soutien à propos duquel je souhaiterais développer quelque peu cette intervention.

En effet, l'importance des moyens qui seront consacrés à cette dernière priorité confère à votre projet, monsieur le ministre d'Etat, le caractère dynamique que j'évoquais en commençant.

Il n'était que temps de concevoir le progrès économique comme la fécondation de la production par le progrès technique et scientifique.

En 1980 — je vous le rappelle — notre effort de recherche industriel ne représentait que 60 p. 100 de celui de la République fédérale d'Allemagne, 50 p. 100 de celui du Japon et à peine 15 p. 100 de celui consenti par les Etats-Unis d'Amérique.

Aujourd'hui encore, sur les quelque 40 000 entreprises industrielles qui ont été recensées dans notre pays, 1 300 seulement déclarent exercer une activité de recherche et de développement. Il importait donc de remonter la pente le plus rapidement possible.

Mes chers collègues, le développement de la recherche industrielle et de l'innovation technologique apparaît plus que jamais comme l'un des vecteurs principaux de la nouvelle croissance économique qu'il nous appartient de lancer.

Le nouvel impératif scientifico-industriel est d'autant plus vital pour l'économie française que le système productif mondial est traversé par de profondes mutations, mutations qui accélèrent le déclin de certains secteurs économiques et, en même temps, l'émergence de nouveaux compétiteurs, de nouvelles activités industrielles ou de nouveaux services.

A cet égard, la loi d'orientation et de programmation de la recherche a tracé le cadre nécessaire à cet effort de redressement. Le projet de budget que nous examinons aujourd'hui en offre, je crois, les moyens financiers.

Remarquons que la loi de finances pour 1983 présentera plusieurs dispositions d'ordre général destinées à améliorer le financement de l'industrie et, par voie de conséquence, l'effort de recherche des entreprises françaises.

Outre la progression des aides générales à l'industrie qui se monte à près de 20 p. 100, ce budget doit favoriser un assainissement de la structure du bilan des entreprises grâce à diverses mesures telles que l'incitation au placement en obligations et en actions, la diversification des moyens de placement, l'allègement de la fiscalité et des procédures touchant les transactions.

Dans le budget du ministère de la recherche et de l'industrie, les subventions pour le développement de la recherche dans les entreprises progresseront de près de 50 p. 100 pour atteindre 2,4 milliards de francs.

De plus, les crédits des programmes de développement technologique resteront à un niveau fort élevé : plus de huit milliards de francs pour le total des dépenses ordinaires et des autorisations de programme.

Or, ces programmes bénéficient directement à l'industrie — il faut le noter clairement — qui en soustraite une part non négligeable : plus de 98 p. 100 pour l'aéronautique civile, 84 p. 100 pour les télécommunications, 66 p. 100 pour l'espace et près de 15 p. 100 pour le nucléaire.

Dans le secteur public, l'ensemble des dotations en capital aux entreprises industrielles se montera l'an prochain à 6,8 milliards de francs contre 1,5 milliard dans le budget de 1982.

Dans le secteur privé, les aides directes proposées par l'Anvar sont sensiblement augmentées : plus de 13 p. 100 pour les autorisations de programme et 100 p. 100 pour les primes à l'innovation.

Enfin, à travers le développement des sociétés financières d'innovation, la conclusion de contrats de formation pour la recherche, le renforcement de l'assistance technique aux P. M. E. et P. M. I., l'Etat joue un rôle d'impulsion qui devrait rapidement se révéler bénéfique.

Encore faut-il que ce dernier intervienne de manière pleinement efficace et cohérente.

A ce sujet, mes chers collègues, je voudrais vous faire part des quelques réflexions qu'appelle un amendement au projet de loi de finances pour 1983 qu'a déposé le Gouvernement et qui porte sur ce que l'on appelle désormais communément le « crédit d'impôt recherche ».

Cet amendement, je le rappelle, prévoit la mise en place d'une aide fiscale à la recherche et au développement dans les entreprises sous la forme d'un crédit d'impôt égal à 25 p. 100 de la différence, en volume, de leurs dépenses de recherche de développement d'une année sur l'autre.

Parce que son bénéfice est plafonné à trois millions de francs par an, cette disposition doit profiter en premier lieu aux P. M. I. et supprimer ainsi le handicap qu'elles peuvent subir du fait de la complication et de la multiplicité des instances auxquelles elles doivent avoir recours pour obtenir une subvention, ainsi que l'avait déjà noté en son temps le rapport Hannoun.

Sur le plan du contrôle, il est prévu que les services fiscaux demeurent seuls compétents pour appliquer les procédures de redressement, mais ils pourront bénéficier du concours des agents du ministère de la recherche et de l'industrie, et c'est heureux.

Il s'agit donc d'un mécanisme très novateur, permettant de diminuer automatiquement les charges fiscales des entreprises qui consacrent une partie supplémentaire de leurs moyens à la recherche, sans les obliger à accomplir cette espèce de parcours du combattant que constitue trop souvent la chasse aux subventions.

En cela, ce mécanisme est conforme aux orientations qu'a proposées le Président de la République et selon lesquelles il est préférable de substituer des diminutions d'impôts à des aides, chaque fois que cela est possible.

Néanmoins, une incertitude pèse sur les effets de cette disposition quant au calcul du volume du budget civil de la recherche — cela, bien sûr, à partir de 1984.

Le texte de l'amendement gouvernemental dispose :

« Le montant annuel des pertes de recettes résultant pour le Trésor public des dispositions ci-dessus sera pris en compte chaque année comme une composante de l'effort budgétaire à consentir, tel qu'il est prévu à l'article 2 de la loi d'orientation et de programmation du 15 juillet 1982. »

Cette disposition, il faut le relever, pose un certain nombre de problèmes, et d'abord au niveau de la détermination des grands équilibres et du contrôle que peuvent exercer les parlementaires sur ce point. Il paraît, en effet, curieux de présenter un budget puis de procéder ensuite, par voie d'arrêté ou de loi de finances rectificative, à des annulations sur les crédits des organismes ou sur les subventions à la recherche industrielle, compte tenu du coût du crédit d'impôt recherche, sans que soient connus à l'avance les chapitres sur lesquels porteront ces réductions. Or, mes chers collègues, ces réductions seront d'un montant significatif puisque la perte de recettes est estimée pour 1984 à 400 millions de francs.

Mais cette disposition pose également un problème pour la prise en compte du crédit d'impôt dans l'enveloppe civile de recherche.

Si le crédit d'impôt recherche entraîne des annulations de crédits, c'est la recherche fondamentale qui sera atteinte. Si ces annulations portent sur des subventions aux entreprises, ce sont les transferts vers le secteur industriel qui seront touchés.

Ne faut-il pas considérer, monsieur le ministre d'Etat, conformément aux affirmations de la loi d'orientation, que ce crédit d'impôt entraînera une simplification des aides fiscales et contribuera à les orienter en fonction des priorités du Plan ?

Je ne doute pas que vous voudrez bien nous apporter d'utiles précisions sur ce sujet afin de lever l'ambiguïté que je viens de souligner.

Permettez-moi, enfin, mesdames, messieurs les députés, de vous présenter deux observations que la commission des finances a adoptées.

Constatant que la situation de certaines entreprises industrielles, publiques et privées, risque de freiner leur effort de recherche développement en 1983, la commission demande au Gouvernement d'étudier et de mettre en œuvre dans les meilleurs délais les solutions propres à recréer des conditions favorables à leurs investissements de recherche.

Par ailleurs, elle souhaite également que la régulation budgétaire de 1983 préserve les dotations en capital et les soutiens des programmes de la recherche tels que les définit le projet de loi de finances.

Votre rapporteur est tout à fait conscient que si l'Etat peut définir un cadre favorable à l'action des entreprises, il ne peut, en aucun cas, se substituer à elles.

Si l'on veut, à cet égard, que le pourcentage des recherches exécutées par l'industrie soit porté à 1,5 p. 100 du produit intérieur brut en 1985, il faudrait que les dépenses du secteur industriel soient supérieures de huit milliards de francs par an à ce qu'elles sont actuellement.

Il est clair que l'ensemble considérable des mesures incitatives et des moyens financiers que je vous ai présentés ne peut se substituer à la volonté des entrepreneurs privés d'investir massivement dans la recherche.

Dans cette attente, et en faisant confiance au civisme des entrepreneurs, la commission demande à la représentation nationale d'approuver le projet de budget civil de la recherche pour 1983, qui est un bon instrument pour mobiliser les ressources et les énergies au service du redressement national. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Sueur, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la recherche.

**M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre d'Etat, comment un rapporteur n'exprimerait-il pas sa satisfaction — cela a été le cas de celui qui m'a précédé et celui qui me succédera agira sans doute de même — devant un projet de budget aussi positif ? Chacun a en effet pu remarquer — c'est l'observation principale — que ce projet de budget tient totalement les promesses de la loi d'orientation et de programmation que nous avons adoptée il y a quatre mois.

L'examen des différents chiffres auquel a procédé M. Charzat montre que les engagements sont tenus, en ce qui concerne tant l'augmentation des masses financières que les créations de postes. Cela est suffisamment remarquable pour être souligné.

La forte progression qui avait caractérisé le budget de 1982 de la recherche et de la technologie se trouve non seulement confirmée, mais encore accrue dans des proportions considérables. Après plus de dix années de stagnation et de régression, ces deux budgets marquent donc concrètement la volonté d'accorder une place prioritaire à notre recherche et de renouer avec une politique ambitieuse en ce domaine. Cette priorité mérite d'autant plus d'être relevée que le projet de budget de 1983 est, dans son ensemble, très sélectif ; il tend, selon la formule du ministre chargé du budget, à « dépenser mieux avant de dépenser plus ».

L'effort devra, bien entendu, être poursuivi durant plusieurs années, conformément aux engagements contenus dans la loi d'orientation et de programmation que nous avons votée. Il est clair en effet qu'en un tel domaine une, ou même deux années, ne suffisent pas à rattraper un retard ni à marquer une progression continue.

Sur le fond de cet accord avec le projet de budget que vous nous présentez, il m'appartient de formuler, au nom de la commission des affaires sociales, trois séries de remarques qui concerneront successivement les programmes mobilisateurs, les personnels et la situation des sciences sociales.

En premier lieu, nous avons retenu le principe des programmes mobilisateurs dans la loi d'orientation et de programmation afin de restructurer et de réorienter notre recherche ainsi que le développement technologique et industriel autour d'un certain nombre de grands pôles. Il est bien entendu prématuré de présenter un bilan de l'action menée dans ce cadre puisque ces programmes viennent à peine d'être mis en place. Je me contenterai donc de présenter quelques observations de caractère général.

Il convient d'abord de souligner que les différents programmes mis en œuvre sont de types assez différents. Les trois premiers — énergie, électronique, biotechnologie — renvoient à des secteurs industriels clairement définis. Les quatre suivants — conditions de travail, promotion du français, tiers monde et

tissu industriel — ont des champs d'application beaucoup plus large. Il s'ensuit, plus spécialement pour les trois derniers de ces programmes, un risque de dilution de l'effort et une faiblesse relative de leur efficacité, compte tenu de l'ampleur des champs d'action qui sont proposés. Pour conjurer ce risque, il est donc impératif de resserrer et de préciser davantage les objectifs, afin que ces programmes ne dégénèrent pas en vagues orientations, mais restent bien des programmes, dont il sera possible de suivre l'évolution et d'évaluer les résultats au fur et à mesure de leur déroulement.

Les trois premiers programmes ne sont pas non plus prémunis contre le même risque. Ainsi la définition exacte des champs d'application du programme électronique appelle une réflexion, dont les enjeux sont à la fois complexes et extrêmement déterminants pour l'avenir de notre industrie puisqu'il est prévu un financement d'ensemble de 140 milliards de francs sur une période de cinq années. L'expérience des prétendus « plans », qui ont été lancés dans le passé, ou des aventures industrielles s'avérant, après coup, trop ambitieuses pourrait inciter, pour ce programme dont le champ proprement industriel est extrêmement large, à définir des objectifs relativement plus précis, notamment en matière d'informatique et, surtout, de micro-informatique, d'industrie des composants, de télécommunications, etc.

Enfin certaines questions restent posées quant aux structures de direction et de pilotage des programmes. L'articulation entre celles qui ont été mises en place, les directions du ministère, et les directions des organismes de recherche concernés demande à être soigneusement définie afin que soient évités les risques de double emploi, d'interférence, c'est-à-dire, en définitive, d'une certaine paralysie qui serait engendrée par le poids relativement fort des structures.

En deuxième lieu, je me bornerai à émettre une simple remarque en ce qui concerne les personnels : l'élaboration des nouveaux statuts des personnels de la recherche, qui a été annoncée dans la loi d'orientation et de programmation, semble avoir pris un certain retard. Ce statut doit normalement prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier ; la commission demande donc que la concertation annoncée soit rapidement engagée afin d'aboutir avant l'échéance fixée.

En troisième lieu, enfin, monsieur le ministre d'Etat, je formulerai certaines réflexions sur la situation des sciences humaines et sociales.

Vous aviez demandé à M. Godelier de rédiger un rapport sur ce sujet et celui-ci a publié un document très volumineux qui contient un grand nombre de propositions concrètes relatives tant aux moyens, au statut et aux conditions de travail des personnels qu'aux structures. Il souhaite en particulier une révision des structures du C. N. R. S. afin que la distinction absurde entre sciences sociales et humanités disparaisse ; nous sommes, à cet égard, sur la bonne voie.

Mais ce rapport, comme tout rapport demandé par un ministre, ne vaudra que par la manière dont ce dernier l'utilisera. Or il ne semble pas jusqu'à présent que vous ayez procédé, monsieur le ministre d'Etat, à des choix suffisamment précis quant aux recommandations du rapport que vous entendiez prendre en compte. Il serait pourtant intéressant de savoir les propositions que vous comptez retenir dans la masse de celles qui ont été présentées.

Un autre problème est posé par le fait que la plupart des personnes concernées par les sciences humaines et sociales, donc par le rapport Godelier, dépendent du ministère de l'éducation nationale. Or pourra-t-on transformer la recherche en sciences humaines et sociales sans transformer l'institution universitaire elle-même ? Il faudra aussi revoir les conditions de travail des enseignants-chercheurs, souvent isolés dans leur recherche ou dans leur discipline — tel est fréquemment le cas dans les petites ou moyennes universités — et tributaires des modalités, encore trop souvent individualistes, de la recherche universitaire ; je pense notamment à la thèse. La loi d'orientation et de programmation ébauchait un certain nombre de solutions en ce domaine et elles ont d'ailleurs été reprises dans le rapport Godelier ou, du moins, dans l'une de ses annexes.

A cet égard, il est indispensable d'organiser une coordination entre votre ministère et celui de l'éducation nationale afin que la loi d'orientation de l'enseignement supérieur, qui est en préparation, soit cohérente avec l'ensemble des orientations que vous avez définies.

Par ailleurs, le rapport Godelier évoque, à juste titre, le saupoudrage qui existe dans la recherche en sciences humaines et sociales. Combien de recherches proches ou contiguës sont-elles poursuivies parallèlement et individuellement ?

Le rapport met également l'accent sur le fait que les centres et lieux de recherche sont par trop déconnectés des lieux d'enseignement que sont les universités, d'où le nombre d'ensei-

gnants non résidents. L'une des solutions à ce problème ne consisterait-elle pas à mieux planifier, nationalement et régionalement, la recherche en sciences sociales, à définir davantage des programmes pour chaque laboratoire, chaque organisme de recherche, chaque université, chaque U.E.R.? Nous pensons non à une planification autoritaire, mais à une planification contractuelle, dans laquelle chaque programme donnerait lieu à négociation et à contrat. Il serait sans doute bénéfique de raisonner en termes de programmes — qui seraient gérés dans le cadre de l'autonomie des établissements et institutions concernés — plutôt qu'en terme d'addition de projets, de cursus ou de thèses individuelles ainsi que cela est encore trop souvent le cas.

Enfin, je terminerai en reprenant certaines des revendications qui sont contenues dans le rapport Godelier au sujet des moyens et je formulerais à ce sujet trois brèves observations.

Pour ce qui est d'abord des bibliothèques et centres de documentation, le rapport Godelier insiste, à juste titre, sur l'effrayant retard qui a été accumulé durant les années précédentes. Il est indéniable que nos bibliothèques de recherche, nos bibliothèques universitaires sont très souvent dans une situation lamentable — si l'on songe par exemple aux abonnements en revues — par rapport à ce que l'on peut voir dans un certain nombre de pays étrangers. Nous nous réjouissons que les moyens qui leur sont affectés laissent espérer une amélioration, mais n'y aurait-il pas intérêt à réfléchir à une meilleure connexion entre les différentes bibliothèques et les différents centres de documentation en informatisant l'ensemble de leurs catalogues et en mettant en place, à l'instar de ce qui existe dans d'autres pays, un dispositif permettant d'obtenir, dans des délais très rapides, auprès de toute bibliothèque, les documents possédés par l'ensemble des autres bibliothèques?

Ensuite un problème est posé, qui vous tient particulièrement à cœur, monsieur le ministre d'Etat, puisqu'il a trait à la promotion de la langue française.

**M. le président.** Mon cher collègue, je vous invite à conclure.

**M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis.** Je conclus, monsieur le président.

Il s'agit du problème de l'édition scientifique et de la diffusion des revues.

A cet égard, l'une des dispositions les plus concrètes, les plus immédiatement applicables, qui puisse être prise en faveur de la promotion de la langue française, c'est sans doute l'aide aux revues scientifiques. Une proposition, que notre commission reprend pleinement à son compte, a été formulée, qui tend à la création d'un organisme public de diffusion des publications scientifiques. Nous souhaiterions, monsieur le ministre d'Etat, que cet organisme voie le jour dans les meilleurs délais.

On pourrait peut-être en même temps négocier avec M. le ministre des P.T.T. des conditions particulières d'acheminement des revues scientifiques. On a calculé en effet que le coût de la distribution internationale d'un mensuel scientifique de 280 grammes correspondrait en 1986 — si la tendance actuelle se poursuit — à l'équivalent de 172 de nos francs actuels. Si l'on veut que les revues vivent, il faut penser à des réalités aussi matérielles que celle-là, mais qui pèsent de tout leur poids.

Enfin, je n'ai le temps que de mentionner la question de la décentralisation de la recherche.

A ce propos, nous sommes assez critiques à l'égard du rapport Godelier dont certains paragraphes poussent à une concentration accrue des équipements dans la région parisienne. Il nous semble qu'il faut, au contraire, tendre à une décentralisation. Au moment où des moyens considérables sont affectés à certains projets — on a évoqué celui de la Villette lors du débat sur le budget de la culture — et où certains de nos laboratoires, certains de nos musées d'histoire naturelle ou certaines de nos institutions de recherche en province connaissent une situation difficile, il est certain qu'un rééquilibrage est nécessaire; nous l'appelons de nos vœux.

Telles sont, monsieur le ministre d'Etat, les quelques remarques que nous voulions vous présenter en rappelant, encore une fois, notre accord sur ce budget en progression tournée vers l'avenir. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Chapuis, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour la recherche.

**M. Robert Chapuis, rapporteur pour avis.** Depuis mai 81, le débat sur la recherche a pris une dimension nouvelle; disons plutôt qu'il a trouvé sa véritable dimension à la fois sociale, économique et culturelle. Il serait excessif de prétendre que la recherche est la réponse à la crise que traversent nos sociétés;

mais il est évident qu'il n'y aura pas de réponse sans un effort de recherche considérable, sans une pénétration de la recherche et de l'esprit de recherche dans le tissu industriel, dans tous les secteurs de production, y compris dans ceux de la production intellectuelle.

Le budget de 1982 traduisait des intentions très positives et dans le rapport pour avis que j'ai présenté l'année dernière, au nom de la commission de la production et des échanges, j'avais tenté d'en résumer la nature et la portée, qu'il s'agisse de la réforme des structures ministérielles, des assises régionales et nationales de la recherche et de la technologie, des grandes missions qui avaient été lancées sous l'égide du ministère de la recherche et de la technologie. Au regroupement des crédits dans ce ministère, s'ajoutait leur progression considérable: près de 30 p. 100.

Aujourd'hui, nous pouvons à la fois mesurer le chemin parcouru et la nature des efforts qu'il reste à accomplir.

Trois grandes étapes ont marqué l'année écoulée.

La première est celle des colloques qui ont mobilisé toutes les structures, tous les personnels, au niveau des régions, puis au niveau national.

Leur retentissement, dans le pays, mais aussi à l'échelle internationale, a bien traduit le changement qui s'est opéré dans les esprits et dans les méthodes. Il importe d'ailleurs de poursuivre ce mouvement. Tel est le sens des multiples « associations » qui, à travers l'Ademast — l'association pour le développement et la maîtrise des sciences et des techniques — et les diverses formes qu'elle peut prendre dans les régions doivent permettre de prolonger le sens de ce colloque. Votre ministère a soutenu la création de ces associations. Notre commission attache beaucoup d'importance à leur développement.

La deuxième étape est celle du débat sur la loi d'orientation et de programmation.

Au-delà des faux procès, un vaste accord s'est dégagé pour fixer les objectifs et les moyens de l'effort à accomplir afin que la recherche représente, en 1985, 2,5 p. 100 du produit intérieur brut, conformément aux engagements pris par le Président de la République. Elle pourra ainsi irriguer les grands secteurs de l'activité et du développement dans notre pays. Nous voyons actuellement la mise en application de cette loi dans quatre domaines.

Elle est d'abord marquée dans les organismes par la réforme des structures — déjà acquise pour le C.E.A. et bien avancée pour le C.N.R.S. ou l'I.N.S.E.R.M. — par la réforme du statut des personnels en conformité avec la nouvelle loi et en fonction des progressions que doivent connaître les effectifs. La loi prévoyait 4,5 p. 100 en moyenne sur les trois ans à venir. Pour 1983, votre projet de budget permettra une progression de 4,3 p. 100; cela est bien, mais, monsieur le ministre d'Etat, nous espérons pouvoir ajouter l'année prochaine quelques éléments supplémentaires et aboutir à 4,7 p. 100 peut-être, afin de respecter la moyenne prévue.

La mise en application de la loi apparaît également dans l'action de l'Etat pour mieux coordonner les initiatives, au niveau régional ou national, pour mieux garantir les applications de la recherche sans mettre en cause la recherche fondamentale, la recherche non finalisée, pour impulser et fédérer les actions sur de grands programmes, qu'il s'agisse des programmes de développement technologique — électro-nucléaire, espace, aéronautique civile, océans — ou des sept programmes mobilisateurs que j'ai étudiés dans mon rapport écrit, tels que ceux de la maîtrise de l'énergie, de la filière électronique ou des biotechnologies.

Ensuite la loi est mise en application dans l'organisation du débat sur la recherche et le contrôle démocratique de son application. C'est un problème essentiel, pour les entreprises nationalisées, en particulier, et les lois Auroux, comme les futures lois sur la démocratisation du secteur public, doivent permettre des avancées intéressantes en ce domaine pour la transparence de ce débat et son développement.

Il est essentiel également de donner à la communauté scientifique les moyens de se reconnaître et de se juger elle-même, en facilitant les jonctions entre la recherche universitaire, celle des grands organismes publics et celle des entreprises publiques ou privées. A cet égard, la commission a rappelé l'importance qu'elle attache à la formation et à la réunion, le plus rapidement possible, du conseil supérieur de la recherche et de la technologie prévu par la loi de juin 1982, d'autant que ce conseil doit avoir à connaître des réformes de structure et de statut qui sont actuellement en discussion. Il importe donc d'aller très vite en la matière.

Enfin, la loi est mise en œuvre dans le projet de budget de 1983 et je vais y revenir dans un instant.

Nous pensons cependant qu'il y a eu une autre étape — la troisième — qu'il ne faut pas oublier: celle de la création du

ministère de la recherche et de l'industrie. Avouons franchement que cette réunion aurait pu poser des problèmes s'il s'était agi de mettre l'une en dépendance de l'autre, la recherche sous la dépendance de l'industrie, ou réciproquement. Or, il s'agit bien de produire une interaction entre ces deux domaines, qui relève chacun d'une logique différente, de la même façon que la politique de l'énergie doit avoir aussi sa spécificité, tant elle s'intègre à la réalité et à la diversité de notre vie sociale ou culturelle et pas seulement à notre vie économique.

Nous pensons que, sous votre responsabilité, recherche et industrie peuvent se nourrir sans déperir : ni pilotage par l'aval, ni pilotage par l'amont, mais autonomie et coopération.

Nous constatons d'ailleurs que dans votre projet de budget, la recherche reste déterminante : sur 36 milliards de francs, 23,5 relèvent de la recherche et 12,5 de l'industrie. La valorisation de la recherche reçoit dans ce projet de budget des moyens nouveaux, à travers l'Anvar ou le fonds national de la recherche. Ainsi sera garantie une bonne irrigation du tissu industriel, sans pour autant voir diminuer l'effort de recherche fondamentale, dont les crédits s'accroissent de 14 p. 100 alors que la moyenne annuelle prévue par la loi était de 13 p. 100.

Ce projet de budget de 1983 constitue moins une quatrième étape que la promesse d'en voir franchir de nouvelles, dans les divers secteurs de la recherche. Nous savons que ce budget doit s'apprécier dans le cadre général du budget civil de la recherche — ce qu'on appelait l'enveloppe recherche — dont la progression est de 17,8 p. 100, conformément aux engagements de la loi. Nous avons d'ailleurs noté avec satisfaction que dans le projet de budget de votre ministère les crédits de paiement augmentent fortement — 26,5 p. 100 — comme d'ailleurs dans l'ensemble du budget civil — 41,6 p. 100. Ainsi nos inquiétudes de l'année dernière se trouvent levées.

Votre politique de relance, monsieur le ministre d'Etat, pourra ainsi être mise en œuvre : relance de l'économie, mais d'abord relance de la recherche elle-même.

Quatre axes se dégagent pour appuyer cette relance.

Premier axe : l'adaptation des structures. Qu'il s'agisse d'accompagner l'effort de décentralisation au niveau des régions, de mettre en place les établissements publics à caractère scientifique et technique — E. P. S. T. — ou de lancer les premiers groupements d'intérêt public — G. I. P. — constitués entre le C. E. A. et le Cnexo sur les nodules ou, à Besançon, sur la filière temps-fréquence, nous pensons qu'il faut aller suffisamment vite tout en tenant compte des réalités de sorte que les établissements publics à caractère scientifique et technique puissent être réellement opérationnels au cours de l'année 1983 et que soit ainsi mis en place le dispositif général de la recherche. Dès lors, votre projet de budget trouvera sa plus efficace traduction dans la réalité.

Deuxième axe : la redéfinition des actions, pour faciliter les coordinations en quatre grands secteurs : recherche fondamentale, appliquée et finalisée, développement technologique, enfin programmes mobilisateurs.

Troisième axe : une plus grande efficacité des aides à l'innovation et au développement technologique. C'est le septième programme mobilisateur, mais ce sont aussi toutes les actions regroupées dans le chapitre « Recherche, technologie et innovation », où les autorisations de programme avoisinent les deux milliards de francs et les crédits de paiement dépassent le milliard et demi de francs.

Les efforts qui ont été entrepris par le biais de crédits d'impôt vont dans le même sens. Dans ce domaine, toutes les informations doivent parvenir aux entreprises le plus efficacement et le plus rapidement possible. Il y va en effet de la réalisation de leurs programmes d'activité et de leurs plans de charge. Elles doivent savoir, monsieur le ministre d'Etat, comment les orientations que vous avez définies dans votre projet de budget se traduiront dans la réalité.

Quatrième axe : la définition de politiques sectorielles à moyen et long terme. C'est le cas de la politique spatiale, déterminante pour les pays qui veulent échapper à une domination à la fois américaine et soviétique. En 1983, les crédits du centre national d'études spatiales augmentent de 45 p. 100 pour les dépenses ordinaires, de 25 p. 100 pour les autorisations de programme et de 36 p. 100 pour les crédits de paiement. Nous estimons que cela va dans la bonne voie.

C'est le sens également des programmes mobilisateurs dont les dotations augmentent globalement de 62 p. 100.

La commission des finances a insisté sur la nécessité du suivi de ces programmes qu'il convient d'inscrire dans l'effort de planification, c'est-à-dire de la préparation et la réalisation du IX<sup>e</sup> Plan.

Des crédits substantiels ont déjà été dégagés pour la filière électronique et pour la coopération avec les pays en voie de développement. Ce double effort prouve bien qu'il n'y a pas

de contradiction entre la nécessité de reconquérir le marché intérieur et celle de nous ouvrir aux réalités économiques des autres pays, particulièrement de ceux qui servent de base à un nouveau type de développement à l'échelle internationale.

L'importance accordée ensuite à la maîtrise de l'énergie et aux biotechnologies montre bien que nous devons tout à la fois tirer les leçons du passé, y compris de nos imprévisions, et nous donner les moyens d'imaginer l'avenir, de faire face à tous les défis que nous lance la matière vivante, la matière même de la vie.

En étudiant votre projet de budget, nous retrouvons confiance, confiance dans l'avenir — c'est le sens même d'un effort de recherche scientifique — mais aussi confiance dans le présent, confiance dans l'action du Gouvernement qui sait que tout n'est pas possible, qu'il convient de mesurer l'effort, de dégager des priorités, et de réagir contre le poids des habitudes ou des privilèges et des contraintes nationales ou internationales.

La priorité à la recherche a été maintenue, votre projet de budget en témoigne.

Vous avez ainsi, monsieur le ministre d'Etat, marqué votre fermeté mais aussi, avec tout le Gouvernement, montré que vous étiez conscient des enjeux et que vous étiez prêt à y faire face.

Les députés doivent être à vos côtés dans l'effort traduit dans le projet de budget de 1983. C'est pourquoi la commission des finances a émis un vote favorable à son approbation à l'unanimité sinon des groupes qui composent cette assemblée, du moins des présents. C'est le gage que l'effort qui a été commencé avec le budget de 1982 va pouvoir se poursuivre avec celui de 1983 dans de bonnes conditions. C'est un effort continu qui est ainsi établi. C'est une volonté qui s'affirme. Nous avons reconnu cette volonté ; voilà pourquoi nous recommandons l'approbation du budget de 1983. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Rodet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'énergie.

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, si nos importations de produits pétroliers ont marqué, en 1981 et au premier semestre de 1982, une nette diminution en volume, elles ont connu en valeur une augmentation sensible, conséquence de ce qu'il est convenu d'appeler l'effet « dollar ».

Dans ce mouvement de baisse en volume, il est difficile de faire la part de l'incidence de la récession, des économies d'énergie et du recours à d'autres sources d'énergie primaire.

Il apparaît cependant que le rapport de la demande d'énergie à la production intérieure brute a continué de décroître pour s'établir en 1981 au coefficient de 0,185.

Dans ces conditions, il est clair qu'il ne faut pas céder à la tentation de prendre prétexte des signaux actuellement favorables du marché pétrolier pour « baisser les bras » et ralentir la mise en œuvre de notre plan d'indépendance énergétique.

Bien qu'il ne représente pas de façon exhaustive les moyens financiers consacrés à l'effort national d'indépendance énergétique, le projet de budget du ministère de la recherche et de l'industrie, par les concours qu'il comporte au soutien de la production nationale de charbon et à la politique d'économies d'énergie et de développement de la production d'énergies renouvelables, contribue à la poursuite de la nouvelle politique énergétique approuvée par le Parlement à l'automne 1981.

Globalement, les dotations de politique énergétique marquent les évolutions suivantes.

Les dépenses ordinaires progressent très vivement : 6,6 milliards de francs, soit une progression de 26,8 p. 100.

En revanche, les dépenses en capital marquent le pas avec une diminution de l'ordre de 32,7 p. 100 pour les autorisations de programme et une diminution d'environ 20,3 p. 100 pour les crédits de paiement. Ces diminutions s'expliquent par la modification intervenue dans les conditions d'intervention de l'agence française pour la maîtrise de l'énergie.

La maîtrise de l'énergie, premier volet de cette action, constitue un élément essentiel de notre nouvelle politique énergétique. Des objectifs ambitieux ont été fixés pour 1990. Je les rappelle : quarante millions de tonnes équivalent pétrole d'économies supplémentaires et dix à quatorze millions de tonnes équivalent pétrole pour les énergies nouvelles et renouvelables.

A cette fin, il est nécessaire que le pays engage environ 50 milliards de francs d'investissements, en moyenne annuelle, pour la période 1982-1990.

Pour mener une politique de cette ampleur, des structures efficaces ont été mises en place : le comité national consultatif pour la maîtrise de l'énergie et l'agence française pour la maîtrise de l'énergie, qui regroupe désormais les attributions et les moyens de l'agence pour les économies d'énergie, du commis-

sariat à l'énergie solaire, du comité géothermique et de la mission nationale pour la valorisation de la chaleur.

La création de l'agence française pour la maîtrise de l'énergie témoigne d'une volonté de rompre avec le cloisonnement antérieur, d'éviter la coupure entre la recherche et les applications industrielles et de fournir un cadre assurant la cohérence des initiatives locales.

Le financement de l'agence française pour la maîtrise de l'énergie s'établit de la façon suivante pour 1983 : 105 millions de francs pour les dépenses ordinaires contre 60,8 millions de francs en 1982 ; 1 063 millions de francs en autorisations de programme contre 1 365 millions de francs en 1982, compte non tenu du blocage des crédits opéré au titre de la régulation budgétaire.

Les dépenses de fonctionnement de l'agence marquent ainsi une vive progression qui lui permettra de créer 110 emplois régionaux, soit cinq emplois environ par région.

Les dépenses en capital, je l'ai montré, marquent le pas dans de fortes proportions, mais cette évolution doit être replacée dans son véritable contexte. En effet, aux ressources budgétaires allouées à l'agence française pour la maîtrise de l'énergie, s'ajouteront, pour 1982 et 1983, 2 milliards de francs provenant du fonds spécial de grands travaux, destinés à promouvoir des investissements d'économie d'énergie et gérés par l'agence française pour la maîtrise de l'énergie.

Grâce à des fonds d'emprunt, dont le remboursement sera assuré par le produit d'une taxe additionnelle à la taxe intérieure sur les produits pétroliers, les incitations suivantes devraient permettre de susciter 6 milliards de francs d'investissements : pour les réseaux de chaleur, 340 millions de francs, pour les collectivités locales, 400 millions de francs, pour les hôpitaux, 160 millions de francs, pour l'éducation nationale, 200 millions de francs et pour le logement social 900 millions de francs.

Enfin, il y a lieu de noter que l'agence française pour la maîtrise de l'énergie est dotée d'une direction scientifique chargée de veiller à la qualité et à la coordination des actions de recherche et de développement, qui reçoivent ainsi une vigoureuse impulsion dans le cadre d'ailleurs d'un des programmes mobilisateurs inscrits dans la loi de programmation de la recherche.

Outre les incitations prévues au titre du fonds spécial de grands travaux, l'agence devrait conduire ses interventions dans les domaines suivants : aide à la recherche et à l'innovation, aide au développement des matériels et procédés nouveaux, aides à la diffusion des matériels, développement des actions de formation, développement des opérations de démonstration, aide au diagnostic. De plus, l'agence continuera à travailler dans le domaine des énergies de substitution puisque le programme carburol se poursuivra à un rythme soutenu. Il en sera de même pour l'énergie solaire, pour les actions liées au développement de la biomasse, pour la géothermie et, enfin, pour le développement des réseaux de chaleur.

Telles sont les interventions relatives à la maîtrise de l'énergie.

La seconde partie des dotations budgétaires concerne le soutien à la production nationale de charbon.

La politique charbonnière tourne autour de trois axes : la préférence au charbon national, le développement de nouvelles techniques d'utilisation du charbon et la poursuite de l'inventaire charbonnier national.

En ce qui concerne la préférence au charbon national, le chapitre 45-12, sur lequel s'impute la subvention des Houillères nationales, représente environ les neuf dixièmes des moyens d'intervention inscrits au budget.

Pour 1983, cette subvention s'établit à 6 500 millions de francs, soit une progression de l'ordre de 26 p. 100 par rapport à celle de l'an dernier. Il convient d'ailleurs de noter que les Charbonnages de France, en vue de porter la production nationale de charbon au niveau optimal, ont développé leurs moyens d'investissement. Pour 1980, ils étaient de 297 millions de francs ; ils s'élevèrent en 1982 à 846 millions de francs.

En outre, un investissement de 300 millions de francs a été décidé pour accroître la production du siège de la Houve en Lorraine.

En ce qui concerne l'exploitation, notons que le prix de revient moyen du charbon national a été en 1981 de 7,55 centimes la thermie. Il atteint pour le premier semestre de 1982 plus de 9 centimes la thermie avec des extrêmes allant de moins de 5 centimes la thermie à plus de 20 centimes la thermie, témoignant de l'extrême diversité de nos exploitations charbonnières.

L'examen des prix de revient de chacun de nos bassins fait apparaître que seules les « découvertes » du Centre-Midi, le bassin de Provence et celui de Lorraine ont obtenu un prix de

revient compris entre 5 centimes la thermie en 1981 et 8 centimes la thermie pour le premier semestre de 1982.

Compte tenu cependant de la hausse rapide des prix de revient de l'extraction, plus rapide que celle du niveau général des prix, l'évaluation à 2,5 centimes la thermie de cette référence nationale ne paraît plus conforme aux objectifs de notre politique charbonnière.

En outre, la structure du bilan des Charbonnages de France paraît trop déséquilibrée par un endettement excessif pour assurer des bases solides à son développement.

Dans ces conditions, même si la production, avec 20 millions de tonnes en 1981, a progressé vivement par rapport à 1980, il faut noter que l'évolution des stocks n'est pas encore satisfaisante.

C'est dans cette perspective plutôt défavorable que se situe la négociation du nouveau contrat avec l'Etat. A cet égard, il semble que le développement de notre politique charbonnière doit d'abord s'appuyer sur le rétablissement d'un marché charbonnier actif.

Pour ce qui concerne le développement de nouvelles techniques d'utilisation du charbon, les dotations sont également en augmentation.

Il s'agit — je le rappelle — de favoriser le déplacement de 1,2 million de tonnes équivalent pétrole par an de consommation vers le charbon, les trois quarts de ce déplacement devant provenir de l'industrie.

Quant au chapitre 62-91 qui concerne la poursuite des programmes en cours relatifs à la combustion et à la gazéification *in situ*, il marque une évolution intéressante.

En ce qui concerne, enfin, l'inventaire des ressources charbonnières nationales, les dotations sont en augmentation puisqu'elles passent, en 1983, à 15 millions de francs. Il s'agit, je le rappelle, de concourir au financement de travaux de recherche effectués par le B. R. G. M. en dehors des zones d'action traditionnelles des Charbonnages de France.

Cette action complète les travaux de prospection réalisés par les Charbonnages eux-mêmes. Elle marque une évolution particulièrement significative.

Au-delà de cette politique charbonnière difficile mais nécessaire, il faut noter enfin la mise en place de l'observatoire de l'énergie créé au mois de juin 1982. Il est chargé de coordonner la collecte des données statistiques dans le domaine de l'énergie, de participer à la réalisation des travaux sur les modèles économiques et énergétiques et de contribuer à la prise en compte des données énergétiques dans les travaux de planification.

Cette analyse purement budgétaire des crédits de l'énergie reste quelque peu frustrante puisque le rôle du rapporteur se limite à l'examen de la politique charbonnière et de la politique de maîtrise de l'énergie, à l'exclusion de la politique pétrolière et de celle du nucléaire et de l'étude de l'évolution des grandes entreprises nationales du secteur de l'énergie, comme E. D. F. - G. D. F. ou le C. E. A.

Au terme de cet examen, il est permis d'estimer que, dans un contexte budgétaire rigoureux, le Gouvernement a su dégager les moyens pour assurer l'avenir de l'agence française pour la maîtrise de l'énergie et pour permettre d'apporter aux Charbonnages de France les financements accrus que nécessitent sa situation financière et les missions qui lui sont désormais confiées dans le cadre du contrat de plan en cours de négociation.

De toute façon, le desserrement de la contrainte énergétique doit se poursuivre. Il faut rappeler que notre taux d'indépendance énergétique est passé de 29 p. 100 en 1980 à 35 p. 100 en 1981.

Le projet de budget de 1983 participe, pour sa part et à sa place, à cet effort vital pour la nation.

Je dois préciser que la commission des finances a décidé d'adopter l'article 60 qui fixe le barème des redevances dues au titre du contrôle de sûreté des installations nucléaires de base. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Chaubard, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'énergie.

**M. Albert Chaubard, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, il y a un peu plus d'un an, le 7 octobre 1981, notre assemblée adoptait le plan d'indépendance énergétique qui définissait les perspectives essentielles de notre politique énergétique.

Politique novatrice, parce que s'appuyant sur une démarche nouvelle : la démocratisation des choix et la décentralisation ; parce que se donnant pour objectif l'indépendance énergétique

par la diversification des ressources et des approvisionnements ; et parce que se dotant d'une méthode, à savoir la double priorité donnée à la maîtrise des consommations.

Ce plan d'indépendance énergétique est une des données essentielles du développement économique. Plus notre croissance sera forte, plus l'énergie deviendra rare et chère si nous ne savons pas l'utiliser au mieux. C'est parce que nous voulons une croissance soutenue que nous nous assignons des objectifs ambitieux en matière de maîtrise de l'énergie.

Mais la croissance, moins forte que celle que nous souhaitons, doit nous encourager à maintenir notre effort de maîtrise et de diversification, comme composante de la croissance économique.

La production d'énergie est un secteur d'investissements lourds. Elle est forte consommatrice de crédits, ce qui l'a conduite parfois à avoir recours à des emprunts sur le marché étranger.

N'y a-t-il pas là un danger de transformer la dépendance directe, celle de l'achat de pétrole et de charbon, en dépendance moins visible provenant d'un trop fort endettement en dollars auprès des producteurs d'énergie ?

La relance de l'investissement est une priorité. Mais parce que les moyens d'investir sont moins abondants que ce que nous pourrions souhaiter, il y a lieu d'en rechercher le meilleur usage et d'aller vers l'optimisation des moyens disponibles.

Voilà, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, les quelques remarques que je voulais faire avant d'aborder les orientations que vous nous proposez et dont les crédits du projet de loi de finances pour 1983 sont les témoignages.

J'aborderai essentiellement deux domaines qui m'apparaissent comme les plus importants : la maîtrise de l'énergie et le charbon.

Ces deux domaines ont un point commun : la timidité des politiques antérieures avec, en plus, pour le charbon, la récession comme seul avenir pour la production nationale. Tels étaient, dans ces deux domaines, les choix de ceux qui nous ont précédés.

S'agissant de la maîtrise de l'énergie, les engagements pris par le Gouvernement devant notre assemblée les 6 et 7 octobre 1981 conduisent à une rupture totale avec le passé.

Il y a d'abord rupture au niveau des moyens techniques et politiques, avec la création de l'Agence française de la maîtrise de l'énergie, outil indispensable dont la double vocation est la diffusion et la recherche en matière d'énergie, et qui regroupe tous les acteurs des économies d'énergie et des énergies nouvelles. Mais il y a aussi rupture au niveau des moyens financiers puisque, pour les années 1982 et 1983, c'est de plus de 3 400 millions de francs que disposera l'agence grâce, en particulier, au fonds spécial de grands travaux. La meilleure preuve de l'efficacité du dispositif mis en place est l'état d'exécution du budget de 1982 ainsi que les demandes de subventions concernant le fonds spécial de grands travaux. A la date du 15 octobre, le budget de l'agence était exécuté à plus de 70 p. 100. Pour le fonds spécial de grands travaux, les crédits étaient consommés à hauteur de 67 p. 100 pour les réseaux de chaleur, de 55 p. 100 pour l'habitat social, de 67 p. 100 pour les hôpitaux et de 52 p. 100 pour les collectivités locales.

Voilà quelques chiffres qui montrent à l'évidence le succès de la politique définie par le Gouvernement et, d'ores et déjà, M. le ministre chargé de l'énergie, répondant à une de mes questions, a assuré la commission de la production et des échanges que le principe de la reconduction du fonds spécial de grands travaux était acquis.

Conscient de l'enjeu de cette maîtrise de l'énergie, le Gouvernement nous propose aujourd'hui de lui donner les moyens de poursuivre son action dans ce domaine. Celui qui m'a précédé à la tribune a passé en revue les moyens financiers qui seront mis à la disposition de l'agence française de la maîtrise de l'énergie.

Pour le charbon, il y a aussi rupture avec la politique de récession, voire d'abandon de la production nationale qui était celle de l'ancien Gouvernement.

**M. Francis Geng.** Et le bassin charbonnier d'Alès ?

**M. Albert Chabard, rapporteur pour avis.** Je savais que mes propos allaient vous faire réagir !

**M. Francis Geng.** Vous êtes provocateur !

**M. Albert Chabard, rapporteur pour avis.** Bien sûr ! C'est le seul moyen de vous réveiller !

L'objectif avoué était de laisser la production nationale glisser vers 12 millions de tonnes. En 1981, la production a atteint 20 180 000 tonnes ; elle avait atteint 19 715 000 tonnes en 1980 et elle devrait être de 19 600 000 tonnes en 1982.

Ainsi, même s'il y a une légère diminution en 1982 par rapport à 1981, nous sommes encore largement au-dessus des

chiffres prévus par l'ancien gouvernement et cela est dû, en particulier, à l'effort important consenti par l'actuel Gouvernement qui, en 1983, versera une subvention de 6 500 millions de francs afin de tenir compte de l'engagement qu'il avait pris de soutenir la production nationale sur la base de 2,5 centimes la thermie, ce chiffre fixé en 1981 étant actualisable.

Mais le véritable enjeu est la relance et le développement de la consommation de charbon et cela passe impérativement d'abord par le maintien à un niveau élevé des consommations traditionnelles, comme la production d'électricité ou de coke, et ensuite par la conquête de nouveaux marchés, tant dans l'industrie que dans le secteur tertiaire ou résidentiel. Ces nouveaux marchés s'ouvriront, si une solution est trouvée, au financement des investissements nécessaires à l'utilisation du charbon.

Au cours des débats des 6 et 7 octobre 1981, M. le Premier ministre a fixé à 30 millions de tonnes l'objectif souhaitable à l'horizon 1990 pour la production charbonnière française.

La réalisation de cet objectif souhaitable suppose : une rationalisation de la production actuelle par une optimisation de l'utilisation de la subvention à la thermie ; une meilleure connaissance de nos ressources raisonnablement exploitables, d'où l'importance de l'inventaire charbonnier en cours ; un effort d'investissement de Charbonnages de France.

Les orientations définies par M. le ministre chargé de l'énergie et présentées au conseil des ministres le 3 novembre 1982 vont dans le sens souhaité. Elles réaffirment la nécessité pour la France d'avoir une politique charbonnière ambitieuse. Elles donnent aussi à Charbonnages de France le rôle d'acteur majeur de la politique charbonnière, tant sur la scène internationale, en liaison avec l'A. T. I. C. — Association technique de l'importation charbonnière — que sur le plan national, en particulier par le développement du marché intérieur.

Les propositions prenant en compte les spécificités de la consommation charbonnière permettront à Charbonnages de France-Energie de développer son action commerciale dans trois directions : une Sofergie, spécialisée dans le financement des opérations de crédit-hail, un fonds de mutualisation des risques et une société d'investissements où Charbonnages de France aura la majorité et qui prendra à sa charge les investissements d'utilisation.

Pour conclure, je rappellerai simplement que la commission a suivi les conclusions de son rapporteur et a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère de la recherche et de l'industrie pour 1983. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Claude Germon, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'industrie.

**M. Claude Germon, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, avec une progression de 36 p. 100 des autorisations de programme et de 28,6 p. 100 des crédits de paiement, le projet de budget de l'industrie de 1983 traduit concrètement l'orientation gouvernementale qui tend à donner la priorité au développement industriel de notre pays.

Prolongeant l'effort entrepris dès le précédent budget, il répond à la double nécessité de réparer le gâchis industriel de ces dernières années et de placer la France, en dépit d'un environnement de crise, sur la pente d'une croissance positive dans une compétitivité retrouvée.

J'avais montré dans le précédent rapport la situation contrastée de l'industrie française : d'un côté, les points forts, promus par la politique dite des créneaux ; d'un autre, l'abandon de secteurs entiers. Et globalement, une production stagnante, depuis 1974, une perte considérable d'emplois, des régions sinistrées, un appareil de production vieillissant, une dépendance technologique croissante et une dégradation de la compétitivité marquée par une balance commerciale de plus en plus déficitaire avec les pays développés, bénéficiaire seulement avec les autres.

Cette réalité n'est pas de celles que l'on change en quelques mois, mais s'agissant de la clef de la réussite de la France, nous y faisons porter le principal de nos efforts.

Car il n'y a pas de grand pays qui ne soit d'abord un grand pays industriel.

L'industrie française, c'est un quart de l'emploi de notre pays, un tiers de la valeur ajoutée produite par notre économie, les trois quarts de nos exportations, le tiers environ, en solde net, de la couverture de notre déficit énergétique ; elle peut donc jouer un rôle capital dans la politique de lutte contre le chômage et le desserrement de la contrainte extérieure.

La relance de l'été de 1981 a stimulé notre appareil productif, permettant de stabiliser notre production industrielle.

Cette évolution, encore bien insuffisante, apparaît plutôt positive au regard de l'état de léthargie industrielle qui caractérise en 1981-1982 la plupart de nos principaux partenaires. Malgré cette évolution plus favorable chez nous que chez nos principaux partenaires, il apparaît cependant que, plus affaibli par la crise et la gestion de la précédente majorité qu'il n'était possible de l'estimer à l'été de 1981, notre industrie n'a pas été en mesure de tirer pleinement parti de la relance de l'activité économique intervenue à l'automne dernier et a laissé place au développement trop rapide de nos importations de produits manufacturés, dont le taux de pénétration atteint 36 p. 100.

Vous trouverez dans le rapport écrit une description chiffrée des causes de l'insuffisance durable de nos capacités concurrentielles qui conduit les efforts de relance interne à « buter » sur le déficit commercial.

Il faut cependant signaler deux bonnes nouvelles :

La première concerne le nombre de mises en règlement judiciaire ou en liquidation de biens, qui a été inférieur de 14,5 p. 100 à celui de la même période de 1981.

La seconde est relative à l'emploi dans l'industrie : alors que 270 000 emplois industriels avaient été perdus de 1973 à 1978, et 350 000 de 1978 à 1981, cette tendance est en train de s'inverser, puisque l'emploi industriel a progressé de 0,2 p. 100 entre le premier et le deuxième trimestre de 1982.

Ces quelques observations mettent en perspective la forte augmentation des dotations, qui s'inscrivent elles-mêmes dans un cadre budgétaire très favorable au développement industriel. On mesure ainsi la portée du changement et la cohérence des moyens.

Les crédits de politique industrielle pour l'innovation et l'informatique connaissent une progression de 42 p. 100, tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement. Le doublement des crédits de l'informatique explique pour l'essentiel cette évolution.

Vous trouverez dans mon rapport écrit le détail des dotations, mais je voudrais formuler quelques commentaires.

Le C. I. R. I., comité interministériel de restructuration industrielle, et les Codefi — comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises — sont devenus plus efficaces, mais gagneraient à ce que représentants des travailleurs et élus y soient réellement associés.

En un an, le nombre des dossiers réglés a doublé et 75 000 emplois ont été préservés. J'ai cependant la conviction que de nombreuses entreprises en difficulté et pourtant viables ont été fermées, faute d'intervention publique suffisante. Notons, pour 1983, une plus forte liaison avec le secteur bancaire nationalisé.

Pour ce qui concerne les crédits de restructuration sectorielle, en augmentation de 6,5 p. 100 en autorisations de programme et de 16,4 p. 100 en crédits de paiement, on en distingue mal la répartition. Les éléments recueillis ne permettent guère de se faire une opinion sur leur mise en œuvre concrète.

Ces restructurations sectorielles sont importantes pour l'emploi, l'équilibre régional et la balance des paiements, s'agissant d'industries de main-d'œuvre localisées dans des régions touchées par la crise et de secteurs où le marché intérieur doit être reconquis.

Je vous demande, monsieur le ministre d'Etat, de donner des explications détaillées sur les plans sectoriels, du textile et de l'habillement, de la machine-outil, du jouet, du cuir, du bois et de l'ameublement. Je me propose d'ailleurs de rencontrer les responsables de ces professions.

Quant aux crédits de promotion de la petite et moyenne industrie, on note une légère augmentation — 7,7 p. 100 — des autorisations de programme, mais une régression des crédits de paiement de 23,3 p. 100. Cependant, les dotations de l'industrie ne représentent pas l'essentiel de cette action.

C'est en matière d'informatique et d'électronique que l'effort le plus marquant est réalisé. Les dotations font plus que doubler, atteignant 1 352 millions de francs en autorisations de programme et 987 millions de francs en crédits de paiement. Le Gouvernement a en effet décidé de lancer un important programme pluri-annuel en faveur de la filière électronique, s'appuyant notamment sur les groupes publics. Il est en effet indispensable de reconquérir une place sur un marché porteur où nos échanges extérieurs se sont sensiblement dégradés avec un déficit de 2,6 milliards et de mettre la France à un niveau de grande puissance technologique.

Un autre chapitre budgétaire important concerne la qualification, la normalisation, la métrologie et la sécurité de l'appareil de production.

Ayant eu l'honneur de me voir confier par le Gouvernement une mission sur le thème de la normalisation, j'ai pu mesurer toute l'importance de cette action, peu spectaculaire, mais qui représente un soutien essentiel à la politique industrielle. Déci-

sive dans le processus de fabrication et pour la sécurité des travailleurs et des consommateurs, elle est également un facteur important de promotion des exportations et de reconquête du marché intérieur. Il faut consacrer à cette action des moyens supplémentaires. Il serait toutefois nécessaire de procéder à une restructuration de l'ensemble de l'appareil public ou parapublic concourant à cette action, afin de mieux l'insérer dans la politique industrielle.

La politique des matières premières entre également dans le budget de l'industrie.

Si l'indice pondéré des principales matières premières non énergétiques importées par la France paraît tendanciellement orienté à la baisse depuis 1980, les incertitudes de la conjoncture mondiale rendent plus que jamais nécessaire la mise en œuvre d'une active politique d'indépendance nationale dans un domaine où les importations couvrent 55 p. 100 de nos besoins.

Il semble que le caractère favorable de la conjoncture présente exerce un effet quelque peu démobilisateur puisque l'on note globalement une certaine stagnation des crédits consacrés à cette politique après la sensible amputation des crédits votés au budget de 1982.

C'est ainsi qu'avec 586,2 millions de francs, les dépenses ordinaires sont en régression de 14,9 p. 100 et que les dépenses en capital diminuent de 0,6 p. 100.

Cette évolution mérite des éléments d'information complémentaire. L'évolution défavorable des ressources de la Caisse française des matières premières paraît de nature à éloigner la réalisation des objectifs de cette politique stratégique, à savoir assurer la sécurité de deux mois d'approvisionnement de la France en matière premières.

Venons-en aux moyens généraux de la section « Industrie ». Alors que le développement industriel est au premier plan de la politique nationale, comment ne pas s'étonner de constater la faiblesse des moyens dont dispose le ministère de l'industrie ? Il faut sans doute y voir les séquelles de l'idée selon laquelle la politique industrielle était d'abord l'affaire des organisations professionnelles et des entreprises nationales et peut-être aussi une conséquence de la prééminence du ministère de l'économie.

Cependant, ces moyens paraissent significativement renforcés : les autorisations de programme marquent une hausse de 23,4 p. 100 due à la vive progression des dépenses ordinaires qui représentent l'essentiel des crédits en cause.

Alors que l'an passé je m'étais félicité du renforcement des moyens des directions interdépartementales de l'industrie, je dois constater que l'année 1983 ne permettra pas la poursuite d'un mouvement indispensable à une intervention plus efficace au profit des entreprises en difficulté et à une action sur le terrain en vue de la promotion de la petite et moyenne industrie.

Pour importants qu'ils soient, pris dans leur globalité, les crédits du budget de l'industrie ne sont qu'un des leviers de la politique industrielle. Nous en avons déjà cité quelques autres.

Je voudrais insister ici sur l'importance de l'environnement des entreprises et de la bonne santé générale de l'économie pour permettre un plein exercice des responsabilités des chefs d'entreprise. Dans ces conditions, la maîtrise des évolutions nominales et donc des coûts est indispensable pour assurer la compétitivité de notre industrie face à une concurrence étrangère avivée par la crise.

En effet, depuis plusieurs années, seule la dépréciation de notre monnaie a permis de compenser les effets négatifs du différentiel d'inflation avec nos principaux partenaires. La politique courageuse mise en œuvre pour éliminer l'inflation, ce mal absolu, que la précédente majorité n'a pas su juguler, reste un élément essentiel pour assurer la compétitivité de notre industrie tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation.

Autre élément fort de la vie des entreprises, la démocratisation n'est pas ce boulet qu'y voient certains, mais, répondant à une aspiration du corps social, elle est une condition essentielle d'une meilleure efficacité de notre outil de production.

Enfin, il importe de ne pas céder à certaines idées à la mode selon lesquelles il faudrait renoncer pour longtemps à la croissance et adapter notre rythme à celui de nos partenaires. Notre vocation n'est pas la rigueur pour la rigueur, même si c'est une voie de passage obligée et que nous soutenons ; notre vocation est de conduire le pays vers le progrès.

**M. Francis Geng.** Bravo !

**M. Claude Germon, rapporteur spécial.** Dans cet esprit, l'existence d'un marché intérieur soutenu constitue le point d'appui nécessaire de toute politique de développement et de moder-

nisation industrielle. C'est pourquoi il est d'autant plus indispensable, comme le disait le président de la commission des finances, M. Christian Goux, de maintenir le pouvoir d'achat à l'intérieur que, sur le plan international, nos entreprises font face à une concurrence difficile dans des marchés peu porteurs.

**M. le président.** Je vous prie de conclure, monsieur le rapporteur.

**M. Claude Germon, rapporteur spécial.** En conclusion, monsieur le président, il convient de souligner que le projet de budget de 1983 de l'industrie, en forte progression, comme le précédent, traduit la volonté du Gouvernement de donner la priorité au renforcement de l'appareil productif français et qu'apparaît une forte volonté de développer les secteurs d'avenir, comme en témoigne l'exemple de la filière électronique.

Il faut cependant indiquer que l'accent semble moins mis sur la reconquête des secteurs traditionnels qui avaient fait l'objet de plans sectoriels novateurs.

Enfin — et c'est là l'élément le plus décisif — ce projet de budget affirme, face au fatalisme sur la fin de la croissance, la volonté de remettre notre pays sur la voie du progrès économique et social, en dépit de la contrainte extérieure et des pressions internationales.

C'est pourquoi je vous invite à suivre l'avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan et à adopter le projet de budget de l'industrie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes)

**M. le président.** La parole est à M. Billardon, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'industrie.

**M. André Billardon, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, dans mon avis de l'an dernier, je relevais déjà l'ampleur du changement de la politique industrielle du Gouvernement par rapport à celle de ses prédécesseurs.

Les objectifs annoncés dans ce domaine dès la campagne présidentielle — renforcement de l'appareil productif, lutte contre le chômage, lutte contre l'inflation — restent ceux du budget de 1983, même si certaines modalités de l'action économique du Gouvernement ont dû être revues pour faire face à la persistance de la crise mondiale, au désordre monétaire croissant et pour ramener notre taux d'inflation à un niveau comparable à celui de nos partenaires.

**M. Francis Geng.** C'est l'héritage !

**M. André Billardon, rapporteur pour avis.** Dans ce cadre général, le budget de l'industrie connaît cette année encore une nette progression et la rénovation de notre appareil productif reste une priorité absolue, illustrée par ce budget, mais aussi par l'ensemble du projet de loi de finances.

Je ne reviendrai pas devant vous sur le tableau, détaillé de l'évolution des crédits budgétaires que vous a présenté mon prédécesseur, et je préfère saisir l'occasion de cet avis pour réfléchir à deux points qui sont, me semble-t-il, au centre de l'élaboration d'une politique industrielle.

Le premier de ces points sera l'investissement. J'évoquerai ensuite un sujet qui me tient particulièrement à cœur : la décentralisation de la politique industrielle.

S'agissant de l'investissement, je commencerai par un constat, celui de la persistance des difficultés de la France dans ce domaine.

En 1981, l'investissement industriel a encore une fois diminué en volume, même si les performances des divers secteurs ont été variables ; les entreprises publiques elles-mêmes ont vu se ralentir la croissance de leurs investissements et ont donc moins compensé que par le passé la défaillance des investissements privés.

Sur ce point je me permettrai de faire remarquer à ceux qui ne manqueraient pas de tirer des résultats enregistrés par les nouvelles entreprises nationalisées des conclusions hostiles aux nationalisations qu'il n'y a rien d'étonnant à ce que des entreprises longtemps privées d'apport en capital par leurs actionnaires privés n'aient pu, du jour au lendemain, mettre en œuvre des programmes substantiels d'investissements.

**M. Francis Geng.** La S. N. C. F. ?

**M. André Billardon, rapporteur pour avis.** Ce qu'il faut retenir, c'est que l'industrie française n'est pas encore sortie de la crise de l'investissement qui a commencé en 1974, et cela au

moment même où les besoins de renouvellement des matériels se font de plus en plus pressants.

Il faut, me semble-t-il, en rechercher la cause dans la dégradation de la situation financière de nos entreprises, qui trouve elle-même ses origines dans la hausse des approvisionnements importés et des taux d'intérêt, dans l'augmentation des dépenses de l'exploitation et dans l'insuffisance, malheureusement traditionnelle, des fonds propres.

Enfin, je rappellerai que la structure française de l'épargne des ménages n'est pas favorable à l'investissement industriel.

Le contenu du projet de loi de finances et l'ensemble de la politique conduite aujourd'hui indiquent à l'évidence que le Gouvernement a pleinement pris conscience de la gravité de la situation de l'investissement industriel dans notre pays et de l'urgence d'une relance.

Au-delà des crédits de l'industrie, le projet de loi de finances comporte de nombreuses mesures favorables à cette relance. J'insisterai surtout sur les dotations en capital aux entreprises publiques, qui figurent au budget des charges communes.

**M. Pierre Weisenhorn.** Oh oui !

**M. André Billardon, rapporteur pour avis.** Sans doute serait-il souhaitable, à l'avenir, de les inscrire au budget de l'industrie. Leur augmentation montre que le Gouvernement est décidé à donner à ces entreprises tous les moyens de leur croissance et à utiliser pleinement l'instrument exceptionnel de politique industrielle qu'elles constituent. La reprise prévisible de leurs investissements en 1983 devrait contraster heureusement avec les résultats de 1982, sur lesquels je me suis déjà expliqué.

Paradoxalement, je m'arrêterai moins sur les crédits budgétaires de l'industrie, sinon pour remarquer la croissance de certains postes, et notamment celle des dotations affectées à l'informatique et à l'électronique qui font plus que doubler.

Je noterai par ailleurs avec satisfaction l'engagement d'une réflexion approfondie sur les aides à l'industrie et sur les moyens d'améliorer leur efficacité. De ce point de vue, les résultats décevants parfois enregistrés tiennent peut-être au caractère quasi automatique de l'attribution des aides. Sans doute serait-il préférable de subordonner cette attribution au respect d'engagements pris par l'entreprise ou le groupe d'entreprises.

Le projet de loi de finances traduit aussi la volonté du Gouvernement d'inciter les Français à modifier la structure de leur épargne dans un sens favorable au financement des investissements industriels. Toutefois les mesures prises concernant surtout le développement du marché obligataire, elles me semblent susceptibles d'améliorer le financement des grandes entreprises plus que celui des P. M. I. Enfin, selon moi, toute politique tendant à améliorer la structure de l'épargne doit traiter simultanément des différents emplois de cette épargne.

Avec la volonté de dissiper quelques illusions, je traiterai maintenant des conséquences prévisibles d'une reprise de l'investissement, tant sur le commerce extérieur que sur l'emploi.

Il ne faut pas se cacher qu'une reprise de l'investissement aura, dans un premier temps, des effets négatifs sur le solde de notre commerce extérieur, puisque nous importons plus de la moitié des biens d'équipement que nous utilisons dans notre industrie. Mais il faut accepter cette dégradation temporaire, parce que la relance par l'investissement est la seule qui soit susceptible d'améliorer à terme la compétitivité de nos entreprises et de nous permettre de rééquilibrer durablement notre balance commerciale.

**M. Pierre Weisenhorn.** Très juste !

**M. Pierre Billardon, rapporteur pour avis.** Il faut aussi voir clairement les conséquences d'une relance de l'investissement sur la situation de l'emploi, en gardant présent à l'esprit le fait qu'une bonne part de nos difficultés actuelles dans ce domaine résulte précisément du sous-investissement qui caractérise depuis trop longtemps notre industrie. L'important, sur ce point, est de ne pas laisser croire qu'une reprise de l'investissement industriel se traduirait immédiatement par une amélioration de la situation de l'emploi. En revanche, à terme, cette reprise ne peut avoir sur l'emploi que des effets favorables, non seulement dans les secteurs producteurs de biens d'équipement, mais aussi dans les autres secteurs qui bénéficieront d'une compétitivité accrue.

Il faut donc avoir pleinement conscience de cette dualité temporelle des effets de l'investissement sur l'emploi, ne serait-ce que, pour mettre en œuvre une politique active de l'emploi et de la formation. La part faite à ces actions dans le projet de loi de finances montre la clarté de cette prise de conscience au niveau gouvernemental.

J'aborde maintenant le deuxième point de cet exposé, en examinant brièvement la possibilité d'adapter l'organisation de notre politique industrielle au mouvement de décentralisation qui a été engagé.

La politique industrielle peut-elle rester de la compétence quasi exclusive de l'Etat au moment où les pouvoirs des collectivités décentralisées connaissent un accroissement sans précédent ?

Je crois que la mise en œuvre d'un processus de décentralisation de la politique industrielle est souhaitable pour deux raisons : d'abord, bien évidemment, parce qu'il correspond au mouvement général de notre société et de nos institutions ; ensuite et surtout parce qu'il pourrait être le moyen d'une plus grande efficacité de cette politique.

L'avenir industriel de nos régions sera en effet de plus en plus déterminé par leur capacité à mobiliser toutes les potentialités de développement, leurs ressources humaines, économiques, financières ou physiques. Or qui, mieux que les élus, pourrait contribuer à cette mobilisation ?

Par ailleurs, la décentralisation serait, me semble-t-il, un moyen de résoudre un des problèmes essentiels qui se pose aujourd'hui à la politique industrielle, celui du suivi des aides à l'industrie — qu'une structure centralisée est incapable d'appréhender aussi complètement qu'il serait souhaitable — dès lors, bien entendu, que le plan coordonnerait l'ensemble des initiatives régionales.

A mon avis, la décentralisation ne se partage pas. Or, à l'examen des réformes récemment intervenues en matière d'organisation de la politique industrielle, il apparaît, selon moi, que la nécessité de la régionalisation est prise en compte, mais que ces réformes vont moins dans le sens de la décentralisation que dans celui de la déconcentration et du renforcement des pouvoirs des représentants locaux du pouvoir central. C'est ainsi que peut s'analyser, par exemple, la mise en place des comités régionaux de restructuration industrielle où, certes, les élus régionaux sont représentés, mais dont la présidence est assurée par le commissaire de la République. On ne saurait donc considérer les Corri comme des institutions décentralisées.

Au contraire, la réforme intervenue dans un domaine proche de la politique industrielle, celui de l'aménagement du territoire, me semble aller davantage dans le sens de la décentralisation. Elle comporte en effet la possibilité pour les régions de créer une prime régionale à l'emploi et, surtout, elle permet de créer une prime d'aménagement du territoire financée sur les fonds d'Etat mais distribuée, pour l'essentiel, par les régions, les services de l'Etat se bornant, dans ce cas, à donner un avis et à mettre en œuvre les décisions des régions. Je souhaite que cette réforme puisse servir d'exemple pour celle des modalités de distribution des aides à l'industrie.

Je conclurai cet exposé en insistant sur le fait qu'une politique industrielle fondée sur la relance de l'investissement est une entreprise de longue haleine dont le bilan ne saurait être dressé, honnêtement, avant plusieurs années, et en vous indiquant, bien entendu, que la commission de la production et des échanges a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère de la recherche et de l'industrie, pour la section industrie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** Dans la discussion, la parole est à M. Weisenhorn.

**M. Pierre Weisenhorn.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, en ma qualité de député du rassemblement pour la République, j'avais considéré avec sympathie le regroupement en un seul ministère, qui se voulait puissant, de la recherche, de l'industrie et de l'énergie. Comme mes collègues, j'avais relevé l'intention, à travers la loi d'orientation et de programmation du 15 juillet 1982, de faire retrouver à la recherche française le souffle qu'elle avait du temps du général de Gaulle et qui se trouvait à la base de l'impulsion industrielle dont a bénéficié ensuite la France. Notre pays est ainsi devenu l'un des trois ou quatre premiers pays industrialisés du monde et s'est classé à la troisième ou quatrième place des exportateurs de la planète.

En examinant la situation actuelle, monsieur le ministre d'Etat, j'ai dû déchanter, car il me semble que l'outil dont vous disposez n'a pas pu aimer vers lui les crédits qui auraient dû lui revenir. Les paltes velues du ministère des finances ne lâchent pas facilement leur proie !

Les neuf milliards de francs de dotation en capital aux entreprises publiques ou d'économie mixte se trouvent toujours dans le budget des charges communes, fourre-tout représentant 36 p. 100 du budget total de la nation. Le F.D.E.S. a pratiquement disparu. Des crédits se trouvent inscrits à d'autres ministères mais n'ont pas changé.

Le Gouvernement a parlé de budget de rigueur et de vérité. Quant au Président de la République, il a affirmé à Figeac, le 27 septembre : « Ma préoccupation est que l'ensemble des entreprises puisse échapper aux trois menaces du moment : l'alourdissement de leurs charges, la lourdeur des taux d'intérêt et la surcharge de leur endettement financier. »

Voici l'incantation. Qu'en est-il de la réalité sur le terrain ?

**M. Bruno Bourg-Broc.** Elle est différente !

**M. Pierre Weisenhorn.** Pour l'alourdissement des charges, la part des prélèvements obligatoires approche des 45 p. 100, chiffre déclaré intenable par M. Valéry Giscard d'Estaing et par l'actuel Président de la République. M. Mauroy vient de charger la barque des cotisations employeurs de 7 milliards de francs pour l'assurance chômage, et ce ne sont pas de vagues promesses de transfert progressif des allocations familiales vers le budget qui peuvent apporter des solutions, au moment où des pans entiers de notre secteur secondaire disparaissent.

Du 1<sup>er</sup> janvier à la fin de septembre, nous avons enregistré 15 125 faillites ! Cette lente agonie risque de s'aggraver car le Gouvernement s'emploie à maintenir artificiellement en survie des entreprises.

D'ores et déjà, la capacité des produits français à affronter la concurrence internationale a considérablement diminué. Depuis le début de l'année, la France a perdu 8 p. 100 de ses parts à l'exportation sur le marché mondial et 10 p. 100 de ses parts sur le marché de la Communauté économique européenne.

Qu'en est-il de la surcharge de l'endettement financier ? Einstein a dit que tout était relatif, et on peut comparer les 11 milliards de francs de crédits de paiement du budget de l'industrie aux 7 milliards demandés à l'industrie pour la seule U.N.E.D.I.C.

Mais il faut comparer ce qui est comparable. Comparons le secteur nationalisé et le secteur privé.

Indépendamment des dotations en capital, dont vous refusez d'accepter qu'elles sont des subventions, l'endettement des anciennes entreprises nationalisées est terrible. Voici les dettes à long et moyen terme du secteur nationalisé, dont vous voulez faire le fer de lance de l'économie française de demain...

**M. Michel Charzat, rapporteur spécial.** A cause de qui ?

**M. Pierre Weisenhorn.** ... Gaz de France : 12 milliards de francs ; Charbonnages de France : 9,2 milliards ; S.N.C.F. : 31,2 milliards auxquels s'ajoute une dette à court terme de 12 milliards ; R.A.T.P. : 10 milliards ; Air France : 8,5 milliards ; Aéroport de Paris : 3,3 milliards ; Régie Renault-Auto : 10 milliards ; Régie Renault diversifiée : 17,5 milliards.

La dette totale de ce secteur public s'élèvera donc, hélas ! à environ 240 milliards de francs à la fin de 1982.

**M. Francis Geng.** C'est la République des déficits !

**M. Jean Giovannelli.** A qui la faute ?

**M. Pierre Weisenhorn.** Quelle est l'entreprise privée qui ne rêve de pouvoir gommer ses dettes en empruntant avec la garantie de l'Etat et d'apparaître ainsi comme un patron social distribuant de bons revenus et comme une firme à la pointe du progrès, capable d'atteindre une technologie avancée grâce à l'achat de machines et d'équipements performants ?

Je me permets de signaler que la dette à court terme d'E.D.F. n'est guère que de 11,3 milliards de francs, mais que sa dette à long et moyen terme atteint 121,1 milliards, dont un tiers est libellé en devises étrangères. Ainsi, les frais financiers annuels d'E.D.F. s'élèveront à 12 milliards à comparer avec la masse salariale de 18 milliards.

**M. Michel Charzat, rapporteur spécial.** C'est cela, l'héritage !

**M. Pierre Weisenhorn.** 12 milliards par an à rembourser pour des intérêts, cela représente 15,6 p. 100 du chiffre d'affaires d'Electricité de France qui termine son exercice 1981 avec une perte de 4 milliards et l'exercice 1982 avec un déficit de 8 à 10 milliards.

**M. Claude Germon, rapporteur pour avis.** La faute à qui ?

**M. Pierre Weisenhorn.** Ici non plus la vérité des prix n'existe pas, car si elle existait, il faudrait un rattrapage immédiat de 23 p. 100 du prix du kilowatt-heure. C'est le nouvel héritage !

Monsieur le ministre d'Etat, le Gouvernement a absorbé dans les tentacules de la nationalisation plusieurs entreprises industrielles, dont certaines faisaient des bénéfices. Je crois savoir que Saint-Gobain, dont c'était le cas et qui payait donc son impôt à l'Etat, s'inscrit en rouge en 1982. Pouvez-vous le confirmer ou, je l'espère, l'infirmier.

Il faut comparer ce qui est comparable, disais-je, par exemple la Régie Renault avec le groupe Peugeot. Or, en examinant les comptes respectifs de ces deux sociétés sur dix ans, avant votre venue au pouvoir, c'est-à-dire entre 1970 et 1980, on peut déjà constater que Peugeot a payé cinq fois plus d'impôts que Renault, qui a bénéficié en sus de plusieurs milliards de francs de dotations en capital.

Monsieur le ministre d'Etat, lors de votre audition devant la commission de la production et des échanges, j'ai obtenu votre accord pour la nécessaire constitution d'un observatoire de comparaison entre les secteurs concurrentiels publics et privés...

**M. Bruno Bourg-Broc.** Très bien !

**M. Pierre Weisenhorn.** ...mis à part, évidemment, la S.N.I.A.S. et la S.N.E.C.M.A. qui resteront sous la tutelle du ministère de la défense.

En résumé, il serait équitable de mettre dans un des plateaux de la balance de la justice et de la rigueur l'aide massive apportée par les dotations en capital et l'endettement sur le marché bancaire national et étranger, qui sont mis à la disposition des 1,8 million de salariés du secteur nationalisé et, dans l'autre plateau de la balance, les 90 p. 100 des travailleurs qui ne bénéficient pas de grand-chose.

J'ai cru entendre que la moitié au moins des crédits de la recherche irait vers le secteur nationalisé. Là aussi, je serais heureux que vous puissiez infirmer ces propos.

Pour conclure sur la surcharge de l'endettement financier dont parlait François Mitterrand, je rappelle que la dette extérieure de la France est passée de 22 milliards de dollars à la fin de 1981 à 34 milliards de dollars à la fin de septembre 1982. Cet endettement a une signification profonde, à savoir que le Gouvernement rejette sur les générations futures le fardeau de l'ajustement qui doit être consenti par le pays.

Enfin, s'agissant du budget de l'énergie, les élus de la nation nagent en plein brouillard quant aux graves problèmes posés par l'avenir du charbon, du pétrole et du programme nucléaire.

Pour l'extraction du charbon national, M. Mauroy et M. Valbon, président des Charbennages de France, ont fait état d'une prévision de 30 millions de tonnes alors que les experts du Plan avancent le chiffre de 15 millions de tonnes ! Nous extrayons à l'heure actuelle vingt millions de tonnes de charbon : cinq millions de tonnes sans subvention, dix millions de tonnes avec la subvention de 2,5 centimes à la tonne, soit une aide de l'Etat de 150 francs par tonne, et cinq millions de tonnes de charbon non rentable, hélas ! Le projet de budget de 1983 prévoit une subvention en augmentation de 1,340 milliard de francs. Pouvez-vous nous indiquer l'accroissement du tonnage auquel correspond cette subvention ?

Il est évident que la production est fonction de la demande, donc de la consommation. Son évolution dépend donc des résultats qui seront enregistrés par les réseaux de chaleur et les centrales électro-calogènes. Vous avez apporté un début de réponse en dotant le fonds spécial de grands travaux de 340 millions de francs pour les réseaux de chaleur. Cette dotation insuffisante est limitée au 31 décembre 1982. J'espère qu'elle sera reconduite et accrue. En outre, l'Etat est-il prêt à signer d'autres contrats de soutien aux réseaux de chaleur avec les régions qui veulent s'en doter ?

Pour le pétrole, les grandes compagnies comme Elf Aquitaine la Compagnie française des pétroles ont subi des pertes allant pour chacune de trois à quatre milliards de francs en 1981. Pour Total, la perte serait de un milliard de francs par mois à l'heure actuelle.

Les besoins en fuel lourd utilisé par les grandes centrales thermiques diminuent du fait de l'entrée en action des centrales nucléaires. L'industrie de raffinage devrait disposer notamment d'unités de cracking pour transformer le fuel lourd en fractions plus légères. Le Gouvernement envisage-t-il d'accomplir cet effort de sauvetage de notre industrie pétrolière qui, pour sa prospérité, se bat durement à l'étranger et devrait être davantage soutenue ?

Dans la corbeille de l'héritage du passé, vous avez trouvé des réalisations aussi prestigieuses que le Concorde, qui a généré Airbus, le T.G.V. et le programme nucléaire français, né en 1973 sous l'impulsion de Pierre Messmer, puis le surgénérateur, qui a donné à la France une dizaine d'années d'avance sur le monde entier. Ce programme a été réduit à trois tranches pour 1982 et 1983. Qu'en sera-t-il en 1984 ?

**M. Bruno Bourg-Broc.** C'est le gaspillage de l'héritage !

**M. Pierre Weisenhorn.** Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre d'Etat, que des pays comme la République fédérale d'Allemagne et l'Italie, en panne de programme nucléaire, pourraient devenir des importateurs de courant électrique français ?

Le groupe du rassemblement pour la République attend vos réponses à ces questions. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. Ansart.

**M. Gustave Ansart.** Messieurs les ministres, mesdames, messieurs, le déficit extérieur apparaît aujourd'hui comme un obstacle essentiel sur lequel bute notre volonté de relancer la machine économique et de résorber le chômage. Je rappellerai quelques chiffres.

De 1974 à 1981, la part des importations dans la demande intérieure de produits industriels est passée de 25 p. 100 à 38 p. 100. En 1981, elle dépassait 50 p. 100 dans les biens d'équipement et les appareils ménagers. Aujourd'hui, les exportations baissent à leur tour, car il est vrai qu'aucun pays n'a jamais pu durablement maintenir de fortes positions à l'étranger sans maîtriser solidement son marché intérieur.

D'où proviennent ces contre-performances de notre commerce extérieur ?

Il faut beaucoup de malhonnêteté pour attribuer ces difficultés à dix-huit mois de gestion de la gauche, alors que tout le monde sait que, dans ce domaine, tout changement d'orientation met des années à porter ses fruits, bons ou mauvais.

En vérité, le bilan que nous dressons aujourd'hui est accablant. Il montre que le conseil national du patronat français n'est vraiment pas qualifié pour nous donner des leçons et nous critiquer alors que nous tentons de réparer les dégâts qu'il a infligés au pays depuis un quart de siècle. Ces dégâts ont été d'ailleurs sous-estimés dans le passé, ce qui faisait dire que les communistes exagéraient lorsqu'ils avertissaient des énormes efforts nécessaires pour la reconstitution et la mise à l'heure de notre industrie nationale.

Les causes profondes de cet état de choses, on les lit dans ces chiffres. Entre 1974 et 1981 — la durée d'un septennat — le volume des investissements dans l'industrie a baissé de 13 p. 100 alors qu'il croissait du même pourcentage dans les commerces et les services. Dans le même temps, le prix du foncier et celui de l'or grimpaient bien plus vite que le niveau général des prix. En même temps que le capital désertait les activités productives, il resserrait la base des activités industrielles sur quelques créneaux et, ce faisant, il désorganisait encore plus le tissu industriel national.

Cette analyse nous conduit naturellement à approuver l'orientation du projet de budget qui nous est soumis, orientation qui est la nôtre depuis longtemps : donner la priorité absolue au développement des activités productives, à la création d'activités compétitives pour la reconquête du marché intérieur et l'équilibre de notre commerce extérieur.

En ce qui concerne les aides, nous sommes attentifs aux problèmes posés par le financement de ces nouvelles orientations. Nous considérons le problème des aides aux entreprises comme un grand problème politique.

Interviewé à la sortie de l'Élysée et de Matignon la semaine dernière, M. Gattaz nous faisait penser au personnage de Molière : on me vole, on m'assassine, on me prend ma cassette. En fait, les patrons réclament que l'on en revienne à la politique passée d'austérité pour les travailleurs et, pour eux, de subventions dont ils disposaient à leur guise. A peine ont-ils obtenu quelque chose que l'appétit leur vient pour demander une autre faveur.

Il faudrait être naïf pour croire que si l'on cédait ils utiliseraient spontanément l'argent autrement qu'ils le faisaient auparavant ou une trop faible partie des sommes allait réellement aux activités productives.

C'est pourquoi je réaffirme nos réserves devant toute aide automatique, tout dégrèvement fiscal qui ne serait pas assortis de contreparties claires et négociées. Nous voulons aider les entreprises à investir, à développer leurs productions mais non les capitalistes à accroître leur fortune privée.

C'est pourquoi aussi nous proposons de mettre en place et de généraliser des contrats pluriannuels de production, de compétitivité et d'emploi, par lesquels les entreprises se verraient attribuer des aides et des crédits bancaires à des taux préférentiels en contrepartie d'engagements précis et contrôlés par les salariés concernant la reconquête du marché intérieur, la compétitivité et la création d'emplois.

Il y a les machines mais il y a aussi les hommes. On ne peut imaginer une France couverte de bureaux climatisés, de sièges sociaux où il n'y aurait plus d'activités à gérer, de magasins flambant neufs où il n'y aurait à vendre que des produits étrangers.

L'effort ne doit pas porter uniquement sur les machines, car alors nous manquerions la nouvelle révolution technologique. Il faut aussi, et surtout, développer la recherche, la formation professionnelle. Ces priorités sont marquées dans le budget. Les

entreprises doivent les prendre en compte et le système bancaire doit lui-même financer plus facilement les dépenses de cette nature.

Il faut également continuer à revaloriser les salaires ouvriers pour attirer vers l'industrie les meilleurs éléments et leur assurer les conditions matérielles d'un épanouissement personnel. Car la plus grande richesse d'un pays est faite avant tout de ses travailleurs qualifiés, de ses ingénieurs et cadres, savants et chercheurs.

Mis à part les projets présentés dans le cadre de la filière électronique, ce souci me paraît trop absent des plans sectoriels qui ont été élaborés jusqu'à maintenant : je pense notamment au plan textile et aux plans d'Usinor et de Sacilor.

Une autre dimension me paraît négligée par notre politique industrielle : c'est la coopération européenne, mais une coopération qui tranche avec les pratiques de domination propres au grand capital, une coopération qui permette, à l'exemple de ce qui se fait pour l'Airbus, de développer les potentialités de chaque pays, une coopération, enfin, qui soit un élément de la construction d'un nouvel ordre économique international.

Une telle coopération, pour se développer sur des bases saines, exige un rééquilibrage de nos échanges et de nos relations avec nos partenaires au sein de la Communauté. En effet, sur 100 milliards de francs de déficit de la France, soixante viennent de la Communauté et trente de la République fédérale d'Allemagne. Cette situation, si elle durait, mettrait en cause la cohésion de la Communauté elle-même.

Je dois également me faire l'écho de quelques préoccupations de mes amis.

Le plus gros de l'effort va à la filière électronique. Vous misez sur l'avenir et vous avez raison, car l'acquisition de la maîtrise nationale dans ce domaine aura des retombées sur toute l'industrie.

Mais il est nécessaire que les industries plus anciennes survivent et se développent. Sinon où trouvera-t-on des entreprises susceptibles d'utiliser ces nouvelles techniques ? Dans quel état se trouveront les régions — je pense notamment au Nord et à l'Est — qui souffrent le plus de la politique de casse : travailleurs rejetés de la production, jeunes sans travail, bref maintenus dans la position déprimante d'assistés, cependant que les municipalités croulent sous les déficits ?

Mis à part le plan pour la machine-outil, dont je connais les difficultés de mise en œuvre, et les projets que préparent les entreprises publiques, il me semble qu'aucune autre activité n'a fait l'objet d'action à la hauteur des besoins.

Dans tous les secteurs et dans toutes les régions en difficulté, nous avons besoin de plans incitatifs, négociés avec le patronat et les organisations syndicales, qui visent à mettre en place les structures et les moyens d'une modernisation effective pour reconquérir le marché intérieur et créer des emplois qui prennent en compte les données régionales et les interdépendances le long des filières, qui tiennent compte du coût social lorsqu'il s'agit de choisir un site pour l'implantation d'industries nouvelles. Voilà qui trancherait avec le passé où les hommes, le chômage, la désertification n'étaient jamais pris en compte.

En conclusion, monsieur le ministre, votre ministère a-t-il les moyens d'une telle ambition ? Il a longtemps été, vous en êtes conscient, le ministère du C.N.P.F., chambre d'enregistrement des thèses patronales et, à ce titre, il disposait de peu de moyens. Malheureusement, avec ce projet de budget, nous restons loin du compte, et vous n'avez toujours pas la maîtrise totale des crédits distribués à l'industrie.

Votre ministère doit maintenant être doté des moyens d'analyse et d'action au niveau des branches comme à celui des régions qui lui permettent de mettre en œuvre la politique industrielle dynamique qu'ensemble nous allons décider. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Birraux.

**M. Claude Birraux.** Monsieur le ministre d'État, monsieur le ministre chargé de l'énergie, mesdames, messieurs, depuis trois ans, la recherche est apparue à nos gouvernants successifs comme étant la priorité des priorités.

Une perception plus aiguë de la crise, la nécessité de disposer d'armes suffisantes pour affronter la concurrence internationale ont conduit à privilégier la recherche. Pour notre civilisation européenne et française, la survie se résume à cette alternative : innover ou disparaître.

Dans les temps de crise que nous traversons où les moyens financiers se raréfient, il est difficile de convaincre qu'il faut aujourd'hui prélever plus pour la recherche pour préserver l'avenir.

L'effort public de recherche avait commencé à croître dès 1980. La part de la dépense nationale de recherche dans le produit intérieur brut, estimée à 2,05 p. 100 en 1981 et à

2,12 p. 100 en 1982 serait portée à 2,2 p. 100 en 1983. La loi d'orientation de la recherche du 15 juillet 1982 fixe pour objectif 2,5 p. 100 du P.I.B. en 1985, avec une croissance en volume de 17,8 p. 100 par an. Avec une progression des crédits de 28 p. 100 et un taux inflation attendu de 10,2 p. 100, le compte est bon, peut-on dire.

Je souhaite que vous soyez dans le vrai, monsieur le ministre, mais la marge de manœuvre est étroite et si le pourcentage du produit intérieur brut semble en progression constante, cela est dû en grande partie au fait que la croissance du P.I.B. se ralentit.

La progression de 17,8 p. 100 n'est pas tout à fait respectée depuis la mise en application de la loi. En effet, pour 1982, la croissance du budget civil de la recherche n'était que de 14 p. 100 en volume.

Il y a un autre fait dont vous parlez peu monsieur le ministre, mais dont M. Charzat fait état dans son rapport : les problèmes liés à la régulation budgétaire. En juin, soudainement touché par la grâce de la rigueur budgétaire et refroidi par la dévaluation qu'on venait de lui imposer quelques jours seulement après les fastes de Versailles, le Gouvernement décidait de bloquer 25 p. 100 des crédits d'équipement des ministères. La logique de cette décision demeure problématique, dans la mesure où les dépenses de fonctionnement qui ne préparent pas obligatoirement l'avenir restaient libres.

Selon le rapport de M. Charzat, après l'arrêté du 18 octobre 1982 qui a annulé un certain montant d'autorisations de programme : 436 millions pour la recherche, et de crédits de paiement : 137 millions de francs, restent bloqués ou ont été supprimés 10,56 p. 100 des autorisations de programme et 7,56 p. 100 des crédits de paiement.

De plus, des crédits du budget civil de recherche ont été annulés sur les budgets d'autres ministères : au total 673 millions de francs d'autorisations de programme et 401 millions de francs de crédits de paiement, ce qui représente 20,31 p. 100 des autorisations de programme et 12,91 p. 100 des crédits de paiement de ces ministères consacrés à la recherche. Et encore ces chiffres ne tiennent-ils pas compte des crédits qui sont bloqués et qui seront peut-être, eux aussi, annulés d'ici à la fin de l'année.

Si une nouvelle régulation devait intervenir en 1983, les objectifs de croissance que vous avez fixés ne seraient pas atteints, car la marge de manœuvre est quasi inexistante.

J'ajouterais une question, monsieur le ministre : avez-vous prévu un montant suffisant des crédits de paiement ? En effet, la recherche est un domaine où les crédits se consomment vite, et, en 1982, il s'est posé quelques problèmes.

Au niveau de la recherche industrielle, l'instauration, par voie d'amendement, d'un crédit d'impôt « recherche » marque un changement appréciable chez M. Fabius qui, au moment de la discussion de la loi d'orientation de la recherche, se montrait opposé tant aux subventions qu'aux incitations fiscales. Ce dispositif n'est pas nouveau, puisqu'il avait déjà été instauré par l'article 6 de la loi de finances pour 1981 sous la dénomination d'aide à l'innovation technologique. M. Fabius avait d'ailleurs ajouté en 1982 un codicille qui détournait le dispositif de son objet en le soumettant à la condition d'augmentation des effectifs.

Toutefois, comme le note M. Charzat dans son rapport, des incertitudes pèsent sur les effets de cette disposition quant au calcul du volume du budget civil de recherche — j'ajouterais sur la sincérité et la volonté du Gouvernement.

Le texte de l'amendement précise que « le montant annuel des pertes résultant pour le Trésor public sera pris en compte chaque année comme une composante de l'effort budgétaire à consentir, tel qu'il est prévu à l'article 2 de la loi d'orientation et de programmation du 15 juillet 1982 pour la recherche et le développement technologique de la France ».

Cette disposition pose un problème à deux niveaux.

D'abord, au niveau de la détermination des grands équilibres par le budget de la recherche et du contrôle que peuvent exercer les parlementaires sur ce point, il paraît curieux de présenter un budget global, puis de procéder, ensuite, par voie d'arrêté ou de loi de finances rectificative, à des annulations sur les crédits des organismes ou sur les subventions à la recherche industrielle, compte tenu du coût constaté du crédit d'impôts « recherche », sans qu'à l'avance soient connus les chapitres sur lesquels porteront ces réductions. Or celles-ci seront d'un montant significatif, puisque la perte de recettes est estimée à 400 millions de francs pour 1984.

Ensuite, la prise en compte du crédit d'impôt dans l'enveloppe civile de recherches peut être contestée d'un double point de vue, qui conduit à la même conclusion. Si le crédit d'impôt

recherche entraîne des annulations sur le chapitre des organismes, c'est la recherche fondamentale qui est atteinte. S'il porte sur les subventions aux entreprises, ce sont les transferts vers le secteur industriel qui sont touchés. Dans un cas comme dans l'autre, les grands équilibres de la loi du 15 juillet 1982, qui doivent apparaître dans chaque budget annuel, sont remis en cause.

Vous dites aussi, monsieur le ministre, que cette disposition devrait profiter en premier lieu aux P.M.I. Vous devriez rencontrer plus souvent les responsables de ces entreprises pour vous rendre compte de leur état d'esprit, de leur désespérance devant la politique du Gouvernement, désespérance pour la survie de leur entreprise devant l'accumulation des charges et des contrôles.

De plus, selon l'I. N. S. E. E., le volume de l'investissement devrait décroître de 6 p. 100 en 1982 par rapport à 1981, les industriels prévoyant une baisse de 7 p. 100 de leurs dépenses d'investissement en valeur.

La baisse est surtout sensible dans les petites entreprises. Moins de la moitié des entreprises peuvent réaliser tous les investissements jugés nécessaires. L'insuffisance des marges d'autofinancement reste le principal obstacle. Pour 1983, les premières prévisions laissent apparaître une nouvelle baisse en volume de l'investissement.

Alors, monsieur le ministre d'Etat, si le Gouvernement ne crée par un choc psychologique qui redonne confiance aux industriels, toutes vos dispositions ne resteront que littérature.

Si l'on en juge d'après leur progression — 2 462 créations d'emplois, dont 696 chercheurs et 1 766 ingénieurs, techniciens et administratifs, qui font suite aux 1 727 postes créés dans le budget de 1982, lesquels venaient après les 625 du collectif de 1981 — il semble que la régulation, comme l'appelle pudiquement le rapporteur, ne touche pas les effectifs. Quelle logique que de bloquer les crédits d'investissement mais de continuer à engager du personnel comme si rien ne s'était passé !

J'ajouterais quelques questions. Les postes offerts ont-ils tous été pourvus ? Quelle est la qualité du recrutement ? Combien de diplômés de valeur ont-ils été formés par les filières scientifiques de l'université ? Que reste-t-il pour l'industrie et les autres activités productives ?

Il est enfin un autre point qui m'inquiète profondément. Par-delà les apparences, c'est-à-dire la priorité donnée à la recherche et l'augmentation des crédits, je me demande s'il n'y a pas une autre logique, une autre motivation : mettre la science au service d'une idéologie. (*Sourires et exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Je rappelle les propos que je tenais l'an dernier lors de cette même discussion budgétaire :

« Monsieur le ministre d'Etat, je vous ferai part de mes vives inquiétudes quant à la possibilité pour la science et les chercheurs de travailler de manière autonome, sur des bases scientifiques et non idéologiques. Je veux parler de l'affaire du C. N. R. S. »

« Au lendemain du congrès de Valence, où vous vous étiez classé parmi les modérés, vous avez peut-être voulu montrer, en écho aux propos de Paul Quilès, que vous étiez également capable de couper des têtes ? » (*Sourires et exclamations sur les bancs des socialistes.*) En quarante ans, ajoutais-je, « jamais le pouvoir politique ne s'était permis d'intervenir dans les structures du C. N. R. S. Il s'est trouvé des hommes de science à l'esprit assez libre et au caractère assez ferme pour démissionner du C. N. R. S. »

« L'état-major de notre recherche scientifique a donc préféré quitter la place plutôt que d'être complice de ce mauvais coup. Cela ne s'était jamais vu, même du temps du « coup d'Etat permanent ».

« Vous réclamez des têtes, voici le C. N. R. S. décapité.

« Il est inquiétant que ceux qui professent l'autogestion et qui s'offusquent lorsque l'on discerne dans les nationalisations en cours comme un risque d'étatisation de l'économie, traitent le C. N. R. S. comme une institution d'Etat, comme une sorte d'annexe du ministère de la recherche, parce que qu'il s'agit de la science et d'une politique de la science, l'événement revêt une exceptionnelle gravité.

« Il est hautement significatif que le premier épuré du C. N. R. S. ait été un directeur auquel il était reproché, outre d'avoir été mis en place par l'ancien gouvernement, d'incliner dans sa spécialité du côté du libéralisme économique. »

**M. Alain Bonnet.** Mais non !

**M. Claude Birraux.** « Ce directeur a été révoqué à cause de ce qu'il pense. »

**M. Francis Geng.** C'est vrai !

**M. Guy Ducloné.** M. Birraux ne risque pas d'être révoqué : il ne pense pas !

**M. Claude Birraux.** « Faudra-t-il donc, pour être jugé digne d'administrer les crédits des sciences sociales, présenter son billet de confession idéologique ? »

**M. Francis Geng.** C'est scandaleux !

**M. Claude Birraux.** « Il existe certes un difficile problème des rapports entre les sciences et la politique, mais que l'on ne résoudre pas par la formule péremptoire que vous avez employée en guise de justification de votre coup de force au C. N. R. S. : « Il est hypocrite d'invoquer l'indépendance de la science pour s'opposer à la volonté démocratique du peuple français. Selon vous, la science ne peut rester à droite lorsque le peuple français a choisi la gauche. »

Mes doutes et mes inquiétudes de l'an dernier ne se sont pas dissipés, au contraire. La méthode s'est affinée, même si le résultat est identique. Elle se pare d'un alibi bien commode et en soi louable, la démocratisation de la recherche. J'en veux pour preuve deux exemples.

Le premier a trait à l'élection des membres des sections du comité national du C. N. R. S. ; la très grande majorité des enseignants-chercheurs des universités, des grandes écoles et des grands établissements sont évincés du collège électoral alors que le droit de vote est donné à la totalité du personnel du C. N. R. S., y compris celui qui n'a que des rapports lointains avec la recherche comme le personnel administratif et les femmes de ménage. Traduit en chiffres, cela signifie que moins de 5 000 enseignants sur 42 000 ont été jugés dignes d'être électeurs, et par conséquent éligibles, dans les instances du C. N. R. S., les 37 000 autres étant rejetés dans les ténèbres extérieures.

**M. Alain Bonnet.** Vous parlez de la Turquie !

**M. Claude Birraux.** Un grand quotidien avouait lui-même qu'il s'agissait de pallier « le caractère très conservateur de l'électorat universitaire. » C'est dire quels seront les critères de choix ! Tout cela sous couvert de la démocratisation, qui masque mal la pression politico-syndicale qui s'exerce au C. N. R. S.

**M. le président.** Veuillez conclure, mon cher collègue.

**M. Claude Birraux.** Le second exemple concerne la réforme de l'I. N. S. E. R. M., qui a déjà fait couler beaucoup d'encre.

Les directeurs d'unités de recherche ne pourront être maintenus plus de douze ans dans leur fonction. Initialement, la mesure devrait s'appliquer dès 1983, ce qui aurait eu pour conséquence immédiate le licenciement de soixante-cinq patrons dont un prix Nobel !

Trouverez-vous, monsieur le ministre d'Etat, un pays scientifiquement avancé où on limite la durée du mandat d'un directeur qui conduit son équipe de succès en succès ? Dès lors que la commission spécialisée et le conseil scientifique ont donné un avis favorable à la continuation de l'activité d'un directeur d'unité de recherche et au renouvellement de son mandat, c'est que sa compétitivité internationale et la valeur de ses travaux ne peuvent être mises en doute. Limiter impérativement les mandats est un défi au bon sens : pour un bon directeur, douze années sont insuffisantes, pour un mauvais quatre sont de trop.

**M. Francis Geng.** Très bien !

**M. Claude Birraux.** Une équipe de recherche, plus encore, dans le domaine médical que dans les autres domaines, est une matière vivante, fragile. Elle ne peut se ramener à une réalité administrative programmable et régénérable à merci. Un directeur d'unité ne se forme pas en un jour mais en vingt-cinq ans. Il ne se remplace pas comme un chef de rayon dans un grand magasin.

Alors, au nom de quoi remplacer l'évaluation périodique par des comités scientifiques indépendants par une guillotine dont le couperet s'abattra automatiquement tous les douze ans ?

Si vous voulez satisfaire la demande politico-syndicale, dites-le clairement, mais sachez que la politisation accrue de la recherche ne sert pas les intérêts et la qualité de celle-ci. Les crédits ne sont pas tout ; les hommes comptent, et ils comptent davantage encore que l'idéologie.

Plus que jamais, la recherche doit alimenter en aval l'industrie. Celle-ci est le socle de toute avancée technologique. Sans elle, toute recherche devient vite un luxe inutile et un gaspillage de crédits.

**M. le président.** Monsieur Birraux, vous avez largement dépassé votre temps de parole.

**M. Claude Birraux.** La mainmise idéologique et politico-syndicale n'est pas la réponse à ce que le pays attend de la recherche.

Pour toutes ces raisons, le groupe U.D.F. ne votera pas ce projet de budget. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. Alain Bonnet.** Les gouvernements précédents avaient enterré la recherche.

(M. Guy Ducolone remplace M. Alain Vivien au fauteuil présidentiel.)

#### PRESIDENCE DE M. GUY DUCOLONE

vice-président.

**M. le président.** La parole est à M. Georges Sarre.

**M. Georges Sarre.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, mesdames, messieurs, le présent projet de budget témoigne de l'adéquation des moyens à la volonté.

La volonté qui nous anime, c'est celle de vivifier le tissu industriel du pays. Il n'y a pas d'autre réponse à la crise de l'emploi et au déséquilibre de nos échanges extérieurs. L'effort vigoureux engagé en faveur de la reprise de l'investissement est cette année encore amplifié.

Nous ne soulignerons jamais assez que, devant la stagnation et le marasme de l'investissement privé que nous pouvons observer depuis 1973, le secteur public représente l'essentiel des investissements industriels.

L'extension du secteur public que nous avons réalisée avec l'adoption des lois de nationalisations fournit l'outil d'une politique industrielle volontariste. C'est une progression de 20 p. 100 par rapport à 1981 qui marquera l'effort d'investissement du secteur public.

Je partage à cet égard les observations formulées par le rapporteur de la commission de la production et des échanges et par le rapporteur de la commission des finances.

Les dotations accordées à l'institut de développement industriel et les dotations en capital accordées aux entreprises nationales ne doivent pas être détachées du budget de la recherche et de l'industrie.

Il est nécessaire d'appréhender comme un tout l'engagement budgétaire de l'Etat en faveur de l'industrie.

Séparer ainsi les dotations en capital pour les inscrire au budget des charges communes témoigne d'une bien mauvaise compréhension du sens des nationalisations. Il s'agit, répétons-le, de forger un outil industriel, un outil au service de la politique industrielle. Il serait temps de revenir sur cette présentation comptable. Les observations des deux commissions doivent être entendues rue de Rivoli, et le prochain budget doit en finir avec cette séparation des crédits, à laquelle je ne vois aucun fondement sérieux. (Très bien ! très bien ! sur les bancs des socialistes.)

Je veux également évoquer la question de la régulation des crédits. Chacun comprend la nécessité d'étaler l'engagement des dépenses publiques au cours de l'année, en fonction de la conjoncture. Mais il n'est pas normal que cette régulation aboutisse à des annulations telles qu'en a connu le budget de l'industrie : 205 millions de francs d'autorisations de programme et 85 millions de francs de crédits de paiement pour ce qui concerne la politique industrielle ; 17 millions de francs d'autorisations de programme et 2 millions de francs de crédits de paiement au chapitre de la métrologie et de la qualification des produits. Ces annulations sont d'autant plus regrettables que le Parlement n'en est pas saisi.

Au-delà de ces observations, il est nécessaire de mesurer l'ampleur de l'effort engagé, que nous n'avions jamais connu auparavant : 36 p. 100 d'augmentation pour les autorisations de programme consacrées à l'industrie ; 39 p. 100 d'augmentation pour les crédits de paiement ; doublement des crédits affectés à l'informatique ; hausse de 42 p. 100 du budget consacré à la politique industrielle, à l'innovation et à l'informatique.

Il est rare que les priorités définies apparaissent avec une telle clarté dans les choix budgétaires. Chacun doit s'en féliciter.

C'est un effort considérable. C'est aussi un effort structuré.

Les filières qui avaient été définies reçoivent les moyens adaptés aux espoirs qu'on peut placer en elles.

Dans le textile, il n'est pas superflu de noter la stabilisation du niveau de l'emploi à laquelle nous sommes parvenus, alors que la situation extérieure apporte, dans la période actuelle, des contraintes accrues.

Ce résultat est obtenu par les soutiens apportés à ce secteur par le biais du plan textile.

Dans le secteur de la machine-outil, de la robotique, du cuir, du bois, des matériels destinés à économiser l'énergie, plusieurs mesures favorisant l'innovation, la reconquête du marché intérieur et la promotion sont en œuvre.

Il s'agit non de saupoudrer les crédits et les aides, mais d'orienter le soutien public selon des axes précis.

Ces priorités, nous ne les laisserons plus déterminer par le jeu d'une division internationale du travail venue d'ailleurs. Tirons la meilleure part de nos propres forces.

Nous le ferons en mobilisant toutes les ressources de la politique industrielle active qui est menée, mais aussi en soutenant par d'autres voies l'investissement privé et la consommation.

Le Président de la République, à Figéac, refusait de choisir entre deux sortes de moratoires pour les entreprises, l'inflation ou la faillite, et invitait le Gouvernement à favoriser, pour 1983, l'allègement des taux d'intérêt et l'endettement financier.

Moratoire, déconnexion des taux d'intérêt ? Incontestablement, il est urgent de s'engager dans des voies novatrices. La maîtrise et le ralentissement très net de l'inflation nous y conduisent nécessairement. La politique industrielle volontariste du ministre de la recherche et de l'industrie doit être soutenue par des mesures de grande ampleur sur le plan du crédit aux entreprises.

Enfin, le rapporteur de la commission des finances a raison de mettre en garde contre certaines idées reçues. L'investissement des entreprises et la consommation des ménages ne sont pas antagonistes. Sans demande forte, il n'y a pas d'investissement privé soutenu.

Si les exigences de la situation actuelle et la sortie du blocage imposent des contraintes, elles ne nous affranchissent en aucune manière de l'effort nécessaire en faveur des bas salaires et du pouvoir d'achat du S.M.I.C. C'est affaire de justice sociale. C'est affaire de cohérence économique et politique. Toute révision en baisse de nos objectifs en ce domaine nous mènerait en situation plus difficile pour affronter l'avenir.

La bataille pour l'emploi se gagnera au rythme de l'investissement industriel.

Le rééquilibrage de nos échanges extérieurs se fera par une industrie compétitive. Les produits industriels représentent 80 p. 100 de nos exportations. C'est par là que se réalisera le retour à un meilleur solde commercial pour la France.

Le budget de la recherche et de l'industrie traduit cette exigence. En l'approuvant, c'est à un effort décisif de redressement du pays que nous devons prendre part.

Le ministère de la recherche et de l'industrie doit recevoir, monsieur le ministre d'Etat, des moyens correspondant à l'ampleur de sa tâche.

Il s'agit de transformer un ministère de réglementation, une administration vouée au constat, à l'analyse, à l'arbitrage, en un véritable instrument de coordination économique.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. Georges Sarre.** L'élan est donné. Chacun doit saisir cette occasion pour s'inscrire désormais dans le mouvement. Qu'il s'agisse des grandes entreprises privées, du réseau de la sous-traitance, des P.M.E., le relais doit être pris pour impulser vraiment une politique industrielle au service des intérêts du pays. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.

**M. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'ai écouté avec intérêt les rapporteurs et les orateurs qui, au nom des quatre groupes parlementaires, sont déjà intervenus dans le débat.

Quiconque a un peu de bonne foi reconnaîtra que le Gouvernement tient les promesses du candidat François Mitterrand, lesquelles se sont concrétisées, après le colloque national sur la recherche, dans la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France.

Pour la troisième année consécutive, après le collectif de 1981, le budget civil de la recherche et du développement technologique connaît une croissance rapide.

J'ai entendu avec amusement M. Birraux s'inquiéter de ce qu'il n'ait crû que de 14 p. 100 en volume l'an dernier, alors que la moyenne des années soixante-dix dépassait à peine 2 p. 100 en francs constants.

**M. Alain Bonnet.** L'opposition ferait bien de balayer devant sa porte !

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.** Cela donne la mesure à la fois du caractère dérisoire de la remarque et de l'effort incontestable qui a été entrepris depuis 1981 pour renverser la tendance mortelle qui était apparue dans notre pays au début des années soixante-dix.

Bien entendu, cet effort ne peut porter ses fruits qu'à long terme et nous sommes assaillis par bien d'autres problèmes plus préoccupants, qui résultent d'une situation économique souvent dramatique.

Chacun s'accorde à reconnaître que l'économie mondiale connaît une des situations les plus graves qu'elle ait connue depuis les années trente. Le chômage atteint partout, en Europe et aux Etats-Unis, des niveaux désastreux. Plus de trente et un millions de personnes sont touchées dans les seuls pays de l'O.C.D.E.

L'effort engagé en matière de politique industrielle, qui ne peut être compris qu'en fonction des mesures relatives à l'extension du secteur public, tend, bien entendu, à nous donner les moyens de surmonter cette crise.

Par conséquent, c'est une réponse globale que nous devons apporter — réponse qui n'est pas du seul ressort de la politique industrielle, car, ainsi que l'a souligné M. Germon tout à l'heure, il n'y a pas d'industrie florissante dans une économie marquée par la récession, à laquelle contribuent les politiques déflationnistes menées partout dans le monde par des gouvernements dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils n'obéissent pas à la même logique que le nôtre.

**M. Francis Geng.** Heureusement !

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.** Je ne sais pas pour qui on peut dire : « Heureusement ! » En tout cas, certainement pas pour les Français et certainement pas non plus pour les travailleurs touchés par le chômage dans le monde entier. Il est possible que vous soyez assez myope pour ne pas voir où nous entraîne la concurrence de ces politiques. Mais, pour sa part, le Gouvernement prêche résolument pour une relance concertée des économies développées, pour une politique visant à « solvabiliser » les pays du tiers monde et pour la mise en œuvre d'une politique de coopération technologique à l'échelle des grands pays industrialisés. Bref, nous ne partageons pas votre logique. Et c'est heureux ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Comment ne pas voir, en effet, que la crise que nous connaissons depuis dix ans est à bien des égards une guerre économique, commerciale, monétaire, financière et technologique entre les grands pays développés, une guerre où nous n'avons pas le dessus parce que les règles du jeu, qui traduisent des rapports de force, ne sont pas à notre avantage et nous desservent ? Comment ne pas voir que, dans la course aux matières premières, nous sommes, au départ, parmi les plus mal lotis ? Comment ne pas voir que, dans la guerre des monnaies, le flottement de celles-ci, entériné par les accords de la Jamaïque signés par M. Giscard d'Estaing et M. Chirac...

**M. Alain Bonnet.** Et voilà !

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.** ... ce flottement des monnaies, qui consacre le dollar comme valeur refuge, nous pénalise, puisque l'économie française va de choc pétrolier en hausse du dollar ? Comment ne pas voir que la dépendance politique, la porosité culturelle, l'infériorité technologique, dans bien des domaines, de l'Europe nous mettent à la merci soit du protectionnisme américain, soit des stratégies offensives des sociétés multinationales américaines ou japonaises ?

Bref, pour sortir de cette crise, il n'y a pas d'autre voie que celle qui consiste à nous organiser mieux. Nous essayons de nous en donner les moyens.

Il était temps, car, depuis 1973, ce pari n'avait pas été relevé. Neuf années de crise ont marqué le déclin industriel du pays.

L'emploi dans l'industrie depuis 1974 a décliné de plus de 8 p. 100. L'investissement industriel a baissé de 21 p. 100 en sept ans dans le secteur privé.

Seul l'investissement des entreprises nationales a permis de maintenir un certain niveau dans l'ensemble de l'économie. Tout cela au nom d'une doctrine chère à M. Barre et à M. Giscard d'Estaing, la doctrine des créneaux, au nom de laquelle on a abandonné certains secteurs jugés non rentables. On juge aujourd'hui des effets de cette politique.

Celle-ci n'a pas réussi à redresser la tendance, car le surcroît d'exportation qu'elle a permis de réaliser dans certains domaines — le secteur parapétrolier, les industries mécaniques et aéronautiques — n'a jamais compensé le surcroît d'importation auquel on a été conduit dans des domaines comme l'industrie textile, l'industrie de la chaussure ou la sidérurgie.

Nous devons donc « construire » notre croissance. Notre objectif, dans cette période difficile, est d'obtenir un « différentiel de croissance » par rapport aux autres pays, et nous ne pouvons le faire qu'en valorisant nos atouts spécifiques.

Au premier rang de ces atouts, il y a la qualité de la main-d'œuvre française, la valeur de nos ingénieurs, de nos techniciens, de nos scientifiques. L'effort engagé par le vote de la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique doit être poursuivi. C'est le sens de l'action de mon ministère.

M. Chapuis a évoqué le statut des personnels de recherche. Ce statut a été élaboré par les services de mon ministère. Il fera bientôt l'objet d'une discussion avec les syndicats, probablement au cours de la semaine prochaine.

En ce qui concerne les possibilités de valorisation de la recherche — notion qui figure parmi les missions nouvelles confiées aux organismes et aux établissements de recherche — il est prévu de créer des groupements d'intérêt public associant entreprises et laboratoires, de donner aux établissements publics administratifs un nouveau statut d'établissement public à caractère scientifique et technique leur permettant de prendre des participations. Un effort général de formation doit être conduit afin de permettre non seulement aux organismes publics, mais encore aux centres de recherche industrielle de recruter davantage de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens.

Il ne faut pas, en effet, omettre le problème de la formation. Resserrer les liens entre notre appareil de formation et notre appareil de production, c'est certainement l'un des plus grands enjeux de la période qui vient.

Les problèmes de l'éducation et de la formation professionnelle sont parmi les plus importants que nous ayons à traiter et à résoudre et c'est une des missions que je donne au ministère de la recherche et de l'industrie que de mieux évaluer les besoins et de contribuer à sa place à l'accélération des programmes de formation qui peuvent répondre aux nécessités de notre développement industriel.

Il faudra également concevoir, en liaison avec de nouvelles qualifications, de nouvelles échelles de rémunération au bénéfice des agents productifs et, en particulier, des ouvriers, auxquels il faut assurer une véritable carrière.

Car notre premier atout est incontestablement constitué par les hommes. Qu'il s'agisse de la recherche ou de l'industrie, rien ne vaut, en effet, que par les hommes mobilisés en fonction des grands objectifs du progrès économique et social de la nation. Et si on veut les mobiliser, on ne peut bien entendu faire l'impasse sur la démocratie. Là se trouve le facteur décisif du changement qui nous permettra de lier le progrès économique au progrès social. Le monde du travail doit être associé à la marche des entreprises.

Ce dialogue social original, rendu possible par toutes les réformes qui ont été approuvées ou qui doivent l'être, doit permettre d'améliorer la qualité du travail et de donner une nouvelle dimension aux relations sociales. J'ajoute que les cadres seront tout particulièrement appelés à participer à cet effort de démocratie industrielle.

Autre atout de notre développement industriel, le dernier sur lequel je veux insister : l'importance du marché intérieur français, le quatrième du monde pour les biens d'équipement, le deuxième du point de vue de l'agriculture. Cet atout doit permettre non seulement le développement des activités correspondant à la couverture des besoins mais aussi de fournir un tremplin, une rampe de lancement vers la conquête de positions sur le marché international. J'insiste sur le fait que la compétitivité ne doit pas seulement se manifester à l'exportation ; elle doit aussi se manifester à l'intérieur, par la qualité des produits.

Je conçois que les grands axes de notre stratégie industrielle, qui sont définis jour après jour, ne soient pas toujours clairement perçus. Et pourtant, je crois qu'ils répondent à une logique claire : celle-ci consiste à reconstruire un outil industriel moderne et cohérent, sans laisser de côté aucune filière, sans que soit abandonnée aucune branche, car comme le disait mon prédécesseur, M. Dreyfus, il n'y a pas de secteurs condamnés, il n'y a que des technologies dépassées.

Un plan de modernisation a été élaboré pour la sidérurgie. Il est considérable puisqu'il prévoit 17,5 milliards de francs d'investissements dans les deux entreprises nationales Sacilor et Usinor, soit un rythme supérieur chaque année de moitié à ce qu'il avait été au cours des trois années précédentes. Cet effort est justifié car nos industries ont besoin d'avoir accès à des produits de qualité compétitifs.

Cette réflexion a été prolongée par la constitution d'un groupe permanent de concertation sur des thèmes comme la filière acier ou l'effort de recherche.

Une réunion dans le cadre communautaire doit avoir lieu prochainement au Danemark sur ces problèmes de sidérurgie entre les ministres européens compétents. Il est hors de question que l'effort que consent la France pour la sidérurgie — je sais combien il coûte et combien il va coûter, notamment en ce qui concerne la reconversion des régions sidérurgiques — puisse être remis en cause par la désorganisation du marché communautaire. Or force nous est de constater une croissance insupportable des importations de produits sidérurgiques en provenance de certains pays.

Ainsi, le déficit de la France avec la Communauté européenne atteindra cette année plus de 2,5 millions de tonnes avec plus de 6 millions à l'importation et moins de 4 millions à l'exportation.

Une réunion des ministres de l'industrie de la Communauté aura donc lieu à Copenhague le 18 novembre prochain. A cette occasion, je demanderai à la commission de prendre des initiatives concrètes pour faire respecter la solidarité communautaire afin que cesse la dégradation de nos échanges.

Je demanderai en particulier qu'un contrôle soit exercé sur les importations en provenance des pays tiers et les détournements de trafic, de telle manière que les quotas assignés aux entreprises pour leur production soient respectés.

La part de la France dans la production communautaire ne doit pas diminuer. A défaut nous n'aurions d'autre recours que de prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder nos intérêts.

Des décisions ont été prises dans le secteur de la sidérurgie mais je parlerai également d'un autre secteur de base, la chimie, vous rendant compte de l'application des décisions prises par le conseil des ministres du 12 mai dernier dans le domaine de la chimie lourde. J'ai fait en sorte qu'une concertation soit engagée avec toutes les entreprises concernées. Les décisions ont été arrêtées ce matin.

La S.N.E.A. reprendra l'essentiel des activités de P. C. U. K., notamment dans le domaine des halogènes et de la chimie organique liée aux halogènes : eau oxygénée et dérivés.

En ce qui concerne Rhône-Poulenc, sa vocation sera confortée dans le domaine de la chimie fine et de la chimie minérale par la dévolution d'un certain nombre de sites et par la prise de contrôle d'entreprises comme Sedagri et Pharmuka.

Quant à C. D. F. Chimie, sa vocation sera confirmée dans le domaine de la chimie organique et des matières plastiques.

D'autres dispositions ont été retenues afin que des programmes d'investissement coordonnés soient élaborés entre toutes les entreprises publiques de la filière chimie.

C'est donc une série de décisions très importantes qui ont été prises ce matin puisqu'elles concernent des dizaines de milliers de travailleurs et une activité représentant un chiffre d'affaires de plus de 80 milliards de francs.

Toutes ces actions répondent à un souci de modernisation des deux grands secteurs de base que constituent la sidérurgie et la chimie.

En ce qui concerne la mise en œuvre du plan machine-outil, la fusion Huré-Grafenstaden aura lieu d'ici à la fin de 1982. Elle devra permettre d'assurer la reprise rapide d'Ernauli-Somua. Une quinzaine de contrats de développement entre l'Etat et les entreprises ont été signés. Des mesures de soutien de la demande ont été prises. Ce plan machine-outil devra être prolongé par un plan productique, en cours d'élaboration.

Une réflexion est également activement menée pour assurer une plus grande indépendance énergétique de la France et pour valoriser l'atout que nous donne la disposition d'une énergie

nucléaire à bon marché. A ce sujet, je crois pouvoir rassurer M. Weisenhorn, qui s'est inquiété de l'avenir de notre programme électro-nucléaire. Je l'ai déjà dit et je le répète à la tribune de l'Assemblée : ce programme sera maintenu à un rythme soutenu. J'ai été étonné, monsieur le député, de vous entendre vous lamenter sur l'endettement d'E. D. F. : en effet, je ne vois pas comment on peut être à la fois pour le programme électro-nucléaire et contre l'endettement d'E. D. F. !

**M. Michel Charzat, rapporteur spécial.** C'est incohérent !

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** En effet, depuis 1974, ce programme a représenté un investissement de plus de deux cent milliards de francs, largement financé par un endettement qui semble par ailleurs vous alarmer. Soyez donc cohérent !

**M. André Soury.** Il dit n'importe quoi !

**M. Pierre Weisenhorn.** J'ai demandé la vérité des prix et l'augmentation de prix du kilowatt-heure !

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Vous demandez l'augmentation des tarifs d'E. D. F. Nous agissons certainement en ce sens mais il n'est pas possible de faire supporter aujourd'hui par les consommateurs le poids d'un investissement qui s'amortira sur plus de vingt-cinq ans.

Il n'est pas besoin d'être un grand économiste, ni même le meilleur de France — mais enfin vous êtes un de ses disciples (sourires sur les bancs des socialistes) — pour comprendre cela.

**M. Francis Geng.** C'est vous le maître !

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.** J'ajoute que l'endettement d'E. D. F. a été décidé au début du septennat précédent et on peut même dire qu'il résulte très largement du plan Messmer.

Plutôt que de clouer au pilori, comme vous et vos amis politiques le faites sans cesse, les entreprises nationales, plutôt que de publier des chiffres qui incitent au « catastrophisme », vous feriez mieux de vous souvenir des choix politiques qui ont été faits depuis dix ans. Ainsi, si l'endettement d'E. D. F. mérite effectivement d'être pris en considération, il ne faut pas oublier que c'est la plus haute autorité de l'Etat à cette époque qui a demandé à l'entreprise nationale d'emprunter sur le marché international.

**M. Francis Geng.** Vous approuvez !

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.** Si vous souhaitez que je vous donne davantage de détails, je suis à votre disposition. Je le répète, monsieur Weisenhorn, c'est là un choix dont nous avons hérité.

**M. Francis Geng.** Vous avez fait le même !

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.** Je sais bien qu'il y a une certaine droite qui a toujours préféré l'échec de la France à l'abandon, je ne dirai même pas de ses privilèges, mais seulement de ses habitudes.

**M. Francis Geng.** C'est faux !

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.** Ceux qui se réclament du gaullisme ne devraient pas se situer de ce côté-là.

Il est raisonnable de reconnaître qu'en 1981, c'est-à-dire avant la nationalisation, les entreprises qui ont été nationalisées étaient toutes déficitaires sauf deux. Par conséquent, si la nationalisation n'avait pas eu lieu, la situation serait certainement beaucoup plus grave du point de vue de l'intérêt du pays.

**M. André Soury.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.** Elle serait sans doute analogue pour certains groupes à celle du groupe A. E. G. -Telefunken en Allemagne. A bien des égards, la nationalisation va nous permettre d'opérer les restructurations industrielles rendues indispensables par les surcapacités qui existent à l'échelle mondiale ou par l'ampleur des investissements de modernisation à réaliser. Nous pourrions le faire conformément à l'intérêt national et à une logique industrielle qui nous permettra, je l'espère, d'émerger de cette crise autrement que dans le sillage des multinationales américaines ou japonaises.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.** Finalement, là est bien l'enjeu de la crise et j'aimerais vous en convaincre.

**M. Michel Charzat, rapporteur spécial.** Vous y arriverez !

**M. Francis Geng.** Mais il n'y aurait plus d'opposition !

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.** Après avoir évoqué les secteurs de base, je traiterai brièvement des industries de transformation. Je veux rassurer M. Germon : tous les plans qui ont été définis par mon prédécesseur sont activement poursuivis. Il n'y a pas de secteurs condamnés et il faut moderniser ces industries de transformation, en particulier grâce à la productique, car il existe dans les industries manufacturières des réserves considérables de productivité.

Vous savez que j'ai fait adopter, au mois de juillet dernier, un programme quinquennal d'actions pour la filière électronique : 140 milliards de francs d'investissements contre 90 milliards si l'on avait suivi la tendance spontanée. Sur ces 140 milliards de francs, 80 seront auto-financés et 60 viendront de concours extérieurs.

Les actions que je viens d'évoquer ne sont évidemment pas limitatives. D'autres dossiers sont en cours d'examen : la filière bois-papier, le machinisme agricole et l'automobile. Vous avez eu raison de souligner que le ministère de la recherche et de l'industrie dispose de moyens insuffisants, qu'il n'a souvent pas le contrôle direct des crédits et qu'il manque de moyens, aussi bien en hommes qu'en argent. Mais je tiens à vous assurer qu'il ne chôme pas !

En conclusion de cette première partie, j'affirme que nous ne reconstruisons la France que si nous savons faire appel à l'esprit d'entreprise et lier la vigoureuse impulsion publique que je m'emploie à donner et l'effort de tous ceux qui sont prêts à se mettre à leur compte, à créer des entreprises et des emplois. Je pense aux entrepreneurs, certes, mais aussi aux chercheurs, cadres, ingénieurs, techniciens et ouvriers qui veulent créer des entreprises ou lancer des sociétés coopératives ouvrières de production.

Je n'ai pas la prétention d'être à l'origine de toutes les initiatives, mais il est une action que j'ai conçue et que je tiens à voir se réaliser : c'est la création de véritables directions régionales de la recherche et de l'industrie, disposant de moyens accrus et coordonnant l'ensemble des interventions de toutes les agences qui, sur le terrain, sont dans la mouvance de mon ministère.

Notre objectif au-delà des restructurations et des modernisations indispensables est, grâce à l'élargissement du secteur public, de mettre à la disposition des entreprises qui en ont besoin des moyens financiers suffisants.

Je répondrai à M. Ansart qu'effectivement tout n'est pas affaire de moyens financiers. Beaucoup est dans la mobilisation des hommes, à tous les niveaux. Il faut donc examiner les procédures qui peuvent être mises en œuvre, mais la mobilisation que j'espère ne peut résulter que d'une prise de conscience de l'importance des enjeux et de l'acceptation de disciplines communes, car chacun doit y mettre du sien.

L'investissement industriel dans notre pays est dramatiquement insuffisant : 62 milliards de francs en 1981, hors énergie et industries agro-alimentaires. Il faudrait qu'il atteigne rapidement au moins 100 milliards de francs. C'est à cette condition seulement que nous obtiendrons le desserrement de la contrainte extérieure, clef de notre autonomie. A cette fin, le Gouvernement a présenté de nouveaux instruments financiers. Il va déposer un amendement à la loi de finances, visant à encourager l'investissement industriel, sous forme d'un amortissement exceptionnel dès la première année ; un crédit d'impôt spécial pour la recherche est également prévu. Les entreprises industrielles nationales vont recevoir, dans le cadre de la loi de finances pour 1983, 7,3 milliards de francs de dotations.

Vous le voyez, il y a une volonté politique de rendre toutes ses chances à notre appareil productif et de faire en sorte que s'opère une véritable relance de l'investissement productif.

J'ai réuni les présidents des entreprises nationales le 31 août dernier pour leur demander de sortir les projets des cartons. Ces projets sont actuellement en cours d'examen et j'espère faire en sorte que l'investissement des entreprises nationales du secteur concurrentiel atteigne l'an prochain 25 milliards de francs contre 19 cette année. Mais il convient de ne pas ralentir l'effort en ce qui concerne les investissements des grandes entreprises nationales qui présentent davantage le caractère d'un monopole : E. D. F., Gaz de France, Charbonnages de France, S. N. C. F., R. A. T. P. et Air France, par exemple

Vos rapporteurs l'ont souligné tout à l'heure, l'effort public contrôlé par le ministère de la recherche et de l'industrie dépassera en 1983 52 milliards de francs, dont 23,5 milliards pour la part du budget civil de recherche figurant dans le budget de mon ministère, 1,8 milliard pour la section industrie au titre de la recherche, 7,2 milliards du budget civil de recherche étant inscrits sur les documents budgétaires d'autres ministères et 10,9 milliards provenant du « bleu » industrie, auxquels viennent s'ajouter 7,3 milliards de dotations en capital et 2 milliards de francs de taxes parafiscales en faveur des centres techniques et du fonds spécial des hydrocarbures soumis à ma tutelle.

Au total, pour m'en tenir aux crédits inscrits dans les documents budgétaires, l'ensemble des dotations s'élève à 36,2 milliards de francs, dont 23,5 pour la partie recherche et 12,7 pour la partie industrie.

Je me contenterai de répondre aux interrogations de vos rapporteurs et des intervenants.

M. Charzat m'a interrogé sur l'imputation du crédit d'impôt sur la recherche. L'estimation est de 400 millions de francs. Je tiens à souligner du haut de cette tribune le caractère véritablement prioritaire que traduit une progression en volume de 17,8 p. 100 à un moment où, en francs courants, le budget de l'Etat n'augmente que de 11,8 p. 100. En effet, 28 p. 100 en valeur contre 11,8 p. 100 pour l'ensemble du budget de l'Etat, c'est considérable. Ce « crédit d'impôt » représentera donc une part extrêmement modique dans un budget civil de recherche qui atteint 32 milliards 500 millions de francs dès cette année.

Des craintes ont été exprimées en ce qui concerne la régulation budgétaire. Je m'efforcerai qu'il s'agisse d'une véritable régulation, et qu'elle n'aboutisse pas à des annulations — sinon, bien entendu, l'ensemble des priorités que nous avons définies serait remis en cause.

Je crois pouvoir rassurer M. Sueur qui a appelé mon attention sur la nécessité de structurer les programmes de développement technologique. C'est la tâche à laquelle sont confrontés les services. A l'intérieur de chacun des programmes mobilisateurs, des projets nationaux sont mis au point.

Quant à la recherche fondamentale, elle bénéficie d'une haute priorité, puisque la croissance des crédits est supérieure à la garantie qui avait été fixée par la loi.

J'insisterai sur le secteur des sciences sociales. L'unification que vous réclamez, monsieur Sueur, est en cours, puisque le conseil du C. N. R. S. a donné, avant-hier, un avis favorable à l'unification du département des sciences sociales avec celui des humanités. Plusieurs nominations interviendront dans quelques jours.

A M. Birraux, qui s'est fait le défenseur de la liberté de la science, je répondrai que nul plus que moi n'est attaché à cette liberté. A y regarder de plus près, il lui apparaîtra que mon ministère ne donne pas de directives rigoureuses pour « piloter » tel ou tel type de recherche. Certes, il existe une politique nationale de la recherche, mais, dans ce cadre, les chercheurs ont, depuis deux ans, les moyens de travailler. Il suffit d'écouter ce qui se dit dans les laboratoires pour s'en convaincre.

Je ne reviendrai pas, monsieur Birraux, sur des affaires vieilles d'un an, par exemple sur celle de l'I. N. S. E. R. M., montée de toutes pièces. Vous criez tous les jours à la bureaucratisation ou à la fonctionnarisation : mais vous êtes le premier à protester quand est prise une mesure qui permet un petit changement ! Que douze ans après avoir reçu la direction d'une unité de recherche, une personne soit appelée à changer d'affectation, c'est un petit changement grâce auquel de jeunes chercheurs pourront prendre des responsabilités nouvelles. Cela n'empêchera nullement ceux qui assumaient des responsabilités auparavant et dont le mérite sera, sans aucun doute, reconnu par leurs pairs, dans le cadre des commissions d'évaluation — elles exercent, vous le savez, une très grande influence — de prendre de nouvelles responsabilités.

Pour ce qui me concerne, je suis parfaitement tranquille, je n'ai d'autre souci que la qualité et la vitalité de notre appareil de recherche.

M. Sueur m'a interrogé au sujet des problèmes du Français, me demandant quel effort a été accompli en faveur de la diffusion des revues françaises. Je lui indique qu'un sous-programme du septième programme mobilisateur s'intitule « renouveau de l'édition scientifique en France ». Ses axes principaux sont les suivants : mise en place d'un dispositif français d'édition par grande discipline ; création d'une revue-phare dans quelques disciplines scientifiques majeures ; aide aux organisations professionnelles pour la promotion des ouvrages et périodiques français à l'étranger ; bourses accordées à des étudiants de troisième cycle pour leur faciliter l'achat de manuels français et la consultation de banque de données françaises.

M. Chapuis m'a interrogé sur la mise en place du conseil supérieur de la recherche et de la technologie. Actuellement, le décret est à la signature au ministère de l'éducation nationale. Les consultations des organismes de recherche et du Conseil national de la recherche scientifique vont être lancées dans les prochains jours. Normalement, le Conseil supérieur de la recherche et de la technologie devrait être nommé et pouvoir se réunir avant la fin de l'année.

Vous m'avez également interrogé, monsieur Chapuis, sur le ministère de la recherche et de l'industrie. Vous avez probablement constaté que le « pôle » recherche et technologie a été maintenu sur la montagne Sainte-Geneviève. La mission scientifique et technique a été élevée au niveau du ministère tout entier. Elle va recevoir un nouveau président en la personne de M. Chabbal, ancien directeur général du C. N. R. S., je crois pouvoir vous le dire, monsieur Birraux, à vous qui vous inquiétez toujours de ce qui se passe dans cet azimut.

**M. Francis Geng.** C'est son droit !

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie.** Quelques mots sur les effectifs de la recherche publique qui sont en accroissement — 2 600 unités, dont environ un millier d'intégrations. Ces chiffres sont tout à fait raisonnables et la qualité du recrutement, qui n'est nullement en cause, n'aura pas à souffrir de cette politique. Ces recrutements préparent l'avenir en rajeunissant l'âge moyen des chercheurs de nos laboratoires.

Je vous ai déjà beaucoup parlé de la politique industrielle. A cet égard l'ambition de mon projet de budget est de donner une cohérence aux interventions industrielles. Les interventions directes de mon ministère dépasseront 3 milliards 120 millions de francs, en crédits de politique industrielle, y compris les crédits pour l'informatique. Il faut y ajouter les crédits de l'agence française pour la maîtrise de l'énergie et les moyens qui sont attribués au secteur énergétique, en particulier aux Charbonnages. Mais je laisse à mon collègue, M. Hervé, ministre chargé de l'énergie, le soin de vous entretenir de cet aspect des choses. D'autres moyens seront également mobilisés : exonérations des charges sociales, dans le cadre du plan textile, et dotations aux entreprises nationales qui figurent dans le budget des charges communes.

A la place que j'occupe, en toute conscience des responsabilités qui m'incombent, je suis bien placé pour entendre tous ceux qui considèrent que « ça ne va pas ». Pour les uns, ça ne va pas assez vite, pour les autres, trop vite. Mais si j'entends tous ceux qui se plaignent, je vois aussi tous ceux qui créent, qui entreprennent, qui investissent et qui innovent, parce qu'ils n'ont pas désespéré de l'avenir de la France. Ceux-là, je le crois profondément, ont raison ! (Très bien ! très bien ! sur les bancs des socialistes.)

Ils ont raison parce que notre pays veut travailler. Dans ses profondeurs, il ne veut pas d'un affrontement dont il sait bien qu'il serait suicidaire dans cette période de guerre économique. Nous sommes engagés dans un vaste chantier. Il faudra beaucoup de temps, d'argent, d'énergie et de dynamisme pour le conduire à bien. Surtout, il faudra la volonté de travailler ensemble pour conduire à bien la tâche qui nous incombe. C'est à cette volonté que je fais appel, parce qu'il n'y a pas d'autre voie pour notre pays, sinon le naufrage de notre industrie, celui de la démocratie et de notre nation.

Pour réussir, il n'y a pas d'autre voie que la mobilisation, le travail, l'énergie et l'enthousiasme. Je compte sur vous, mesdames, messieurs les députés, pour m'aider à communiquer cet enthousiasme à chacun, où qu'il se trouve : cadres, ouvriers, techniciens, chefs d'entreprise. C'est ce dont nous avons le plus besoin aujourd'hui ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur plusieurs bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie.

**M. Edmond Hervé, ministre délégué auprès de M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie.** Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les députés, votre assemblée a adopté au mois d'octobre 1981 le Plan national d'indépendance énergétique.

Ce Plan comprenait notamment les trois orientations suivantes :

D'abord la limitation de la dépendance énergétique de notre pays, en faisant appel à diversification des ressources et à une exploitation accrue des ressources nationales.

Ensuite, la priorité accordée à la maîtrise des consommations par rapport au développement des productions.

Enfin, une politique active de recherche pour une utilisation plus rationnelle de l'énergie.

Le budget de l'énergie de 1982 traduisait déjà ces orientations. Le projet pour 1983 les confirmera, si vous le voulez bien,

Aujourd'hui comme demain, l'un des objectifs essentiels doit être de diminuer l'importance de notre facture énergétique extérieure. En effet, cette diminution ne peut que renforcer notre indépendance nationale. Elle constitue un facteur de stabilité de notre monnaie et elle conditionne nos coûts de production, donc la compétitivité de nos entreprises, et bien évidemment le rythme de notre croissance économique.

Je souhaite souligner tout particulièrement les deux points suivants : l'accroissement des fonds publics affectés à la politique de maîtrise de l'énergie ; l'augmentation des moyens budgétaires consacrés à la politique charbonnière.

Les fonds publics affectés à la politique de maîtrise de l'énergie croissent sensiblement et cet accroissement reflète la priorité que nous attachons à la maîtrise des consommations énergétiques, à l'issue du débat d'octobre 1981.

M. le rapporteur spécial Rodet a rappelé vos deux objectifs chiffrés : 40 millions de tonnes d'équivalent pétrole d'économies supplémentaires à réaliser d'ici à 1990 ; triplement de la part des énergies locales dans le bilan énergétique, cette part passant de 3 millions 400 000 tonnes à 10 ou 12 millions de tonnes en 1990.

Ce sont ces objectifs qui guident notre action. Ils se traduisent dans le projet de loi de finances qui vous est proposé en particulier par l'apparition d'un chapitre nouveau : celui de l'agence française pour la maîtrise de l'énergie.

Créée par décret du 13 mai 1982, cette agence regroupe l'ancienne agence pour les économies d'énergie, le Comes, le comité géothermie et la mission nationale pour la récupération de la chaleur. Elle est l'opérateur scientifique, technique et financier de la politique de maîtrise des consommations. Ses missions reprennent celles de ces organismes en les complétant pour les mettre en conformité avec les objectifs ambitieux que je viens de rappeler.

Cette agence disposera, en 1983, de dotations budgétaires autrefois affectées à ces organismes. Elle sera donc dotée, pour 1983, de 1 milliard 169 millions de francs qui sont ainsi répartis : 105 millions de francs en crédits de fonctionnement et 1 milliard 64 millions de francs en autorisations de programme, dont 362 millions de francs au titre du budget civil de recherche.

Les crédits de la recherche sont en augmentation de 30,4 p. 100 par rapport à 1982. Cet accroissement traduit la montée en régime du financement de la recherche et tient compte des installations et des compétences aujourd'hui disponibles.

L'agence française pour la maîtrise de l'énergie, qui met en œuvre des programmes de recherche, porte une attention toute particulière à la formation des jeunes ingénieurs et chercheurs dans les domaines retenus, afin que notre objectif en matière de recherche trouve les moyens humains indispensables sur lesquels se fonder.

A cet égard, l'intégration de l'A. F. M. E. dans des actions de coopération internationale en matière de recherche est également un grand moyen d'enrichissement.

Quant à la coopération à l'échelle nationale, elle est facilitée par l'existence du programme mobilisateur « production et utilisation rationnelle de l'énergie et diversification énergétique », voté par le Parlement dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France.

Pour les interventions d'aides aux investissements, la traduction chiffrée de nos objectifs conduit à retenir un besoin d'investissement se situant à environ 50 milliards de francs en moyenne annuelle sur la décennie présente.

Pour accomplir cette tâche, l'agence française pour la maîtrise de l'énergie disposera, sur le budget de l'industrie, d'un total de 701 millions 500 000 francs. Elle dispose par ailleurs, des 2 milliards de francs du fonds spécial de grands travaux, soit la moitié de celui que le Gouvernement a décidé de consacrer à la maîtrise de l'énergie.

En termes d'évolution des crédits disponibles au titre d'une année budgétaire, la comparaison est, je vous le concède, rendue difficile par le fait que le fonds spécial de grands travaux n'est pas lié à un exercice : ses engagements doivent, pour répondre à son principe de mise en place, être effectués en continu.

Pour obtenir des comparaisons ayant un sens, il faut rapprocher les crédits disponibles en 1981 pour l'agence, sur le budget de l'industrie, d'une valeur moyenne calculée sur les années 1982 et 1983.

Il apparaît ainsi que sur ces deux années, l'agence disposera pour ses interventions de cinq fois la somme dont elle disposait au titre de l'année 1981.

En outre, si l'on rappelle que les crédits d'intervention de l'agence sont complétés par les aides financières et fiscales que vous avez décidées, mises en place par le Gouvernement dans un dispositif cohérent à destination des particuliers comme des entreprises, l'effort réalisé en faveur de la maîtrise de l'énergie apparaît clairement et confirme l'importance de cette approche dans notre politique énergétique, partie intégrante de notre politique industrielle.

Le second point qui mérite de retenir notre attention concerne l'augmentation des moyens budgétaires consacrés à la politique charbonnière.

C'est le second volet de notre politique, dont les répercussions budgétaires méritent d'être replacés dans le cadre de notre politique générale en faveur du charbon. Les orientations retenues dans le plan d'indépendance énergétique — vous les avez adoptées il y a un an — sont effectivement mises en œuvre.

Les raisons qui nous ont incités à adopter une politique charbonnière demeurent : le charbon est une énergie d'avenir et non pas du passé ; ce secteur connaît un grand essor au niveau mondial et la France doit participer à ce mouvement qui a des conséquences favorables sur notre bilan énergétique et sur nos possibilités d'exportation de matériel minier.

Notre politique, ambitieuse, passe par un renforcement des structures et des acteurs. Charbonnages de France, qui est une de nos grandes entreprises publiques, constitue le pivot de notre politique charbonnière. Les moyens mis à sa disposition sont en augmentation et son champ d'activité sera étendu en direction de la commercialisation du charbon et des inductions qui s'y rapportent.

Il faut, en effet, faire porter le maximum d'efforts sur le développement de la consommation de charbon, en particulier dans le secteur industriel et les chaufferies collectives, où son utilisation est rentable, économe en devises, mais où son développement se heurte parfois à la réalisation des investissements.

M. Chaubart, rapporteur pour avis, a cité des chiffres. Qu'il me permette d'en ajouter. Une impulsion nouvelle est donnée aux Charbonnages de France, dont le programme d'investissements est en augmentation de 50 p. 100 entre 1981 et 1982 : en 1981, ce programme d'investissements atteignait 1 milliard 750 millions de francs ; en 1982, 2 milliards 636 millions de francs. Le programme approuvé pour 1983 porte sur 3 milliards 130 millions de francs.

Dans cette reprise spectaculaire des investissements, certains aspects méritent d'être soulignés.

La priorité porte sur la reprise des travaux de reconnaissances géologiques, qui avaient été abandonnés : d'un montant de 6 millions 500 000 francs en 1980, ils ont été portés à 17 millions 550 000 francs au cours de l'année 1981 et à 77 millions de francs en 1982.

Les investissements à moyen terme, qui préparent la production trois à cinq ans à l'avance, sont augmentés de plus de 100 p. 100 : de 200 millions de francs en 1980, leur montant est passé à 383 millions de francs en 1981 et à 541 millions de francs en 1982.

De grands ensembles ont été lancés : une première phase de développement de La Houve, en Lorraine, est en cours, permettant de faire passer la production de 8 500 à 10 500 tonnes par jour. D'autres projets se présentant favorablement seront engagés dans le cadre du contrat de plan. Il s'agit de la seconde phase de l'extension de La Houve, destinée à porter la capacité à 12 500 tonnes par jour, et du projet des grandes découvertes de Carmaux, qui permettront d'extraire 15 millions de tonnes de charbon en plus sur notre territoire dans les vingt prochaines années.

Ainsi une nouvelle orientation est-elle fixée aux Charbonnages de France.

En ce qui concerne le montant des subventions budgétaires qui leur seront allouées, je vous rappelle là encore les évolutions. Il s'élevait à 3 990 millions de francs en 1980, à 4 180 millions de francs en 1981 et a atteint 5 160 millions de francs en 1982 et atteindra 6 500 millions de francs en 1983.

Deux autres actions complémentaires seront développées : 72 millions de francs seront affectés à la promotion et au développement du charbon, au lieu de 66 millions de francs en

1982, et 15 millions de francs seront destinés à l'inventaire charbonnier, réalisé par le B.R.G.M. en dehors des zones minières traditionnelles, au lieu de 10 millions de francs en 1982.

En conclusion, je résume quelques grandes lignes concernant le secteur pétrolier et le secteur des matières premières.

Monsieur Weisenhorn, vous avez répété ce que vous avez l'habitude d'affirmer avec une ignorance qui, j'en suis convaincu, est feinte. Je vous rappelle que vous nous avez laissé un appareil de raffinage en état de surcapacité puisqu'en 1981 cette capacité, de 140 millions de tonnes, n'a été utilisée qu'à hauteur de 90 ou 95 millions de tonnes.

Surcapacité, disais-je, mais aussi inadéquation, et je vous demande de rendre hommage au courage que nous avons eu lorsqu'il s'est agi de trouver les voies de la réduction de cette surcapacité et de l'adéquation de cet appareil de raffinage à nos besoins présents et futurs, ce à quoi répondait, notamment, la politique que nous avons arrêtée dans le cadre de cette formule particulière de fixation des prix des hydrocarbures.

Je vous rappelle également que lorsqu'on s'intéresse à la poursuite des études techniques des industries pétrolières, à l'inventaire des ressources nationales pétrolières, on songe plus spécialement en termes budgétaires au fonds de soutien aux hydrocarbures.

Il est vrai que l'industrie parapétrolière française est l'une des premières du monde. Vous savez que c'est aujourd'hui notre première ressource en devises et que, dans quelques jours, nous battons le record du monde d'exploration *off shore* à quelque 180 kilomètres de Marseille.

**M. Pierre Weisenhorn.** C'est vrai.

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Là encore, si nous examinons l'évolution de ce budget du fonds de soutien aux hydrocarbures, cette évolution est extrêmement positive puisqu'en 1981 ce fonds était doté de 400 millions de francs et qu'en 1983, si vous le voulez bien, il bénéficiera de 600 millions de francs.

C'est là une progression remarquable. Les deux tiers seront consacrés aux études et aux projets techniques et un tiers à l'inventaire des ressources nationales.

Vous savez que l'Institut français du pétrole — I. F. P. — vise, d'une part, la recherche et le développement et, d'autre part, la formation technologique. Là encore, je vous cite deux chiffres. En 1981, la dotation de l'I. F. P. était de 745 millions de francs et, si vous le voulez bien, en 1983, elle atteindra 940 millions de francs. C'est donc une évolution extrêmement positive, qui montre l'intérêt que nous portons à un secteur de pointe.

Je vous rappelle, par ailleurs, que le montant de la dotation au titre de la politique des matières premières croîtra de 824 millions de francs en 1982 à 898 millions de francs en 1983, soit de 9 p. 100.

On notera une exception majeure à ce taux moyen d'augmentation en faveur de la caisse française des matières premières, dont la dotation passe de 300 millions de francs en 1982 à 366 millions de francs en 1983, soit un accroissement de 22 p. 100.

Enfin, d'une façon générale, la stabilisation en volume de l'effort consenti dans le domaine des matières premières doit être appréciée en fonction des nouveaux moyens dont l'Etat dispose désormais par ailleurs, du fait des nationalisations, pour poursuivre sa politique des matières premières.

Voilà, mes dames, messieurs, quelques aspects significatifs de ce projet de budget.

Dans le cadre d'une conjoncture qui nous défie, le projet de budget de 1983 confirme la priorité des moyens budgétaires affectés à la politique énergétique.

Les investissements énergétiques contribuent à la réalisation des objectifs essentiels de la politique économique française qui sont au nombre de trois : l'équilibre de notre balance commerciale, la relance par l'investissement et le soutien de l'emploi, et la lutte contre l'inflation. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Bassinet.

**M. Philippe Bassinet.** Le candidat François Mitterrand avait affirmé que l'effort de recherche devait être une priorité nationale.

La priorité conférée à la recherche scientifique et au développement technologique est devenue une réalité. Qui oserait la remettre en cause, même hors des rangs de ceux qui soutiennent l'action du Gouvernement ?

**M. André Billardon.** Personne ! Il n'y a plus personne sur les bancs de la droite ! (Sourires.)

Un député socialiste. Ils sont tous partis !

**M. Philippe Bassinet.** Une loi d'orientation et de programmation de la recherche et du développement technologique a été votée par l'assemblée.

Le débat au Parlement est venu couronner une préparation approfondie, décentralisée, faite au cours d'assises régionales, de journées décentralisées, du colloque national. Des dizaines de milliers de chercheurs, d'universitaires, d'ingénieurs, de syndicalistes, d'industriels, d'élus locaux, régionaux, nationaux, y ont participé avec enthousiasme. Le vaste débat, approfondi, sérieux, conduit à cette occasion a montré un large accord sur les objectifs. Ces objectifs, faut-il les rappeler ?

Programmer un développement harmonieux de la recherche fondamentale, de la recherche finalisée, du développement technologique ; permettre aux régions de jouer pleinement leur rôle d'acteurs de la politique scientifique ; rénover les structures des organismes de recherche en créant une nouvelle catégorie d'établissements à caractère scientifique et technologique ; encourager l'association de tous les partenaires de la recherche en les invitant à se réunir sur des programmes mobilisateurs d'intérêt national ; imaginer les nouvelles formules d'association que sont les groupements d'intérêt public ; reconnaître aux établissements scientifiques le droit d'être partie prenante non seulement dans le développement ultérieur de leurs travaux, mais aussi dans la commercialisation des produits en résultant ; uniformiser le statut des personnels des établissements publics en tenant compte du caractère particulier des métiers de la recherche ; permettre la mobilité volontaire des chercheurs, ingénieurs, techniciens dans tous les secteurs et entre tous les secteurs de la recherche, publique ou privée, industrielle ou fondamentale ; promouvoir la diffusion de la culture scientifique et technique ; défendre le français comme langue de culture scientifique ; présenter au Parlement un rapport annuel sur les activités de recherche et de développement technologique.

Voilà ce que nous avons décidé, monsieur le ministre d'Etat, vous le savez mieux que quiconque.

L'objectif quantitatif qui a été retenu est également ambitieux : porter en 1985 l'effort national de recherche de 1,8 à 2,5 p. 100 du produit intérieur brut ; faire progresser à un rythme moyen annuel de 17,8 p. 100 les crédits inscrits au budget civil de recherche et de développement technologique ; assurer aux dotations affectées à la recherche fondamentale une croissance régulière de 13 p. 100 l'an ; augmenter de 4,5 p. 100 les effectifs des personnels relevant de la recherche publique.

Tout cela est nécessaire pour replacer notre pays dans le peloton de tête des puissances scientifiques, peloton qu'il n'aurait jamais dû quitter.

Tous ces chiffres n'ont de valeur que par comparaison avec la situation dans les autres pays scientifiques.

Le projet de budget que vous nous présentez, monsieur le ministre d'Etat, est fidèle à ces rythmes de progression, ainsi que l'ont justement rappelé MM. les rapporteurs. Les dotations — autorisations de programme plus dépenses ordinaires — du budget civil de recherche et développement croîtront l'an prochain par rapport à cette année de 28 p. 100 en valeur, soit de 17,8 p. 100 en volume, et les effectifs des personnels progresseront de 4,3 p. 100.

Voilà qui témoigne de la persistance de l'effort qui a été engagé en 1981 et poursuivi tout au long de l'année 1982. En se référant au taux moyen de progression des dépenses prévues dans le projet de loi de finances pour 1983, à savoir 11,8 p. 100, il est loisible de mesurer encore une fois la priorité qui a été accordée à la recherche et au développement.

Les dotations concernant la recherche fondamentale atteindront l'an prochain 7 800 millions de francs, soit une progression de 24 p. 100 par rapport à 1982, ce qui devrait suffire à rassurer tous ceux qui nous accusent de vouloir sacrifier la recherche fondamentale à des recherches appliquées d'une rentabilité immédiate.

Curieux procès de la part de ceux qui ont maintenant quitté l'hémicycle et qui ont laissé, tout au long d'un septennat, décliner le potentiel scientifique de notre pays !

L'effet de latence — c'est-à-dire l'intervalle de temps séparant le moment d'une décision du moment où elle porte effet — a en partie masqué ce déclin. Cela ne confère pas pour autant une autorité morale à ceux qui se prétendent des censeurs sourcilieux.

Nous avons eu, il y a quelques mois, l'occasion d'exposer longuement l'importance que nous attachions à la recherche fondamentale et la place privilégiée, mais non exclusive, qui doit être la sienne. Il n'est donc pas utile d'insister aujourd'hui sur ce point.

Il y aura l'an prochain 1 500 créations de postes, dont 673 réservés à des chercheurs, 827 à des ingénieurs, des techniciens, ou des agents administratifs, et 962 transformations ou régularisations d'emploi, dont 939 concernant les I. T. A. Il s'agit tout à la fois de répondre à la situation de ces catégories de personnels et de permettre une croissance nécessaire des effectifs, si nous voulons corriger l'apport insuffisant de sang neuf qui a été trop longtemps observé.

La nécessité du rajeunissement des équipes de recherche et du rééquilibrage de la pyramide des âges a été soulignée à maintes reprises.

Monsieur le ministre d'Etat, je ne veux pas multiplier les références chiffrées, d'autant que les rapporteurs ont donné de la lisibilité à des documents budgétaires parfois hermétiques, en dépit de l'effort de présentation auquel se sont livrés vos services, et que divers intervenants les ont déjà exposées. Je me bornerai donc à vous poser quelques questions, quoique certaines d'entre elles aient reçu une réponse anticipée.

Vous avez déposé le rapport annuel. Ce document est fort intéressant, mais sa distribution tardive n'a pas permis sa lecture attentive, de sorte que certaines de mes questions, certaines de mes remarques y trouveraient peut-être réponse.

Je veux d'abord m'intéresser à l'effort de recherche qu'effectuent les entreprises.

Le but à atteindre est connu : 40 p. 100 de la dépense nationale financée par les entreprises, mais 60 p. 100 de l'effort national de recherche effectué dans les entreprises.

Pour ce faire, la loi d'orientation et le rapport annexé ont retenu, notamment, comme objectif une croissance annuelle de 10 p. 100 pour l'effort de recherche des entreprises publiques, et de 6 p. 100 pour l'effort de recherche des entreprises privées.

Qu'en est-il, puisque cela est difficile à mesurer ? En particulier, en ce qui concerne les entreprises nationalisées ou relevant du secteur public, l'accroissement sera-t-il l'an prochain de 10 p. 100 ?

Le crédit d'impôt de 25 p. 100 correspondant aux investissements de recherche supplémentaires d'une année sur l'autre pour les entreprises industrielles est une initiative intéressante et je tiens, monsieur le ministre d'Etat, à souligner tout l'intérêt que nous portons à cette disposition.

De la même façon, les moyens nouveaux supplémentaires mis à la disposition de l'Anvar vont dans le même sens d'accroissement de l'effort de recherche des entreprises.

Nous avons souligné à maintes reprises le nombre insuffisant, sinon ridiculement faible, des entreprises qui consacrent à la recherche un effort digne de ce nom.

Par ailleurs, un des objectifs retenus — c'était d'ailleurs une de nos ambitions — est de porter de 500 à 1 500 par an le nombre d'ingénieurs formés à la recherche. La future loi d'orientation des universités contribuera-t-elle à atteindre cet objectif ?

Je tiens à souligner qu'un premier G.I.P. — groupement d'intérêt public — a vu le jour, mais également que le programme mobilisateur « Développement technologique du tissu industriel » semble être moins avancé que les autres. Son intérêt est pourtant évident, puisque sa réalisation accroîtrait la synergie nécessaire entre la recherche et l'industrie. Il serait donc intéressant d'accentuer l'effort en sa faveur.

Vous avez annoncé que le décret fixant la composition du conseil supérieur de la recherche et de la technologie serait publié avant la fin de l'année. J'ai donc partiellement répondu à une de mes questions. Mais vous vous souvenez certainement, monsieur le ministre d'Etat, que ce conseil doit être consulté, en particulier, sur les statuts des nouveaux établissements publics à caractère scientifique et technologique. A moins que cette consultation ne soit que de pure forme, il est urgent que ce conseil soit mis en place, sinon on retardera à l'excès la publication des décrets concernant des établissements tels que le C. N. R. S., l'I. N. S. E. R. M., ou autres.

De la même façon, certains chercheurs se demandent — parfois avec inquiétude — si les établissements publics administratifs de recherche, dont vous n'avez que la cotutelle, seront demain des établissements publics à caractère scientifique et technologique. J'ai déjà eu l'occasion de vous parler, par exemple, de l'I. N. E. D. Les chercheurs de cet institut n'obtiennent pas de réponse sur ce point.

Les décrets concernant les statuts des personnels sont en préparation. Je pense que ceux-ci favoriseront la mobilité volontaire des personnels et que, surtout, ils dissiperont les inquiétudes qui se sont fait jour ici ou là.

Nous sommes persuadés par ailleurs que les mesures tendant à la démocratisation de la gestion de la recherche correspondront à ce qui a été déclaré lors du débat relatif à la loi d'orien-

tation. Dans cet ordre d'idées, j'ai trouvé scandaleuse la comparaison établie par M. Birraux, qui n'est plus là, entre les enseignants et les femmes de ménage. J'ai trouvé scandaleux ses propos insinuant qu'au niveau d'un organisme de recherche, il devrait y avoir une différence de participation à la gestion selon les personnels. Autant il n'est pas question de mettre en cause l'autorité hiérarchique ou la compétence, autant tous les personnels, quels qu'ils soient, doivent être associés à la gestion de l'organisme dont ils relèvent.

**M. Yves Tavernier.** Très bien !

**M. Philippe Bassinet.** Encore une question, à propos de la coopération avec les pays en voie de développement.

Des critiques, non fondées, à mon sens, se sont fait jour portant sur une restriction de crédits sur ce point, qui serait compensée par l'augmentation des crédits affectés au programme mobilisateur intitulé « Recherche scientifique et innovation technologique au service du développement des pays en voie de développement ».

Dans le même temps, un décret a édicté les premières mesures concernant l'office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer et le groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale, l'O. R. S. T. O. M. et le G. E. R. D. A. T. Aujourd'hui, la réforme pourtant nécessaire de ces deux organismes paraît sinon au point mort, au moins au ralenti, et les personnels sont inquiets.

Va-t-on vers une instance regroupant toutes les ressources de nos organismes de recherche, vers une agence tournée vers la coopération, ou vers quelque chose de différent ? Si vous pouviez, monsieur le ministre d'Etat, répondre à cette question en précisant votre pensée, pour rassurer ou, du moins, informer les personnels concernés, ceux-ci vous en seraient très certainement reconnaissants.

Enfin, un des objectifs majeurs du Gouvernement est la défense de la politique de l'emploi. A la page 102 du « bleu » concernant les crédits de la recherche, une ligne fait état, en faveur du commissariat à l'énergie atomique, de l'« inscription d'un crédit destiné au fonctionnement du contrat de solidarité ». Les établissements administratifs ne peuvent pas signer un contrat de ce type, mais il en va différemment de tous les établissements publics à caractère industriel et commercial relevant de votre compétence.

Par ailleurs, qu'en sera-t-il des futurs établissements publics à caractère scientifique et technologique ? Pouvez-vous nous donner quelques informations ? Dans divers établissements, des personnels — techniciens, ingénieurs, chercheurs, éventuellement — seraient prêts à partir dans le cadre d'un contrat de solidarité. L'extension de ce qui a été déjà réalisé au C. E. A. serait une initiative intéressante.

Encore deux questions.

**M. le président.** Il faut conclure, monsieur Bassinet !

**M. Philippe Bassinet.** Je conclus, monsieur le président. Je conclus sur des questions. (Sourires.)

**M. le président.** Après un discours de dix minutes, vous ne pouvez pas poser de questions pendant cinq minutes !

**M. Philippe Bassinet.** L'accroissement des crédits affectés à l'informatique est très sensible. Mais pouvez-vous, monsieur le ministre d'Etat, nous préciser si la politique qui sera conduite en ce domaine va bien vers le développement du logiciel, c'est-à-dire vers l'utilisation de tous les moyens dont dispose notre pays, qui, faut-il le rappeler, a une école mathématique qui est tout à son honneur et qui publie quelque 10 p. 100 de la production mondiale dans ce domaine ?

Enfin, ma dernière question — et je termine, monsieur le président — a trait aux allocations et aux bourses de recherche. Certes, leur montant et leur nombre sont notablement accrus. Mais est-ce suffisant pour atteindre l'objectif qu'a déterminé la loi d'orientation, le recrutement à la fin de la thèse courte préparée en quatre ans ?

Voilà, monsieur le ministre d'Etat, quelques-unes des questions que je tenais à vous poser dans le cadre de ce débat.

Il va de soi que le groupe socialiste est fier du projet de budget qui lui est proposé en ce qui concerne la politique scientifique et qu'il vous soutiendra. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Vial-Massat.

**M. Théo Vial-Massat.** Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre chargé de l'énergie, vous connaissez le prix que le groupe communiste a toujours attaché à notre politique énergétique. Pour lui, en effet, la question clé se pose en ces termes : allons-nous laisser englober notre pays dans le tourbillon de la récession mondiale, ou allons-nous accentuer la mise en œuvre d'une vigoureuse stratégie énergétique pour appuyer d'autres stratégies industrielles ? Pour nous, la réponse est sans équivoque. Elle l'est également pour le Gouvernement.

Le plan national d'indépendance énergétique que notre assemblée a adopté en 1981 allait dans le sens du renforcement de notre indépendance dans ce domaine. Nous l'avons approuvé. Le projet de budget que vous présentez va dans la même direction et nous le voterons.

Cependant, monsieur le ministre d'Etat, nos préoccupations dépassent bien évidemment l'horizon 1983. Il est vrai que les prévisions élaborées en 1981 reposaient sur des hypothèses de reprise de la croissance, dès cette année. Elles n'ont pas entièrement été vérifiées, ce qui nous conduit, très légitimement, à opérer certains ajustements. Imposés par la vie, ceux-ci ne sauraient cependant autoriser les adversaires de notre indépendance en matière énergétique à repartir en campagne.

Certains claironnent en effet qu'il conviendrait d'opérer des coupes claires dans les programmes envisagés, tant pour le nucléaire que pour le charbon. Spéculant sur une hypothétique et relative abondance d'énergie dans le monde, ils proposent de nouveau que l'on s'en remette au pétrole pour boucler notre approvisionnement. De telles options sont dangereuses car, si elles étaient retenues, elles hypothéqueraient gravement les possibilités propres à notre pays de sortir de la crise. Les accepter conduirait à sous-estimer les besoins d'énergie du tiers monde et des pays socialistes qui continuent leur croissance.

Pour en revenir au projet de budget qui nous est présenté, nous nous réjouissons de la mise en œuvre de l'agence française pour la maîtrise de l'énergie, dont l'action sera complétée par celle du fonds spécial de grands travaux. Cela devrait permettre d'aller à la fois dans le sens de la réduction de nos dépenses en devises et dans celui de l'allègement des charges de chauffage pesant sur les collectivités locales et sur les particuliers.

Ce projet de budget comporte une certaine progression — et cela pour la deuxième année consécutive — des moyens accordés à Charbonnages de France. Ces subventions, loin d'être une assistance qui coûterait cher au pays, sont largement justifiées. Elles ne compensent que partiellement les économies que permettent de réaliser au budget de l'Etat, et par conséquent au pays tout entier, l'allègement des importations et la préservation des emplois. Je déplore d'ailleurs que l'on n'ait toujours pas, pour ramener les choses à leur juste dimension, isolé ce qui est simplement compensation des charges et qui devrait être normalement supporté par l'Etat : je veux parler, entre autres, de ce qui a trait aux pensions, aux logements et à l'information.

Vous avez annoncé la création de filiales de Charbonnages de France, appelées à promouvoir l'utilisation du charbon. Fort bien ! Mais il me semble regrettable que ne soit pas encore donnée à cette entreprise nationale la maîtrise des importations. Cela comporte en effet certains risques. Nous pensons que le plus efficace moyen d'assurer un bon placement de la production française réside dans la maîtrise des importations par Charbonnages de France. Je veux espérer qu'à l'avenir des mesures allant dans ce sens seront prises. Vous savez l'espoir que les orientations gouvernementales en matière charbonnière ont, à juste titre, fait naître dans les régions minières.

Je ne cacherai pas, cependant, que certaines interrogations subsistent encore. A titre d'exemple, je citerai le cas du bassin minier de la Loire, que je connais bien. Depuis dix ans, les mineurs et la population se battent pour empêcher l'irréparable dans un secteur géographique qui connaît le taux de chômage dramatique de 15 p. 100. Pourtant des études sérieuses ont montré l'intérêt d'une relance et l'ouverture de l'embauche pour permettre l'exploitation des gisements, tant au fond qu'en surface. On ne peut, certes, affirmer que, dès les premières années, les coûts d'exploitation répondront au fameux critère de rentabilité. Mais ne convient-il pas, monsieur le ministre d'Etat, lorsqu'il s'agit de sauvegarder 2 000 emplois, directs ou indirects, de tenir compte du coût social provoqué par la désertification de toute une agglomération ? Sans pour autant soutenir toute action d'arrière-garde consistant à limiter une récession ou à rechercher des mesures prolongeant des exploitations sans perspective, l'exemple de Ladrécht ne devrait pas être perdu de vue.

Les dispositions prévues dans le cadre du budget ne peuvent-elles pas être assouplies ? Ne peut-on pas faire davantage pour être sûr d'atteindre l'objectif d'une production de 30 millions de tonnes ? Nous attendons, monsieur le ministre d'Etat — et, surtout, les populations concernées attendent — que vous apaisiez ces craintes.

En ce qui concerne le programme nucléaire, vous nous avez annoncé que les orientations prises en 1981 sont maintenues pour 1983. Ainsi que je l'ai déjà indiqué, nous souhaitons qu'elles soient encore conservées par la suite. Quand bien même les consommations d'énergie s'avèreraient inférieures aux estimations, ce devrait être l'occasion pour nous de réduire en priorité nos importations. Mais il faut aussi explorer, avec suffisamment d'audace, les possibilités d'utilisation de notre atout nucléaire...

**M. Pierre Weisenhorn.** Très bien !

**M. Théo Vial-Massat.** ... pour exporter de l'électricité soit directement, soit sous forme de produits à fort contenu en énergie électrique, l'aluminium par exemple.

Le Gouvernement doit aussi préciser ses intentions en matière de surrégénérateurs. Aujourd'hui, il est à craindre que nous ne gaspillions l'uranium comme naguère le pétrole et que, tôt ou tard, apparaissent des tensions sur l'uranium. Veillons donc à améliorer notre maîtrise technologique et industrielle pour être en mesure d'en tirer tous les bénéfices, ce qui exige un programme de construction raisonnable, mais régulier, de ce type de centrale. Dans le même temps, la prudence conduit à éviter le tout-nucléaire. Nous attendons donc que soit précisé un programme de construction de centrales au charbon qui consoliderait l'emploi dans les bassins miniers.

Reste enfin la situation financière d'E.D.F. Celle-ci, tout en restant saine, présente des anomalies. E.D.F. a été poussée à l'endettement en devises étrangères. Avec la hausse du dollar, elle subit un surcoût résultant de décisions qui lui ont été imposées. Les gouvernements précédents avaient pris l'engagement de couvrir les risques de change ; ces engagements n'ont pas été tenus et des solutions doivent être trouvées rapidement. Nous aimerions aussi avoir confirmation qu'E.D.F. — comme d'ailleurs Charbonnages de France et Gaz de France — pourra bénéficier des mesures annoncées pour alléger les frais financiers.

Pour terminer, je traiterai, en quelques mots, de la politique pétrolière.

Avec la loi de 1928, qui donne à l'Etat le monopole des importations, avec le contrôle public dans Elf et Total, le Gouvernement dispose d'outils lui permettant de mener une politique pétrolière rompant avec le passé et tendant à assurer notre indépendance énergétique et à établir des rapports de codéveloppement avec les pays producteurs. A ce jour, les changements ne sont pas très perceptibles. Les compagnies françaises continuent à jouer le jeu du cartel, plutôt que le jeu de la coopération. Elles spéculent sur les marchés libres et dépensent des milliards dans des investissements à l'étranger sans rapport avec leurs missions. Elles laissent vieillir l'appareil de raffinage de sorte que nous devons maintenant importer une part croissante de nos besoins en produits raffinés. Il est grand temps que le Gouvernement se fasse respecter et exige des compagnies, en premier lieu des compagnies qu'il est censé contrôler, la mise en œuvre de ses orientations.

Voilà, monsieur le ministre d'Etat, dans quel esprit nous abordons cette grande question de l'énergie. Notre attitude n'a pas varié par rapport à la période où on nous traitait d'hommes du passé parce que nous défendions les mines et les mineurs. Elle n'a pas varié par rapport à celle où l'on nous injurait parce que nous avions le courage de soutenir avec énergie la nécessité du nucléaire. Nous avons alors, nous avons aujourd'hui et nous aurons demain un seul souci, celui d'assurer un avenir indépendant à notre pays. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Gantier.

**M. Gilbert Gantier.** Je limiterai mon intervention aux problèmes de l'industrie dont les crédits sont en sensible augmentation par rapport à 1982 et l'on serait tenté de s'en féliciter — et de vous en féliciter, monsieur le ministre d'Etat — si l'on pouvait y voir l'annonce d'un redressement de notre activité industrielle.

**M. Francis Geng.** Hélas non !

**M. Gilbert Gantier.** J'ai peur, au contraire, qu'ils ne contribuent à dissimuler un peu plus une effrayante réalité qu'il faut avoir le courage de regarder en face.

Secleur par secteur, l'industrie française peut compter ses morts. Sidérurgie : chute de 11,5 p. 100 de la production au cours des trois premiers mois de l'année et baisse de 27 p. 100 des commandes au mois de septembre ; chimie : croissance zéro, chute de 35 p. 100 des investissements en 1981 et nouveau recul de 10 p. 100 en 1982 ; mécanique : baisse de 2 p. 100 de la production en 1982 ; industries électriques et électroniques : croissance zéro en 1982, baisse des effectifs de 1,5 p. 100 ; textile : pour la première fois, la balance des produits de l'habillement est en déficit.

**M. André Billardon, rapporteur pour avis.** C'est un cauchemar giscardien !

**M. Gilbert Gantier.** Faut-il continuer cette affligeante litanie, confirmée hélas par les dernières observations de l'I.N.S.E.E. d'après lesquelles l'activité industrielle a continué à se dégrader en octobre : stagnation pour les biens de consommation, chute pour les biens d'équipement et les biens intermédiaires ?

Ce n'est pas le budget de l'industrie, qui redressera la situation car il ne concerne à vrai dire que des secteurs particuliers de l'industrie. Il s'agit certes parfois de secteurs importants, comme l'informatique ou la machine-outil, mais ils ne sauraient être représentatifs, à eux seuls, de l'ensemble de l'industrie française.

Le rapporteur spécial, M. Claude Germon, indique d'ailleurs dans son rapport écrit : « Sept milliards et demi de dotations en capital sont d'ores et déjà prévus au budget pour le secteur public et industriel. » Il ajoute : « Il est regrettable que l'inscription de ces dotations dans le budget « fourre-tout » des charges communes ne permette pas de mesurer facilement l'effort accompli par l'Etat en faveur de l'industrie. Le fait que la gestion de ces crédits échappe au ministre chargé de conduire la politique industrielle, risque aussi de rendre plus difficile la définition et la mise en œuvre de cette politique. » M. Germon précise même : « Il a été prévu, dès les nationalisations, de fixer, pour le moyen terme, le cadre des relations avec l'Etat — des entreprises nationalisées — par des conventions pluriannuelles, les contrats de Plan. Pour l'instant, aucun d'entre eux n'a été conclu et aucune indication n'a été fournie à cet égard. »

Nous voici au cœur du sujet.

Le Gouvernement au pouvoir depuis le 10 mai 1981 a pris, dans le secteur industriel, des positions qui étaient d'autant plus tranchées qu'elles ne reposaient, en vérité, sur aucun programme précis.

**M. Pierre Micaux.** C'est vrai !

**M. Gilbert Gantier.** M. Christian Pierret, rapporteur général du budget l'a d'ailleurs reconnu clairement lorsqu'il a présenté le budget de 1983 en séance publique le 26 octobre dernier en déclarant : « En matière industrielle, les grands axes de notre politique nous paraissent encore trop abstraits. Au-delà du thème essentiel de l'indépendance nationale et de la priorité qu'il convient de donner à l'industrie, nous attendons la définition précise de ces orientations. »

M. Pierret ajoutait : « Les contrats de Plan avec les entreprises nationalisées n'ont pas encore été conclus, et l'on en est encore à s'interroger sur le rôle du secteur public dans le renforcement de notre appareil productif. »

Monsieur le ministre d'Etat, ces propos ne sont pas de moi, mais de M. Pierret.

**M. Yves Tavernier.** C'est découpé aux ciseaux et collé ; c'est la technique des procès staliniens !

**M. Gilbert Gantier.** Je vous renvoie au *Journal officiel*.

**M. Bruno Bourg-Broc.** Pour une fois, M. Pierret avait raison !

**M. le président.** Monsieur Gilbert Gantier, ne vous laissez pas interrompre ; vous n'aurez pas assez de votre temps pour terminer.

**M. Gilbert Gantier.** On ne saurait reconnaître plus clairement le fiasco de la politique conduite depuis dix-huit mois dans ce secteur essentiel.

Je ne suis pas de ceux qui récusent toute critique à l'égard du passé, et je pense que l'outil industriel français, tel qu'il vous a été légué au milieu de 1980, n'était sans doute pas exempt de certaines faiblesses, de certaines fragilités. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

**M. André Billardon, rapporteur pour avis.** Bravo !

**M. Gilbert Gantier.** Moi, je suis honnête dans mes appréciations, vous pas ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Il faut cependant considérer aussi le point de départ. La France n'a pas derrière elle une longue tradition industrielle et libérale, comme c'est le cas par exemple en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Allemagne.

**M. Yves Tavernier.** On voit ce que cela donne !

**M. Gilbert Gantier.** La France est le pays de Colbert et de Méline, ce n'est pas celui de Cobden.

Le tournant pris en 1958 avec la décision d'entrer dans le Marché commun et d'ouvrir progressivement nos frontières constituait une véritable révolution par rapport à notre passé proche et lointain, mais c'était une révolution au meilleur sens du terme. Il en est résulté un doublement du niveau de vie des Français en moins de vingt ans, et une transformation considérable de nos mentalités puisque, en 1980, un Français actif sur quatre travaillait pour l'exportation et que notre pays, devant alors l'ambitieux empire nippon, était devenu le troisième exportateur mondial derrière les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne.

**M. Francis Geng.** Eh oui !

**M. Gilbert Gantier.** Le rapport de la commission Bloch-Lainé sur le bilan concluait d'ailleurs en termes éloquentes : « Sur la période de quinze ans 1964-1979 l'industrie française a reconquis une grande partie de son retard sur l'industrie allemande, s'est créé un excédent commercial durable vis-à-vis de la Grande-Bretagne, a relativement bien résisté aux nouvelles concurrences européennes. »

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Les résultats de notre commerce extérieur apportent une réponse à cette question. Dans son rapport, M. Christian Pierret les commente de la façon suivante : « Le taux de couverture de nos échanges industriels a significativement fléchi, passant à 103,3 p. 100 au deuxième trimestre de 1982 au lieu de 113,8 p. 100 sur l'ensemble de l'année 1981.

« L'évolution depuis neuf mois est d'autant plus préoccupante que les chiffres exprimés en valeur, déjà peu satisfaisants, masquent, compte tenu de l'amélioration des termes de l'échange, une dégradation plus sensible en volume. L'analyse sectorielle fait apparaître une dégradation sur l'ensemble des postes, soit dès le second semestre de 1981, soit au premier semestre de 1982. »

Les entrepreneurs français ne seraient-ils donc pas socialistes ? Auraient-ils ainsi voulu pénaliser la nouvelle majorité au pouvoir ? Ce serait oublier que ces résultats à l'exportation concernent aussi bien d'anciennes sociétés nationalisées comme la Régie Renault, que de nouvelles comme Thomson, et que la dégradation rapide de la situation des entreprises privées n'a rien à envier à celles des entreprises publiques et réciproquement.

A cet égard, une brève analyse des comptes de la nation est très révélatrice. On assiste en effet à un véritable effondrement de l'épargne des entreprises, c'est-à-dire de leur capacité d'auto-financement, depuis 1979, dernière année relativement faste. Ce n'est toujours pas moi qui l'affirme, mais encore le rapport de M. Pierret à la page 76, où l'on peut lire : « La situation financière des entreprises se détériore depuis la mi-1979. Si on l'évalue par la part de l'épargne brute — autofinancement — des sociétés dans leur valeur ajoutée, on constate en effet qu'elle passe de 14 p. 100 au troisième trimestre 1979, à 7,7 p. 100 au premier trimestre 1982 sous l'effet de la croissance des différentes charges. Au second trimestre 1981, elle était de 9,4 p. 100 et au troisième trimestre de 8,8 p. 100... »

« La dégradation de la part de l'épargne brute dans la valeur ajoutée au cours de ces trois trimestres provient également de l'accroissement de la pression fiscale directe... de ce fait le taux d'autofinancement passe de 50,1 p. 100 au deuxième trimestre 1981 à 41,5 p. 100 au premier trimestre 1982, alors qu'il se situait à 69,3 p. 100 en moyenne en 1980. »

**M. Bruno Bourg-Broc.** C'est un bon rapport !

**M. Yves Tavernier.** Il faudrait citer bien d'autres choses !

**M. le président.** Monsieur Gantier, je vous prie de conclure.

**M. Gilbert Gantier.** Oui, mais j'ai été interrompu plusieurs fois, monsieur le président.

**M. le président.** Certes, mais brièvement.

**M. Gilbert Gantier.** Ainsi des entreprises exsangues ont-elles été pressurées par l'impôt. Mais, au fait, des impôts qui servent à quoi ? A payer les charges des nationalisations ! C'est dans le rapport de notre collègue M. Balligand, sur les charges communes.

Plusieurs députés socialistes. Ah !

**M. Gilbert Gantier.** « La dotation inscrite au chapitre 44-93 et destinée à la caisse nationale de l'industrie et à la caisse nationale des banques afin de servir les intérêts dus au titre des obligations indemnitaires s'élève à 7,6 milliards de francs. Les ressources des deux caisses seront complétées par les redevances versées par les différentes sociétés nationalisées et dont le montant total devrait, en application de l'article 58 du projet de loi de finances, atteindre un milliard de francs. » Suit au total : 8,6 milliards de francs.

Essayons d'y voir clair pour conclure.

Au point de vue financier, les charges des nationalisations se montent ainsi à plus de 16 milliards de francs pour la seule année 1983.

Au point de vue de la politique industrielle, relative à ces mêmes nationalisations, on ne sait pas où l'on va : ce n'est pas moi qui le dis, ce sont M. Pierret et M. Germon ! (Rires sur les bancs des socialistes.)

Au point de vue du commerce extérieur, nous assistons à une dégradation accélérée.

Au point de vue de leur situation financière, les industries se trouvent étranglées entre l'accroissement de leurs charges, la cherté de l'argent qu'elles doivent emprunter et le blocage de leurs prix. Elles n'en peuvent plus et n'ont d'autre ressource que de réduire encore leurs investissements déjà insuffisants. Pourquoi notre Gouvernement socialiste a-t-il donc oublié le théorème de M. Helmut Schmitt : « Les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain, et les emplois d'après-demain » ?

Puisque ce projet de budget est la seule occasion de parler de politique industrielle peut-on demander au Gouvernement quelles sont les solutions qu'il se propose d'apporter à cette situation angoissante ? Sont-elles celles de M. Jobert qui propose d'arrêter à Poitiers l'invasion des magnétoscopes...

**M. Francis Geng.** Charles Martel !

**M. Gilbert Gantier.** ... au risque de faire rire toute l'Europe mais aussi d'attirer sur nos producteurs des mesures de rétorsion ?

Sont-elles la vingtième des 110 propositions socialistes tendant à réaliser la reconquête du marché intérieur ? A cet égard, comme à d'autres, il serait préférable de ne pas mentir aux Français. D'après les comptes de la nation annexés au projet de loi de finances pour 1983, la France est dépendante d'importations de biens et de services, pour 24 p. 100 de son produit intérieur brut. C'est également 24 p. 100 pour la Grande-Bretagne. Quant à la République fédérale d'Allemagne, mes chers collègues, et toujours d'après la même source annexée au projet de budget, ce n'est pas moins de 31 p. 100 de son produit intérieur brut qu'elle importe de l'étranger en biens et services, c'est-à-dire que cette puissante nation industrielle satisfait à l'étranger près du tiers de ses besoins de consommation, alors que nous nous contentons du quart. La reconquête du marché intérieur est un mythe socialiste et communiste, mais ce n'est qu'un mythe ! La puissance d'une économie ne se mesure pas à son isolement vis-à-vis de l'extérieur. Lorsqu'un pays est compétitif, il l'est aussi bien sur son marché intérieur qu'à l'extérieur.

Il ne s'agit pas aujourd'hui de distribuer des aides ou des subventions pour faire vivre et se développer notre industrie. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est d'abord un allègement véritable des charges nouvelles qui lui ont été infligées depuis dix-huit mois, une décongestion du marché bancaire et financier, une politique enfin cohérente et résolue de défense de notre monnaie.

A défaut de ces trois orientations vous pourrez, monsieur le ministre d'Etat, vous vanter de battre tous les records de progression des crédits de votre ministère, mais l'industrie ne pourra sortir du chemin désastreux...

**M. Yves Tavernier.** Où vous l'avez conduite !

**M. Gilbert Gantier.** ... où dix-huit mois d'erreurs et de contradictions l'ont, hélas ! entraînée. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** Je vous fais remarquer, monsieur Gantier, que vous avez failli, quant à vous, battre le record de l'inflation verbale ! (Sourires.)

**M. Yves Tavernier.** Ce n'est pas le seul record d'inflation qu'il ait battu avec l'opposition !

**M. le président.** La parole est à M. Giovannelli.

**M. Jean Giovannelli.** Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, mon intervention concerne l'énergie.

Voilà un peu plus d'un an, les 6 et 7 octobre 1981, nous votions sur votre proposition, monsieur le ministre chargé de l'énergie, un programme d'indépendance énergétique qui vous engageait, qui nous engageait pour dix ans et qui se justifiait à partir du bilan de l'année 1980 qui se résumait ainsi :

La dépendance de notre pays atteignait vis-à-vis du pétrole 98 p. 100, du gaz 70 p. 100, de l'uranium 70 p. 100, du charbon 56 p. 100.

La facture énergétique atteignait en cette même année 127 milliards de francs, et en 1981, 162 milliards.

Les trois grandes lignes se dégageant de ce programme mettaient en évidence votre volonté et la nôtre. Elles s'analysaient de la manière suivante.

D'abord, diversification des ressources et adaptation du choix des filières afin de limiter la dépendance énergétique de notre pays en planifiant la mise en place de l'équipement nucléaire, celui-ci permettant d'éviter une pénurie d'énergie.

Puis, conception différente et nouvelle du problème énergétique en donnant la priorité à la maîtrise des consommations énergétiques alors que jusque-là l'accent avait toujours été mis sur le développement des productions, ce qui implique une appréciation « serrée » de l'évolution de la demande en énergie, donc un plan authentique.

Enfin, information, responsabilisation des citoyens, des différentes collectivités territoriales — communes, départements, régions — et des associations afin que le combat à mener devienne celui de tous.

Cette nouvelle approche ne pouvait se concevoir si elle ne s'accompagnait, si elle ne s'était accompagnée d'une nouvelle « donne » concernant le pouvoir.

Il fallait rapprocher le pouvoir des citoyens et aussi les citoyens des pôles de décision. De nouvelles compétences, structures, procédures étaient nécessaires si l'on voulait la prise en compte globale du problème énergétique. C'est chose faite avec la loi de décentralisation, avec le projet de loi de répartition des compétences qui sera examiné avant le printemps de 1983.

Un plan énergétique national est en place depuis 1981.

Une structure nouvelle. L'association française pour la maîtrise de l'énergie, est désormais en place.

Pour être logique, ce plan national doit s'accompagner de plans énergétiques régionaux — c'est en cours — et d'agences régionales de l'énergie groupant toutes les compétences, organismes privés, chercheurs, élus, syndicats, enseignants.

Tels sont les outils nécessaires à cette bonne approche de l'énergie, clé essentielle de notre proche avenir. L'énergie sera alors une des chances, un des moteurs essentiels de la décentralisation.

Pourquoi cette introduction au débat budgétaire ? Tout simplement parce qu'il importe de bien cerner les critères fondamentaux qui motivent le Gouvernement. Dès lors vos choix budgétaires, monsieur le ministre, apparaissent rationnels et judicieux.

Résumons en quatre points : le nucléaire ; le pétrole et le gaz naturel ; le charbon ; les énergies nouvelles et renouvelables et les économies d'énergies.

Premièrement, le nucléaire couvre aujourd'hui 11 p. 100 de nos besoins. Il devrait fournir 26 à 28 p. 100 en 1990. Il faut donc poursuivre ce programme en tenant compte du taux de croissance prévu dans le IX<sup>e</sup> Plan, et cerner les besoins de 1995 à 2000.

Deuxièmement, le pétrole et le gaz : en 1981, 98 p. 100 du pétrole était importé, correspondant à 48 p. 100 des besoins énergétiques totaux de la France. Votre objectif est de ramener

cette proportion à 32 p. 100 pour 1990. C'est un pari difficile à tenir, qu'il convient d'accompagner d'une diversification des sources d'approvisionnement, mais c'est également le sens des contrats signés avec l'Algérie et avec l'U.R.S.S. pour le gaz naturel.

Troisièmement, le charbon est, au niveau mondial, une des principales sources d'énergie de l'avenir. Mais il a également un avenir essentiel dans notre pays en même temps qu'il permet l'économie de devises, d'où la nécessité de développer la production nationale au cours des dix prochaines années et en même temps d'inciter à de nouveaux usages de cette matière première, notamment dans l'industrie et dans les chauffages collectifs. A cet effet il fallait éviter une dispersion des moyens et établir un plan cohérent pluriannuel sous l'égide de Charbonnages de France, d'une part, inciter les régions à répertorier les ressources charbonnières sur le terrain en collaboration avec les charbonnages, d'autre part.

Quelques chiffres illustrent l'engagement du Gouvernement.

Les investissements de Charbonnages de France progressent en deux ans de 60 p. 100 par rapport à 1980 : 2 656 millions de francs cette année contre 1 636 millions.

Dans le même temps, les travaux de reconnaissance sont passés de 6,5 millions à 77 millions de francs, c'est-à-dire qu'ils ont été multipliés par douze, et les investissements à court terme, sur trois ou quatre ans, ont été multipliés par 2,7. C'est bien.

Il faut, certes, une politique du charbon national, mais aussi une diversification des importations de charbon. Rappelons que chaque thermie de charbon importée, qui remplace une thermie de pétrole, permet l'économie de 50 p. 100 de devises. Vos engagements en ce domaine sont très clairs, mais il faut en même temps travailler à la mise au point des technologies de demain.

Les procédés de gazéification nécessitent de gros crédits. Les moyens dégagés en 1983 — 72 millions contre 66 millions de francs en 1982, c'est-à-dire une progression de 9 p. 100 — me semblent cependant insuffisants. En ce domaine, n'est-il pas nécessaire de provoquer aussi une coordination efficace entre C. D. F., G. D. F. et E. D. F. ?

Enfin, les énergies nouvelles et renouvelables, c'est-à-dire le solaire, la géothermie, la biomasse, la microhydraulique, le vent, les déchets, les économies d'énergies, secteur très large, pour lequel il était nécessaire d'avoir un projet, une volonté politique pour mener à bien les objectifs ambitieux que vous vous êtes fixés pour 1990 : tripler la part des premières et passer de 3,4 à 12 mégatonnes équivalent pétrole, soit, en pourcentage, de 3 p. 100 à 13 p. 100 ; économiser 40 mégatonnes équivalent pétrole pour les secondes.

Ces choix ont demandé une volonté politique. Il s'agit, là aussi, d'un choix éminemment social, à même de créer dans la prochaine décennie de 250 000 à 300 000 emplois dans la mesure où la moyenne annuelle d'investissement est comprise entre 36 et 50 milliards de francs. L'utilisation rationnelle de l'énergie, c'est-à-dire — pour employer une de vos formules, monsieur le ministre — « comment mieux utiliser l'énergie pour produire mieux et autrement », nécessitait, cela va de soi, une nouvelle approche du problème, par l'intermédiaire d'une nouvelle structure qui rassemble les moyens à l'échelon national, ce qui évite la dispersion, et qui, en même temps, est suffisamment décentralisée.

C'est la justification de la création de l'agence française pour la maîtrise de l'énergie et des agences régionales.

Il est notamment réconfortant de constater l'inscription des crédits nécessaires — 24 200 000 francs — à la mise en place de 110 emplois régionaux pour l'agence, à raison de cinq emplois par région, preuve que vous vous donnez les moyens d'application de votre politique.

L'ensemble des crédits attribués au chapitre politique énergétique pour 1983, correspondant aux dépenses ordinaires et en capital est en hausse de plus de 20 p. 100 par rapport à 1982 et révèle l'ampleur de l'effort accompli. Cet effort s'accompagne d'une autre initiative : les dotations allouées à l'agence française pour la maîtrise de l'énergie sont en effet complétées par les subventions du fonds spécial de grands travaux, qui s'élèvent à 2 milliards en 1982 et 1983. Ces travaux concernent les collectivités locales, grandes et petites, et sont de nature à donner un coup de fouet aux entreprises du bâtiment.

L'objectif du Gouvernement dans cette opération est d'économiser en 1983 500 000 tonnes de pétrole — et par là-même un milliard de francs — et de créer 50 000 emplois. Cette

opération connaît dès maintenant un très grand succès et vous serez certainement appelé à la reconduire en 1984. Elle manifeste en tout cas votre volonté de participer à la relance économique.

En conclusion, votre budget, monsieur le ministre de l'énergie, avait à répondre à deux exigences :

La première : que l'Etat montre l'exemple de la volonté d'engager un programme de diversification des approvisionnements d'énergie et d'économies d'énergie. Les sommes qui sont inscrites au crédit de votre ministère sont à même d'y répondre.

La seconde : responsabiliser les différents partenaires régionaux et locaux en leur offrant la possibilité d'intervenir efficacement dans cette lutte en faveur des économies d'énergie. Etant donné l'afflux des dossiers répondant à l'opération « grands travaux », cette exigence sera satisfaite.

C'est un bon budget que nous volerons. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Desgranges.

**M. Jean-Paul Desgranges.** Je regrette que M. Gantier ait quitté l'hémicycle car je l'aurais félicité pour ses bonnes lectures. Je lui aurais également demandé ce qu'il aurait bien pu dire s'il n'avait pas commenté les déclarations des députés socialistes ?

Fort heureusement, l'analyse du budget de la recherche, de l'industrie et de l'énergie par nos collègues du groupe socialiste et par ceux du groupe communiste était suffisamment sérieuse pour alimenter notre débat d'une manière plus constructive que n'a su le faire M. Gantier.

Mon propos, monsieur le ministre d'Etat, portera plus particulièrement sur la situation des P.M.E. et des P.M.I. Mais, auparavant, je voudrais vous livrer quelques réflexions d'ordre général.

D'abord, j'essaierai très rapidement de faire litière d'une polémique assez curieuse qui s'est ouverte dans notre pays depuis déjà quelque temps et qui laisserait croire que les entreprises ont des amis et des ennemis et que, bien évidemment, leurs amis seraient à droite et que leurs ennemis seraient à gauche.

Personne de sérieux ne retiendra cette hypothèse. La situation dans laquelle nous avons trouvé l'industrie et, en particulier, les P.M.E. et les P.M.I. et la désintégration du tissu industriel dans nos régions montrent assez que les coups qui leur ont été portés depuis de nombreuses années ne l'ont pas été par la gauche.

Ensuite, une question revient très souvent : pourquoi, selon les uns, l'Etat fait-il des cadeaux ? Pourquoi, selon les autres, l'Etat donne-t-il trop peu alors qu'il ferait mieux de donner ailleurs ?

Voilà bien encore l'exemple d'une question mal posée. L'Etat ne donne ni trop ni trop peu. Il encourage, incite, impulse. Plus que de savoir s'il convient de donner et à qui donner, il est nécessaire de savoir pourquoi, comment, et à quelles conditions il faut donner.

A ce sujet, un concert assez disparate s'est ouvert depuis quelques semaines et les confédérations qui prétendent représenter — et qui représentent pour certaines d'entre elles — les entreprises de ce pays n'emploient pas toutes le même ton.

Je prendrai l'exemple — pour le regretter — du caractère un peu curieux qu'ont pris, il y a quelques semaines, certaines manifestations de rue mises sur pied par une organisation qui se veut le défenseur des P.M.I. et qui, semble-t-il, est encore à la recherche de son identité.

Ces manifestations, qui — pour paraphraser une formule célèbre — à défaut de rappeler le temps de la marine à voile, rappellent fâcheusement le temps de la lampe à huile, d'autant plus qu'on s'y éclairait avec des torches — ont des relents corporatistes assez inquiétants.

Je répondrai à M. Birraux — je cite moi aussi avec la même objectivité les expressions intéressantes que j'ai entendues ou cru entendre — qu'il est vrai que le débat qui est engagé devant le pays appelle, outre les mesures décisives qu'a prises le Gouvernement, un état psychologique favorable, un choc psychologique qui, sans cette confiance réciproque, ne sera pas établi. Or ce n'est pas par des manifestations comme celle à laquelle je viens de faire allusion — tout respectueux de la démocratie que nous soyons, et nous l'avons prouvé à maintes reprises — que nous créerons les conditions d'un bon dialogue.

M. Birraux nous interpellait : « Avez-vous donc rencontré des P.M.I. ? » Je lui poserais à mon tour une question : « S'agit-il d'une espèce rare ou curieuse dont vous seriez le seul à connaître les états d'âme ? » Bien sûr, nous les avons rencontrées. Il ne se passe pas de journée où vos services, monsieur le ministre d'Etat, ou ceux d'autres ministères, des finances, de l'économie ou du Premier ministre ne rencontrent les représentants des P.M.I. Nous-mêmes les avons rencontrés fréquemment dans les groupes de travail que nous avons constitués à l'Assemblée nationale.

Certes, nous avons des divergences. Certes nos analyses sur l'évolution politique et économique ne procèdent pas toujours des mêmes objectifs. Mais nous sommes persuadés que si se dissipaient certains malentendus, certaines mauvaises intentions, si l'on avait à cœur de vouloir éviter un certain nombre de coups bas, le dialogue serait beaucoup plus constructif qu'il ne l'est.

M. Gantier a employé une formule curieuse : il a cru voir dans le budget de l'an passé, « l'amorce d'un redressement ». C'est un aveu implicite ! Qui dit redressement dit qu'on était malade. En effet, on était malade, et bien malade depuis longtemps.

Si vous n'aviez pas, messieurs de l'opposition, si longtemps pratiqué tantôt l'hibernation, tantôt les saignées à la manière de Diafoirus, l'économie française ne serait pas dans l'état où elle est, c'est-à-dire en état de convalescence. (Très bien ! sur plusieurs bancs socialistes.) Nous reconnaissons qu'il existe des difficultés. Nous savons aussi bien que vous qu'il faudra du temps et des mesures énergiques pour redresser la situation. Mais nous ne sortirons pas de la convalescence par un coup de baguette magique. Nous semons — je crois que c'est M. le ministre d'Etat qui a employé cette expression dans l'une de ses interventions — et nous récolterons plus tard. Nous sommes assurés de récolter.

**M. Francis Geng.** La tempête !

**M. Jean-Paul Desgranges.** Mais prenons garde de ne pas manger notre blé en herbe. Car à vouloir, à espérer, ou à faire croire que l'on pourrait recueillir immédiatement les fruits d'une politique nouvelle, on désillusionnerait évidemment bien des gens et, surtout, on se leurrerait sur le sens et sur la portée de la véritable révolution industrielle à laquelle nous travaillons.

Faute de temps, je n'énumérerai pas les efforts considérables qui ont été accomplis par le Gouvernement depuis dix-huit mois. Je rappellerai simplement que les aides à l'investissement ont augmenté, que le montant de la taxe professionnelle a diminué — cet enfant, couvé par M. Chirac, ne répondait, c'est le moins que l'on puisse dire, aux espoirs des petits et moyens entrepreneurs — et que les prêts participatifs témoignent de la volonté du Gouvernement d'aider les P.M.E. et les P.M.I.

**M. Francis Geng.** C'est M. Monory qui les a créés !

**M. Jean-Paul Desgranges.** Disons un mot des charges financières. J'ai été surpris d'entendre, il y a quelques jours, M. Gattaz répondre à l'annonce d'une décision prise par le Premier ministre qu'il considérait un peu comme un leurre ou comme un tour de passe-passe — je ne suis pas certain de citer le mot à mot de ses propos — le fait de faire apparaître la diminution des taux d'intérêt comme une aide à l'investissement. Et pourtant, il s'agit bien là de l'aide essentielle à l'investissement. Si une telle baisse ne peut pas être décidée par un décret ministériel, elle est quand même, pour une large part, le résultat de la nouvelle politique du Gouvernement qui s'éloigne considérablement de celle mise en place aux Etats-Unis par M. Reagan et que M. Chirac soutient à la fois de ses vœux et de ses paroles.

Nous considérons que l'abaissement des charges financières des entreprises, en particulier grâce à la diminution des taux d'intérêt, est l'un des signes de l'évolution favorable de la situation économique française.

Apparemment, M. Gattaz a une mentalité d'assisté. A tendre régulièrement la sèbile aux portes des ministères, je ne crois pas qu'il mette en place les conditions d'un véritable dialogue et nous étions fondés à attendre de lui un peu plus d'objectivité et un peu plus de sérénité. Tantôt père fouettard, tantôt pleureuse, il lui faudrait revenir à un peu plus de réflexion et à une volonté de dialogue plus réelle.

Je sais que le Gouvernement a la volonté de faire en sorte que, dans le cadre des nationalisations, dont vous mesurerez très rapidement, messieurs de la droite, les effets bénéfiques, s'ils vous semblent encore obscurs, il appartienne davantage

au réseau bancaire qu'aux pouvoirs publics d'intervenir pour soutenir financièrement les entreprises. Aussi, monsieur le ministre d'Etat, je me demande dans quelle mesure les aides que nous avons déjà mises en place ou celles que vous préconisez pour bientôt vont profiter spécifiquement aux P.M.E. et aux P.M.I., qui représentent grosso modo 60 p. 100 des emplois et du chiffre d'affaires des entreprises de notre pays.

Or si les objectifs de redressement économique, de productivité ou de progrès social sont les mêmes pour les grandes entreprises et pour les moyennes ou les petites, les moyens à mettre en œuvre pour les aider ne sont pas les mêmes. Comment faire en sorte que s'appliquent de la même manière les mesures dans les entreprises de plus de mille salariés et dans les entreprises de cent, cinquante, voire vingt salariés ? Sans doute faut-il pour les P.M.E. et les P.M.I. des interventions spécifiques et beaucoup plus souples. Je serais heureux que vous puissiez répondre à cette question, car de l'avenir des P.M.E. et des P.M.I. dépend en grande partie la consolidation ou la rénovation du tissu économique de nos provinces. Les P.M.E. et les P.M.I. ont besoin d'aides particulières en matière technique, pour la définition de la qualité des produits et dans le domaine commercial, qu'il s'agisse de l'exportation ou des services après-vente. A cet égard, je crains qu'il n'y ait pas de retombées suffisantes à leur niveau de toutes les mesures que vous avez prévu de prendre.

Cette réflexion me conduit à poser quelques questions qui feront la dernière partie de mon intervention :

Premièrement, dans quelle mesure les P.M.E. - P.M.I. pourront-elles bénéficier des dispositions nouvelles de financement telles que le compte d'épargne-actions ?

Deuxièmement, comment aider à l'investissement les nombreuses P.M.I. qui acquièrent leur matériel sous la forme de leasing et non pas par achat ?

Troisièmement, est-il possible d'inciter les groupes nationalisés — c'est une question délicate qui pourra vous faire sauter — à aider financièrement les P.M.I. travaillant en collaboration avec eux, comme vient de le faire Saint-Gobain à Chambéry, entreprise dont on a pourtant dit tout à l'heure, avec quelque exagération, qu'elle connaissait des difficultés sérieuses ?

Quatrièmement, comment surmonter les graves difficultés que crée encore pour les P.M.E. - P.M.I. le crédit inter-entreprises, lequel fait que ces entreprises sont souvent mises encore en coupe réglée ?

Cinquièmement, n'est-il pas urgent de mettre en place les contrats de stabilité visant à réguler et moraliser les conditions de la sous-traitance ?

Sixièmement, ne conviendrait-il pas d'inciter plus efficacement les groupes nationalisés à conjuguer leurs efforts avec ceux des pouvoirs publics pour encourager dans les P.M.E. - P.M.I. l'innovation et l'exportation ?

Enfin, puisque les P.M.E. - P.M.I. se heurtent encore, en plus de la faiblesse de leurs fonds propres, à la réticence des banques, même nationalisées, à quelles conditions les pouvoirs publics pourraient-ils aider à l'institution de fonds de garantie assurant, sinon pour la totalité, du moins pour une part significative, des prêts pour la création ou le développement d'une entreprise ?

Vous avez répondu partiellement, monsieur le ministre d'Etat, à une question qui vous avait été posée sur la situation des plans de secteur. Je n'y reviendrai pas, et je vous remercie simplement de la précision que vous avez apportée concernant le plan machine-outil, notamment pour l'entreprise Huré-Ernuall-Somua. Je souhaite, que, dans ce domaine aussi, le pays soit très rapidement mieux informé car il semble que les dispositions prévues ne soient pas connues suffisamment, y compris des intéressés.

Autre question plus particulière : les entreprises qui utilisent le fioul domestique comme moyen énergétique — c'est notamment le cas d'une entreprise de ma circonscription d'environ 100 employés, qui fabrique de la céramique et des grès — ne pourraient-elles récupérer la T.V.A. sur ce combustible, comme il est possible de le faire pour d'autres formes d'énergie ?

Enfin j'ai noté avec satisfaction — vous avez répondu à ce sujet à une question écrite que je vous avais posée le 2 juillet dernier — que vous alliez mettre en place un observatoire public qui, tous les six mois, ferait le bilan de la politique des entreprises nationalisées. Je me demande s'il ne serait pas nécessaire de faire moins souvent peut-être, mais à périodicité régulière néanmoins, un bilan des actions menées dans les P.M.E. - P.M.I. ayant bénéficié d'aides des pouvoirs publics s'inscrivant dans le

cadre d'un des plans de secteurs que nous avons définis, afin de s'assurer que les objectifs de ce plan sont respectés tant sur le plan de la productivité que sur celui de la vie sociale des entreprises.

En conclusion, il nous appartient, à la suite de ce débat, de mieux informer l'opinion publique que nous n'avons su le faire jusqu'à présent de notre volonté de reconstruire. En effet, quoi qu'en disent les Cassandre de droit, c'est nous qui — et cela n'avait pas été fait depuis longtemps — redonnons ses chances à l'avenir. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Tavernier.

**M. Yves Tavernier.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le commissariat à l'énergie atomique est au confluent de la recherche, de l'énergie et de l'industrie. A ce titre, il est l'une des institutions qui ont la responsabilité de la mise en œuvre des priorités du Gouvernement de la gauche.

Institution de recherche, il participe à l'effort voulu par la nouvelle majorité dans la loi d'orientation et de programmation de la recherche.

Instrument de la politique nucléaire de la France, il contribue à la mise en œuvre de son indépendance énergétique.

Soucieux de donner un débouché industriel aux découvertes qu'il réalise, il participe à l'innovation technologique à des fins industrielles.

Les rapporteurs ont souligné le caractère dynamique des budgets de l'Etat en ces trois domaines. Cette volonté, qui s'était remarquablement concrétisée dans le budget de 1982 du C.E.A., se poursuivra en 1983 malgré les difficultés économiques. Les objectifs définis par la loi de programmation de la recherche seront conservés.

La subvention versée par l'Etat à l'établissement public augmentera en 1983 de 11,1 p. 100. Cette croissance est d'autant plus significative que l'année 1982 avait été marquée par un immense effort en faveur des personnels et pour l'investissement.

Il est important de souligner que le budget du C.E.A. prévoit, pour 1983, une croissance de 26,5 p. 100 des produits directs de l'établissement.

La progression des moyens donnés au commissariat par ces deux sources de financement est cependant insuffisante pour lui permettre de réaliser les objectifs qui lui ont été confiés. C'est pourquoi vous avez obtenu, monsieur le ministre d'Etat, l'autorisation, pour le C.E.A., de recourir à un financement complémentaire sous forme d'un emprunt.

Le recours à l'emprunt est une solution convenable dans la mesure où elle demeure exceptionnelle. Elle permettra au C.E.A. de maintenir l'équilibre entre ses différentes missions qui se répartissent ainsi : 60 p. 100 pour l'énergie nucléaire ; 25 p. 100 pour la recherche fondamentale — ce qui le place au deuxième rang — des organismes français de recherche, après le C.N.R.S. ; 15 p. 100 pour les programmes mobilisateurs et les recherches finalisées.

En ce qui concerne les orientations générales du C.E.A. pour 1983, vos directives à cet organisme vont dans le sens voulu par la représentation nationale.

Ainsi, l'activité de soutien du programme électronucléaire français sera activement poursuivie, la priorité étant accordée aux domaines de la sûreté, du retraitement et des déchets radio-actifs, aussi bien en matière de conditionnement que de stockage.

Dans le domaine des réacteurs, le commissariat poursuivra le développement technologique de la filière à eau sous pression, ce qui permettra l'amélioration continue des performances et des conditions d'exploitation des réacteurs en service ou en construction.

La technologie des surrégénérateurs continuera de faire l'objet de recherches très importantes, qui permettront, le moment venu, aux pouvoirs publics de prendre les décisions nécessaires sur l'avenir de cette filière.

L'industrie française dispose ainsi, dans le domaine des réacteurs et du cycle du combustible, d'une expérience irremplaçable. Cette réussite est le fruit d'une bonne association et d'une bonne complémentarité entre laboratoires de recherches et filiales à vocation industrielle et commerciale telles la Cogema ou Technicatome.

Le C.E.A. permet la synthèse entre recherche, innovation technologique et développements industriels. Une telle démarche répond pleinement aux objectifs de la politique économique du Gouvernement. Voilà pour quelques raisons je demande que les exigences légitimes de la rigueur budgétaire ne compromettent

pas l'efficacité d'un tel outil économique et scientifique. Dans une période où la France doit affirmer résolument sa vocation internationale, les filiales industrielles du C. E. A. ont un rôle moteur à jouer.

Avec la relative stagnation du parc mondial des centrales nucléaires qui marquera probablement la présente décennie, le marché nucléaire s'orientera de plus en plus vers des activités de maintenance, d'assainissement radioactif, de traitement des déchets et de démantèlement d'installations périmées.

Plusieurs filiales du C. E. A. ont acquis une compétence indiscutable en ce domaine.

Il serait préjudiciable à l'intérêt national que l'émulation entre les filiales, qui est une excellente chose, se transforme en compétition désordonnée. Celle-ci pourrait faire le jeu de la concurrence étrangère. Certes, nous n'en sommes pas là, mais je crois nécessaire d'appeler votre attention sur la nécessité de définir clairement les créneaux industriels de chaque filiale afin que soit assurée une bonne coordination de leurs activités.

En matière de recherche fondamentale, la croissance des moyens financiers de l'établissement public est conforme à l'esprit de la loi d'orientation et de programmation. Elle permettra la réalisation de la tranche 1933 des grands équipements, en particulier ceux destinés à l'amélioration de la connaissance de la matière.

Le troisième volet de l'action du C. E. A. concerne le développement des activités de valorisation et de transferts de technologie vers les entreprises.

En harmonie avec la loi du 15 juillet 1982, le C. E. A. a polarisé ses efforts sur trois grands programmes mobilisateurs : production et utilisation rationnelle de l'énergie ; biotechnologie et génie bio-médical ; filière électronique.

De plus, des programmes de recherche appliquée et finalisée ont été définis et lancés dans des secteurs où le C. E. A. peut contribuer à la mise au point et à la diffusion de nouvelles technologies, je pense en particulier au secteur agro-alimentaire, aux économies de matière et matériaux nouveaux et à la robotique.

En 1982, la part du budget du commissariat consacrée à la diversification avait augmenté de 20 p. 100. Cet effort sera poursuivi avec la même ampleur en 1983. Je m'en réjouis.

A ceux de nos adversaires qui jugeraient cette progression insuffisante et qui seraient, en ce domaine comme en tant d'autres, frappés d'amnésie, je rappellerai que la subvention de l'Etat en faveur de la diversification des activités n'avaient cessé de décliner jusqu'au printemps 1981. Nous avons renversé la tendance et nous préparons ainsi l'avenir.

Certes, les demandes et les besoins sont considérables. Les moyens proposés sont encore insuffisants. Cependant, je note avec plaisir qu'en 1983 le commissariat arrivera à maintenir l'effort de croissance de ses deux pôles majeurs que forment l'électronique et les activités biomédicales.

Certaines craintes se sont fait jour, parmi les chercheurs, concernant des retards éventuels relatifs aux programmes en matière de robotique et de traitement des nodules polymétalliques. Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre d'Etat, quelles sont vos intentions en ces domaines ?

Je regrette enfin que le Commissariat à l'énergie atomique ne consacre pas un minimum de moyens aux recherches sur les problèmes de l'environnement.

Les technologies nucléaires sont porteuses de nombreuses applications transférables aux techniques environnementales, notamment en matière d'épuration de l'eau, de traitement et de recyclage des déchets, de pollution de l'air.

Il est de la responsabilité d'un gestionnaire du service public dont les activités sont aussi étroitement liées au problème de la sécurité et de la santé des hommes de concourir à la protection et à l'amélioration de notre environnement.

Après avoir traité devant vous de l'évolution des programmes et des moyens, je veux aborder maintenant la politique du personnel.

L'année 1982 marquera profondément, en ce domaine, l'histoire du C. E. A.

En effet, celui-ci avait été conduit, pour accompagner ses programmes, à des recrutements massifs de jeunes dans les années 1955-1963, période pendant laquelle les effectifs sont passés de 5 000 à 30 000 personnes.

Malheureusement, au cours de la décennie 1970-1980, le gouvernement de la droite a pratiqué une politique brutale de blocage des recrutements. Il a été fait appel de manière systématique

à du personnel loué par des marchands de main-d'œuvre. Cette politique antisociale favorisait naturellement une conception du pouvoir particulièrement autoritaire.

Vous avez, monsieur le ministre d'Etat, inversé radicalement la tendance. Le Gouvernement de la gauche a mis fin à la traite des travailleurs au C. E. A. Il convenait que cela fût dit à la tribune de l'Assemblée. (*Très bien ! très bien ! sur les bancs des socialistes.*)

En mai 1981, 3 500 personnes étaient en situation professionnelle précaire, alors qu'elles consacraient l'essentiel de leur énergie au développement du commissariat.

A la fin du premier semestre de 1983, la totalité des personnels en cause bénéficiera du statut des agents du C. E. A. Nous nous félicitons d'autant plus de cette action que la politique sociale ainsi menée n'a pas compromis nos objectifs économiques et industriels. L'avenir des entreprises sous-traitantes a été protégé.

Dans le même temps, près de 530 nouveaux recrutements ont été opérés, soit afin de pourvoir des postes normalement créés, soit afin de remplacer des agents quittant l'établissement.

Le budget de 1983 permettra le remplacement, nombre pour nombre, des départs et la création de 100 postes supplémentaires destinés à accompagner les programmes et à faire face à une seconde réduction du temps de travail.

Il faut savoir que 47 p. 100 des agents du C. E. A. ont entre quarante et cinquante ans et 76 p. 100 plus de quarante ans. Les décisions prises permettront l'arrêt du vieillissement des équipes, en même temps qu'une redistribution des personnels en fonction des programmes de recherche. La relève des générations sera enfin assurée.

La fin de l'année 1982 voit la mise en place des instances de concertation au sein du commissariat. Ainsi prend concrètement forme la volonté des socialistes de démocratiser le secteur public.

Vous avez réaffirmé récemment, monsieur le ministre d'Etat, la nécessité de l'autonomie de gestion des entreprises publiques. Le Gouvernement et le Parlement leur donnent les moyens de réaliser leurs objectifs. C'est pourquoi il appartient à tous ceux auxquels la nation a confié les outils de son développement de faire preuve de dynamisme, de rigueur et d'imagination.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. Yves Tavernier.** La politique du Gouvernement conduit à une meilleure coordination entre recherche, innovation technologique et applications industrielles. Elle ouvre la voie à une plus grande efficacité et à une plus grande démocratisation du secteur public.

En votant le budget de la recherche, de l'industrie et de l'énergie, nous poursuivons résolument l'œuvre de redressement engagée depuis dix-huit mois. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Goeuriot.

**Mme Colette Goeuriot.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, la nationalisation des grands groupes industriels a fait partie des premiers actes engagés par le Gouvernement. Nous nous en félicitons car, depuis des décennies, les communistes ont mené cette bataille avec les travailleurs concernés. La lutte acharnée qu'a menée la droite à ce sujet en a bien montré les enjeux de classe.

Aujourd'hui, le poids du secteur public et nationalisé est considérable dans l'industrie puisqu'il est passé de 11 à 24 p. 100. Dans certaines branches, il est déterminant, tant du point de vue des investissements et des effectifs que de la dimension régionale. C'est le cas de la sidérurgie grâce à laquelle, avec la nationalisation d'Usinor et Sacilor, la Lorraine est devenue la première région de France avec 40 p. 100 des emplois industriels dans le secteur public contre 14,1 p. 100 avant 1981. Elle dénombre 68 000 salariés dans l'industrie du fer. La part des investissements passant de 37 à 63,1 p. 100 met la Lorraine en quatrième position dans ce domaine.

C'est dire tout l'intérêt que les communistes portent au secteur public et nationalisé. C'est en ce sens qu'ils formulent des propositions selon trois grands axes :

Il convient, premièrement, de stopper les démantèlements et de relancer les productions en difficulté. Pour la sidérurgie, monsieur le ministre d'Etat, je me fais de nouveau le porte-parole des travailleurs et des syndicats pour vous dire qu'il faut revoir les plans élaborés par les P.-D. G. et qu'un débat sur la politique sidérurgique et minière doit avoir lieu au Parlement. C'est d'ailleurs ce que les mineurs de fer viendront exprimer le 17 novembre à Paris.

Deuxièmement, il importe de développer les industries existantes à partir des plans gouvernementaux et des entreprises nationales en structurant et en développant des filières.

Troisièmement, il faut favoriser l'utilisation prioritaire de nos ressources naturelles et de nos productions énergétiques.

Mais tout cela ne peut se réaliser qu'en organisant la prise des décisions.

Les travailleurs des entreprises nationales sont, en première ligne, intéressés à la définition des objectifs qui portent sur l'avenir de leur entreprise et leur intervention est nécessaire au succès de la nouvelle gestion.

Depuis un an, le grand capital n'a pas abandonné le combat pour empêcher de rendre ces entreprises aux travailleurs et d'en faire l'instrument de la renaissance de notre industrie et du progrès social. N'en serait-il pas ainsi qu'il faudrait tout de même lutter contre les habitudes et le conformisme hérités de décennies de gestion capitaliste.

Ici comme ailleurs, l'héritage est lourd : des entreprises endettées, des productions abandonnées, des effectifs en baisse, des salaires indignes de ce que doivent être ceux d'ouvriers dans la production moderne, une répression antisyndicale inadmissible. En effet, bien que levées en partie, les sanctions contre les représentants syndicaux C.G.T. d'Usinor constituent à nos yeux des pratiques que nous croyions révolues et un coup porté à la démocratie.

Les groupes publics doivent, pour devenir le fer de lance du redressement économique et social, modifier leurs critères de gestion. A la logique du profit et de l'accumulation des patrimoines doit se substituer le souci d'utiliser au mieux les ressources nationales pour développer des productions compétitives répondant aux besoins des entreprises et des consommateurs, de reconquérir le marché intérieur, de réduire les importations excessives et coûteuses. Ainsi, la tonne de fer pur contenu dans le minerai importé coûte 282 francs contre 130 à 150 francs dans le minerai lorrain. Il convient de revaloriser les carrières ouvrières, de développer la recherche et la formation professionnelle.

Pour financer cet effort, les entreprises nationales doivent donner la priorité à l'investissement en France. En dix ans, la part des investissements de Rhône-Poulenc réalisés à l'étranger est passée de 20 à 50 p. 100. Il faut aussi mobiliser les trésors de guerre que ces groupes ont pu constituer pour financer des opérations financières à l'étranger. Je pense en particulier aux 800 millions de francs que Rhône-Poulenc a gelés aux Etats-Unis et aux 13 milliards qu'a coûtés l'achat de Texas Gulf par Elf.

Nous approuvons, pour les avoir nous-mêmes énoncées depuis longtemps, les orientations que vous avez exposées, monsieur le ministre d'Etat. Mais il faut bien constater que, sur le terrain, on est loin du compte. Notre politique ne réussira et ne se concrétisera que si nous nous appuyons résolument sur les travailleurs, sur leur action et sur leurs propositions.

C'est par exemple grâce à l'intervention active des salariés de Thomson-CSF, de leur syndicat C.G.T., qu'une directive de la direction conseillant de rechercher des fabricants français, à prix et qualité égaux, pour des matériels de mesure jusque-là importés à 92 p. 100, a été élaborée, puis s'est traduite dans les faits.

A contrario à Usinor Longwy, contre la volonté des sidérurgistes qui luttent pour le maintien du train feuillard, la direction, anticipant sur une mesure du plan acier, a écrit à ses clients pour les inciter à trouver d'autres approvisionnements. Il s'ensuit déjà des chutes de commandes. Nous pensons que ces pratiques sont inadmissibles !

Trop souvent, pour une partie de la hiérarchie et des états-majors, les syndicats restent l'ennemi ou, au mieux, l'empêcheur de tourner en rond. L'ouvrier, l'employé est un exécutant que l'on peut tout juste informer mais qui doit rester à sa place. Des dirigeants d'entreprises publiques gardent trop une vision monarchique de leur rôle et considèrent encore les conseils

d'administration et les comités d'entreprises comme des chambres d'enregistrement, négligeant ainsi l'apport enrichissant de la participation des travailleurs à l'élaboration des décisions.

Ainsi, à la Ceraver de Tarbes, le P.D.G. déclare : « L'élaboration des plans d'entreprise relève de ma seule autorité. Cette attribution n'a été modifiée en rien par les mesures de nationalisation. »

Après les lois sur l'extension des droits des travailleurs, avec le projet relatif à la démocratisation du secteur public, une nouvelle citoyenneté doit vraiment s'établir dans l'entreprise. C'est dans l'entreprise que les changements doivent se vérifier.

Nous savons que les patrons et la droite se battront pied à pied pour préserver leurs privilèges, pour « récupérer — comme le déclare Yvon Gattaz — tout ce qui a pu être donné ».

C'est l'action résolue de tous les jours avec les travailleurs qui permettra de tirer tous les bénéfices de cette nouvelle citoyenneté pour avancer sur la voie du changement. Le secteur public et nationalisé constitue un des moyens essentiels de cette action parce qu'il peut et doit être géré autrement.

Dans cet ordre d'idées, je me réjouis que le projet de budget prévoie des moyens importants pour l'action du secteur public : onze milliards de francs de dotations en capital. Je regrette cependant qu'aucune indication précise ne soit donnée, ni dans le projet de budget ni dans un document annexe, sur leur répartition et l'utilisation que comptent en faire les bénéficiaires.

Monsieur le ministre d'Etat, les communistes approuvent les grandes orientations et les choix prioritaires de votre projet de budget. Ceux-ci prendront tout leur sens et leur pleine application avec la participation et l'action des travailleurs concernés.

C'est pourquoi nous les voterons. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

**M. le président.** La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983 n° 1083 (rapport n° 1165 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Recherche, industrie, énergie et article 60 (suite) :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan : Recherche (Annexe n° 24. — M. Michel Charzat, rapporteur spécial.)

Industrie (Annexe n° 25. — M. Claude Germon, rapporteur spécial.)

Energie (Annexe n° 26. — M. Alain Rodet, rapporteur spécial.)

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

Recherche (Avis n° 1166, tome XX : M. Jean-Pierre Sucr.)

Commission de la production et des échanges :

Avis n° 1170 : industrie, tome XII : M. André Billardon ; énergie, tome XIII : M. Albert Chaubard ; recherche et technologie, tome XIV : M. Robert Chapuis.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

(Le compte rendu intégral de la 3<sup>e</sup> séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)